MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 31 mars 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mmes Ariane Arlotti*, *Christine Camporini*, *MM. Grégoire Carasso*, *Jean-Louis Fazio* et *Mme Laetitia Guinand*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 mars 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 31 mars, mercredi 1er avril et lundi 6 avril 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-697)[1].

Préambule

Grâce au travail du collectif Etat d'urgences et au soutien de la Ville de Genève, le projet de l'Usine a vu le jour en 1989. Cette institution culturelle fonctionne sur le principe de l'autogestion. Depuis vingt ans, une large palette de compétences culturelles et artistiques y cohabitent et y collaborent.

La réunion de différents acteurs culturels dans un seul bâtiment au sein d'une association faîtière confère à ce lieu une dimension particulière et un rayonnement international.

Avec ses deux salles de concerts, son restaurant, sa galerie d'art, son cinéma, son théâtre et ses ateliers, l'Usine tient une place essentielle dans l'offre culturelle genevoise. Elle fait le lien entre la culture dite institutionnelle et celle qualifiée d'*underground*. Depuis son ouverture, les activités développées à l'Usine ont attiré un très large public d'artistes et de visiteurs. Elles ont aussi permis à une multitude de créateurs et d'organisateurs d'acquérir de l'expérience et de pouvoir faire leur travail dans de bonnes conditions. L'Usine est citée, selon ses responsables, en deuxième position dans la liste des lieux culturels de la brochure d'une compagnie d'aviation à prix très accessibles disponible sur tous les vols à destination de Genève.

---

[1] Motion d'ordre 5643.

Les programmations des différents lieux publics sont reconnues pour leur qualité et ceci à des prix très avantageux. L'Usine est aisément comparable à la Reitschule à Berne, au Fri-Sion à Fribourg, à la Rote Fabrik à Zurich, ou encore à la Kaserne à Bâle. Les festivals qui y sont organisés (Mapping, Electron) ont acquis une renommée qui dépasse largement les frontières de Genève et de la Suisse. La programmation de PTR et du KAB accueille des groupes internationaux, dont certains sont devenus mythiques; le Zoo s'est imposé en sept ans comme un lieu majeur de la musique électronique; le Théâtre propose autant de créations que de spectacles invités au futur prometteur. La galerie Forde joue un rôle de défricheur dans le domaine de l'art contemporain et, enfin, le Spoutnik contribue largement à la vitalité de la scène cinématographique genevoise.

Depuis ses débuts, l'Usine est en étroite relation avec la Ville de Genève: le bâtiment, propriété de la municipalité, est prêté à l'association. Une convention de mise à disposition de locaux, qui a été reconduite pour un an par un avenant à la fin de 2008, lie les deux parties prenantes, la Ville prenant en charge les travaux de mise aux normes et de maintenance. Des visites de sécurité sont organisées régulièrement. Plusieurs associations du collectif sont soutenues financièrement par la Ville. Enfin, la Ville a récemment répondu à des plaintes d'habitants par un processus de médiation entre l'Usine, le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et leur voisinage.

L'architecture du lieu répond à l'affectation originale du bâtiment (une usine de dégrossissage d'or) et elle a été pensée de façon à ce que les interactions entre l'extérieur et l'intérieur soient limitées au minimum. Un parti pris qui donne peut-être l'image d'un organisme renfermé sur lui-même, alors même que la localisation de l'Usine au centre-ville, son intégration au sein du quartier et l'ouverture la plus large possible de ses activités faisaient pleinement partie du projet de départ.

L'anniversaire des vingt ans de l'Usine constitue donc l'occasion de réaffirmer la place du collectif au cœur de la ville. Cet événement offrira la possibilité de passer et de repasser la porte du lieu, de parcourir son histoire, de rencontrer les personnes qui ont vécu et vivent l'Usine encore aujourd'hui, vingt ans plus tard.

Exposé des motifs

Le contexte

L'Usine souffre d'un problème d'image: pour le voisinage et les publics qui n'en voient que l'extérieur, les environs du lieu peuvent paraître repoussants: insalubrité, discussions interminables sous les fenêtres, présence des dealers, éclairage insuffisant et insécurité sont les critiques le plus souvent émises. Autant de nuisances qui sont, dans l'inconscient populaire, imputées à l'Usine et occultent toute l'activité culturelle qui se déroule en son sein, alors que la présence

d'un théâtre, d'une galerie d'art, d'un cinéma et de salles de concerts apportent vie, animation et culture au quartier et à la ville.

En novembre 2007, deux groupes d'habitants adressent deux pétitions à la Ville de Genève. L'une demande la fermeture de l'Usine à minuit, l'autre le déplacement de certaines de ses activités. Face à cette situation aux enjeux multiples, les conseillers administratifs Pierre Maudet et Patrice Mugny réunissent immédiatement les pétitionnaires et les responsables de l'Usine et leur demandent de proposer ensemble des solutions à leurs problèmes dans le cadre d'une médiation.

C'est donc durant quatre mois que l'Usine et le BFM ont travaillé de concert avec leur voisinage. Les services municipaux (Voirie – Ville propre, unités d'action sociale communautaire de proximité, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Délégation à la jeunesse, Service des bâtiments, Service administratif et technique, Service aux artistes et acteurs culturels, Service de la sécurité et de l'espace publics) ainsi que la gendarmerie et la Task Force Drogue se sont fortement impliqués dans cette démarche en intervenant d'abord comme experts pour des questions de faisabilité, puis en participant activement à l'élaboration de solutions concrètes.

La médiation Usine-BFM et voisinage s'est achevée par la remise au Conseil administratif, en juin 2008, d'une liste de propositions visant à améliorer la situation dans le quartier.

La célébration des vingt ans de l'Usine interviendra en pleine mise en œuvre du Plan d'actions volontaires (PAV), piloté par le département de l'environnement urbain et de la sécurité et le département de la culture, qui a pour but de mettre en œuvre ces propositions. Certaines actions ont pu être immédiatement réalisées, telles que l'augmentation des levées et des capacités des poubelles, l'amélioration du stockage et de la gestion des conteneurs de l'Usine, le renforcement des patrouilles d'agents de sécurité municipaux. Juste avant les fêtes de fin d'année 2008, trois projecteurs provisoires ont été installés par le Service de l'aménagement urbain sur l'arrière de l'Usine, côté Rhône et côté ruelle. Depuis février 2009, les six sources des luminaires suspendus sur la place des Volontaires ont été remplacées par des sources plus puissantes par ce même service, en attendant la mise en place d'un système d'éclairage conforme au plan lumière de la Ville. Les autres actions, dont certaines nécessitent une coordination technique complexe ainsi que la collaboration de nombreux acteurs et services, sont en cours d'étude ou de réalisation.

Le projet

Le concept

«U.ZN.» a pour but de créer un espace transitoire avec un pied dans l'Usine et un autre dans la cité. Un collectif renommé d'architectes parisiens, Exyzt, pro-

posera une structure éphémère qui recouvrira une partie de la façade de l'Usine et dont l'accès par le public se fera par une tour située sur l'arête entre le quai du Rhône et la place des Volontaires.

Actif depuis 2003, Exyzt a réalisé des projets d'envergure dans plusieurs villes d'Europe. Berlin, Paris, Barcelone, Karosta (Slovaquie) ou encore Venise ont ouvert leurs portes à leurs constructions éphémères.

L'idée est que l'Usine dépasse ses murs grâce à un espace multiple et modulable propice aux interactions et ouvert à tous ceux qui désirent l'animer. Cette structure extérieure-intérieure proposera un lieu de rencontre entre plusieurs modes de vie et opinions divergentes.

L'anniversaire de l'Usine lui donne l'opportunité de mettre en valeur son savoir-faire transdisciplinaire et ses compétences créatives et organisationnelles: musique, théâtre, vidéo, expositions et ateliers se donneront à voir à la population genevoise. «U.ZN.» est l'occasion d'augmenter la visibilité du collectif sur la scène culturelle genevoise ainsi que de focaliser l'attention médiatique régionale et internationale sur Genève.

Plus profondément, «U.ZN.» questionne la place de l'Usine sur la scène culturelle, son apport à la cité, son mode de fonctionnement et ses interactions avec l'extérieur (autorités, voisinage, etc.). Prendre possession de la place par une installation extérieure, proposer des activités artistiques de qualité contribuera certainement à diminuer le sentiment d'insécurité lié au lieu.

Enfin, le fait d'ouvrir pour la première fois l'Usine sur l'extérieur et de rendre ses activités visibles et accessibles pour tous marque une innovation importante dans l'histoire du bâtiment et constitue un pas de plus pour tenter de développer le dialogue avec le reste du quartier. Cette installation permettra plus d'ouverture en direction des habitants et contribuera à la création d'un lien social fort, favorisant l'échange, la réflexion et la création.

C'est bien d'un projet culturel de proximité qu'il s'agit. Un engagement fort de la Ville en sa faveur soulignera la volonté de soutenir les «aventuriers de la culture», les défricheurs de formes et d'expressions nouvelles et tous les talents qui permettent à notre ville de rayonner sur le plan culturel.

«U.ZN.» se déroulera du 28 août au 31 octobre 2009. La liste des projets formant la colonne vertébrale de la programmation de cet événement figure en annexe 3 du présent document. Sont prévues, entre autres, les manifestations suivantes:

La structure Exyzt

L'axe central constitué par l'arête quai du Rhône-place des Volontaires est le nœud du projet. Les acteurs et visiteurs circulent dans la tour qui lui est accolée

afin de pouvoir atteindre les modules. Fonctionnant comme des excroissances des espaces de compétences existants, ceux-ci seront animés par la multidisciplinarité propre à l'Usine. Outre les périodes d'activation, de pulsation et de désactivation qui seront des performances globales, les modules feront office de lieux d'expositions, de performances, de miniconcerts, d'ateliers et *workshops*. Un tel espace permettrait de mettre en place des collaborations entre artistes locaux et internationaux.

Exposition «L'Usine et moi»

A l'occasion de «Et des poussières, un anniversaire pas rond», premier anniversaire (fêté) d'Etat d'urgences, de l'Usine et de PTR, une exposition retraçait le parcours des diverses associations, à travers des panneaux thématiques («L'Usine et le travail»…).

L'Usine sera, cette fois, abordée sous un autre angle, plus intime. L'exposition «Du dedans, du dehors, l'Usine et vous: racontez-nous» se déploiera à travers différents parcours d'individus ayant fait une halte plus ou moins longue à l'Usine, sous la forme de témoignages, de photos et d'objets exposés en divers emplacements, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Un questionnaire sera diffusé, aussi bien à des personnes qui ont, de près ou de loin, participé à la vie de l'Usine qu'à de «simples visiteurs». L'ensemble des témoignages récoltés permettra de mettre en lumière, à travers un récit ludique et imagé, le lien précieux qui unit chacun au lieu, et les traces que celui-ci a imprimées dans les esprits.

L'exposition se veut également participative, c'est pourquoi un mur des lamentations sera dressé, afin que chacun puisse laisser une trace, une impression, une marque de sympathie et, pourquoi pas, une réelle lamentation. Disposées sur des socles et tout autour de ce mur, diverses maquettes seront installées. Un concours public sera lancé sur le thème «Redessinez-nous un quartier». L'Usine au cœur d'un quartier utopique; de la forêt vierge à une plage de sable fin et son port de plaisance, en passant par un village médiéval ou, qui sait, une fête foraine permanente.

L'exposition sera annoncée par une fête d'ouverture et clôturée par un exceptionnel T dansant.

Les installations sonores de Fanny Garcier «Fragments d'Usine» viendront colorer les murs de l'Usine ainsi que les mots de Luc Portianucha.

Pour couronner le tout, des visites guidées seront organisées sous forme de tours initiatiques animés par les trois organisateurs de «L'Usine et ses amis», cabaret annuel mettant en scène les usiniens et usiniennes.

Les vingt ans du Spoutnik

Après des années de fonctionnement itinérant, le Spoutnik prend ses quartiers dans l'ancienne usine de dégrossissage d'or en 1989. Il tient donc à marquer ses deux décennies d'existence en ces lieux en liant étroitement sa programmation aux festivités prévues dans le reste du bâtiment.

Plusieurs pistes sont explorées pour marquer le coup en 2009, que ce soit dans le courant de l'année ou lors de la concentration d'activités relatives aux vingt ans de l'Association L'Usine:

– une carte blanche aux anciens programmateurs, qui seront amenés à proposer chacun un film ayant particulièrement marqué les vingt ans du cinéma;
– l'organisation d'une projection de films réalisés par des cinéastes, amateurs ou non, sur les vingt ans de l'Usine;
– des projections de films accordés aux événements se déroulant dans d'autres parties du bâtiment (concerts, expositions);
– le retour du Spoutnik itinérant le temps de quelques films montrés dans les lieux encore existants qu'il a pu traverser dans les années 1980;
– la projection de films réalisés par des personnes ayant eu 20 ans en 1989, ou ayant 20 ans en 2009.

Certaines projections demandant un effort de recherche ou des coûts un peu plus élevés que la moyenne (notamment pour des films plus anciens, en pellicule), il est donc prévu un budget supplémentaire qui viendra compléter la traditionnelle subvention allouée au cinéma.

Et au milieu rugit l'Usine

L'Usine n'existait pas encore lorsque Etat d'urgences conviait le public a des fêtes sauvages, ici et là, dans la ville, lui donnant un premier rendez-vous pour le mener dans un lieu tenu secret. Un soir d'été, à Baby Plage, un étrange spectacle prenait place: le Théâtre des Krostons. Décor de carton pâte, costumes et accessoires de récupération pour un conte médiéval et interactif, drôle, absurde et décalé.

En 2009 est prévue «Entre Molière, Ionesco et Gogol, l'Usine et ses ennemis», farce urbaine sur la place de l'Usine au milieu de tous ses opposants: les grands, les petits, les bébêtes, les vilains, les fourbes et les sans-nez!

Récapitulatif

Budget prévisionnel et charge d'exploitation

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 230 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – L'octroi mentionné à l'article premier est conditionné à une participation du Canton de Genève pour le soutien du projet «U.ZN» pour un montant de 70 000 francs.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, «Association L'Usine».

Annexes:

- Statuts de l'Association L'Usine
- Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Genève et l'Association L'Usine et avenant pour l'année 2009
- Présentation du projet «U.ZN»
- Budget prévisionnel du projet «U.ZN», état au 23 mars 2009

STATUTS
DE L'ASSOCIATION « L'USINE »

Article 1: Nom, siège, durée

Sous le nom « L'USINE », il est constitué une association sans but lucratif, organisée corporativement conformément aux art. 60 et ss du Code civil suisse.

Son siège est à Genève, 4 place des Volontaires, et sa durée est illimitée.

Article 2 : Buts

L'association a pour but :

- d'encourager, de promouvoir et de développer la culture sous toutes ses formes, notamment dans les domaines du cinéma, du théâtre, de la musique électrique, de l'art plastique ainsi que toutes performances artistiques ou sociales s'y rapportant, en reprenant les fonctions, droits et obligations de l'association Etat d'Urgences en ce domaine;

- d'assurer dans ce but la gestion courante et la coordination des activités de ces membres dans le bâtiment de L'USINE;

- de fédérer les associations et personnes physiques membres de l'association et de les représenter à l'égard des autorités et des tiers.

Article 3: Membres

Sont membres de l'association, ou peuvent le devenir, les associations, groupements de personnes ou personnes individuelles qui développent, de manière permanente ou occasionnelle des activités culturelles, artistiques ou d'animation dans le bâtiment de L'USINE et/ou adhèrent aux buts de l'association, et qui ont payés leur cotisation annuelle.
L'admission de nouveaux membres est de la compétence du Comité, sous réserve de recours à l'Assemblée Générale en cas de refus.

Article 4: Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd:

- par démission notifiée au Comité pour la fin de l'exercice budgétaire en cours;

- par l'exclusion prononcée par le Comité en cas de non versement durable des cotisations, ou de mise en péril de la poursuite des buts de l'association;

- par la dissolution d'une association membre ou son entrée en liquidation.

Article 5: Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par:

- les cotisations des membres, dont le montant est arrêté par l'Assemblée Générale et qui peut être différencié en fonction de la nature des activités déployées au sein de L'USINE;

- les recettes d'activités ou animations organisées par l'association elle-même;

- les dons, legs, subventions ou contributions volontaires dont l'association pourrait bénéficier.

Article 6: Organes

Les organes de l'association sont:

- le Comité de gestion
- l'Assemblée Générale
- l'organe de contrôle.

Article 7: Comité de gestion, engagement à l'égard des tiers

Le Comité de gestion est composé d'au moins 3 personnes ou responsables des associations membres, désignées par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'une année, reconductible.
Il s'organise librement et prend toutes les dispositions nécessaires à la bonne gestion de l'association, à sa représentation auprès des tiers et à l'application des décisions de l'assemblée générale.
Les membres du comité de gestion ne peuvent engager valablement l'association que moyennant une signature collective à deux, préalablement validée par le Comité de gestion.

Article 8: assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée par le Comité une fois par an, dans les 3 mois qui suivent la clôture des comptes.

Elle est convoquée par écrit, au moins 1 mois à l'avance si 1/5 des membres en fait la demande.

Elle a les compétences suivantes et prend ses décisions à la majorité simple, sauf disposition contraire ci-après:

- élection des permanents de l'association et désignation de l'organe de contrôle;
- approbation des comptes et du rapport de l'organe de contrôle;
- définition des objectifs généraux de l'association et du cadre général d'activité du Comité de gestion;
- décision sur les objets portés à l'ordre du jour à l'initiative du Comité ou sur demande des membres;

- modification des statuts à la majorité des 2/3 des membres; les propositions de modification doivent avoir été soumises au Comité de gestion au moins 30 jours avant une Assemblée générale;
- modification de l'ordre du jour en cas d'accord des «2/3 des membres présents.

Article 9: Assemblée Générale extraordinaire

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le Comité de gestion chaque fois qu'il l'estime nécessaire, selon les mêmes modalités que l'Assemblée Générale ordinaire.

Une telle assemblée extraordinaire peut être convoquée dans un délai minimum de 7 jours.

Article 10: Organe de contrôle

La vérification des comptes de l'association est confiée à une fiduciaire, désignée par l'Assemblée générale sur proposition du Comité de gestion.

Article 11: Responsabilité

Les dettes de l'association ne sont garanties que par l'actif social, à l'exclusion de toute responsabilité des membres à titre personnel.

Article 12: Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée par une Assemblée générale que si celle-ci a été spécialement convoquée dans ce but, et la décision doit réunir les voix des ¾ des membres présents.

La liquidation est confiée au Comité de gestion.

Un éventuel solde actif sera affecté à une des associations poursuivant des buts similaires.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée constitutive le 19 mai 1998.

L'assemblée générale du 17 mars 2008 a nommé à l'unanimité **M. Malik Ramallo** comme président de l'association « L'Usine ». A été élu au poste de trésorier **M. Kim Seob Boninsegni** et **Mme Jennifer Kröpfli** au poste de secrétaire.

Genève, le 17 mars 2008

Le président

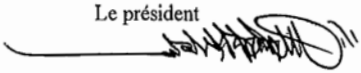

Convention de mise à disposition de locaux

entre

La Ville de Genève,

soit pour elle le Département des affaires culturelles,
19, route de Malagnou, case postale 9, 1211 Genève 17,

représentée par Monsieur Patrice Mugny, conseiller administratif

et

L'association L'Usine – association sans but lucratif (CC art. 60 et ss), constituée à Genève le 19 mai 1998, Place des Volontaires 4 – 1205 Genève

représentée par Mesdames et Monsieur Emmanuelle Dorsaz, Luc Portianucha et Karin Strescher, conformément au procès-verbal de l'Assemblée générale de l'association en annexe.

Article premier. – La Ville de Genève (ci-après le prêteur) met à la disposition de L'Usine (ci-après le bénéficiaire) les locaux suivant :

- Les locaux sis au sous-sol, rez-de-chaussée, premier et deuxième étage de l'ancien bâtiment de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, place des Volontaires 4 et rue de la Coulouvrenière 11-13, à Genève, et précédemment attribués à la même association selon convention signée le 20 juillet 1998 et venant à échéance le 31 décembre 2003 .

Ce bâtiment est destiné à un usage conforme aux buts de l'association, tels qu'exprimés dans ses statuts adoptés le 19 mai 1998, soit à des activités socio-culturelles, culturelles et artistiques, à l'exclusion de toute autre activité.

Toute modification des plans d'affectation et tout changement d'activités doivent être soumis au prêteur et recevoir son autorisation écrite préalable. Les autorisations d'exploiter délivrées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en 1998 et en 2003, font foi et sont à respecter strictement, à l'exclusion de toute autre affectation des locaux.

Art. 2.- Cette mise à disposition a lieu à titre gracieux et constitue un prêt à usage, au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations.

Art. 3.- La valeur locative des locaux remis en prêt est de 405'000.- frs par an, correspondant à une surface totale de 2'700 m2 environ.

Elle doit être portée dans les comptes du bénéficiaire astreint à l'obligation légale de tenir une comptabilité et correspond à une subvention en nature. Le rapport d'activités, le rapport des vérificateurs des comptes et les comptes annuels seront transmis au prêteur à la fin de chaque exercice, au plus tard le 30 avril de chaque année.

Art. 4.- Le bénéficiaire déclare bien connaître les locaux mis à disposition et ne pas en demander une description plus détaillée.

Il les reçoit en l'état et s'engage à ne pas en modifier la distribution, ni à en faire un usage autre que celui pour lequel ils sont prêtés.

Il peut mettre des locaux à disposition de ses membres et de tiers en vue de l'exercice d'une activité conforme aux buts de l'association. Il veillera notamment au maintien des activités des groupes subventionnés et/ou autofinancés. Le bénéficiaire s'engage à ne pas remettre en question leur présence au sein de l'Usine sans discussion préalable avec le prêteur.

Le bénéficiaire ne perçoit pas de loyer pour cette mise à disposition de locaux. Mais il peut demander une contribution pour participation aux frais de gestion du bâtiment ; celle-ci figurera de manière détaillée dans les comptes annuels. La liste de ces mises à disposition sera communiquée au prêteur.

Art. 5.- La présente mise à disposition a lieu pour une durée de 5 ans. Une année avant la fin de cette période, les deux parties se rencontreront afin d'en étudier la reconduction.

Demeurent réservés les cas de révocation anticipée pour justes motifs.

Art. 6. - L'entretien courant, la fourniture d'énergies (électricité, gaz), le chauffage et l'eau chaude, l'installation du téléphone et les communications sont à la charge du bénéficiaire.
Cette clause entrera en vigueur dès le début de l'année 2005.

Le bénéficiaire veille particulièrement à modérer sa consommation d'énergies et à respecter l'environnement.

Une année avant l'échéance de cette convention, les parties procèdent ensemble à une évaluation des changements survenus dans la consommation d'énergies et des conséquences sur la gestion de l'Usine (y compris financières).

Si les énergies et le chauffage sont fournis par la Ville de Genève, le bénéficiaire peut être astreint au versement d'un acompte pour garantir le paiement des factures.

Art. 7. – Les frais de remise en état liés à une usure anormale ou à une détérioration des locaux mis à disposition seront à charge du bénéficiaire.

Les travaux d'entretien importants sont réalisés par le service des bâtiments de la Ville de Genève. Toute demande doit être adressée à ce service, avec copie au département des affaires culturelles pour information.

Les demandes de travaux de rénovation et/ou de transformation doivent être adressées par écrit au département des affaires culturelles, qui les examinera avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Art. 8. – Le bénéficiaire respecte les principes du développement durable dans ses activités et l'aménagement des locaux mis à disposition.

Il veille en particulier à faire usage de matériaux et énergies respectueux de l'environnement et/ou recourir aux procédures de recyclage existantes.

Art. 9. - Le prêteur n'assume aucune responsabilité pour les dommages de toute nature pouvant survenir à l'emprunteur dans les locaux prêtés. Sa responsabilité est limitée à celle du propriétaire de l'ouvrage (art. 58 CO).

Art. 10. – Le bénéficiaire doit aviser le prêteur, sans délai dès qu'il en a connaissance, de tout accident, dommage ou risque de dégradation touchant les locaux.

Il répond des conséquences pouvant résulter d'une omission de cet avis.

Le bénéficiaire garantit le libre accès à ses locaux moyennant un préavis de 3 jours pour les inspections techniques et les travaux commandés par le prêteur.

Demeurent réservés les cas d'urgence, où l'accès a lieu sans délai ni préavis.

Art. 11. – Le bénéficiaire a l'obligation de contracter les assurances couvrant son activité, ses biens et sa responsabilité civile dans les locaux remis en prêt.

Il est tenu de conclure une assurance bris de glace pour les vitrages et d'en remettre copie au prêteur.

Il supporte seul les conséquences d'une omission ou d'un défaut d'assurance, à la décharge complète du prêteur.

Il s'engage à respecter scrupuleusement les consignes et dispositifs de sécurité émanant de l'ensemble des services municipaux et cantonaux concernés, et des lois et directives fédérales.

Art. 12. – Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes mesures utiles afin que l'exploitation du bâtiment ne provoque pas de nuisances insupportables ou inacceptables pour le voisinage. Il s'engage à relever et à garantir la Ville de toute réclamation qui lui serait faite de ce chef.

Art. 13. - Toute communication ou notification relative à la présente convention de prêt est réputée valablement faite aux adresses indiquées ci-dessus.

Est également valable toute communication ou notification qui atteint l'emprunteur à une autre adresse.

Art. 14. - Le présent contrat de prêt annule et remplace toute convention antérieure. Il est soumis au droit suisse et à la compétence exclusive des tribunaux ordinaires du Canton de Genève, le recours au Tribunal fédéral demeurant réservé.

Ainsi fait et signé à Genève, en deux exemplaires, le 07 JAN. 2004

Pour le bénéficiaire :

Emmanuelle Dorsaz

Luc Pertianucha

Kakin Strescher

Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny
conseiller administratif

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
LE CONSEILLER administratif

DOSSIER / LETTRE

VILLE DE GENÈVE

Association L'Usine
Mesdames
Marcelle Braeger et Albane Schlechten
4, place des Volontaires
1204 Genève

Genève, le 15 octobre 2008

Convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment 4, place des Volontaires en faveur de l'Association L'Usine

Mesdames,

Je vous informe que, lors de sa séance du 1er octobre 2008, le Conseil administratif de la Ville de Genève a accepté de prolonger d'un an la convention de mise à disposition d'une partie des locaux signée le 17 décembre 2003 en faveur de l'Association L'Usine, ce à compter du 7 janvier 2009.

La présente lettre a valeur d'avenant à la convention précitée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Mesdames, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrice Mugny

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 00
F +41(0)22 418 65 15

www.ville-ge.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSEUM)
TRAMS 12-16 (ARRÊT CHEMIN-DE-ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

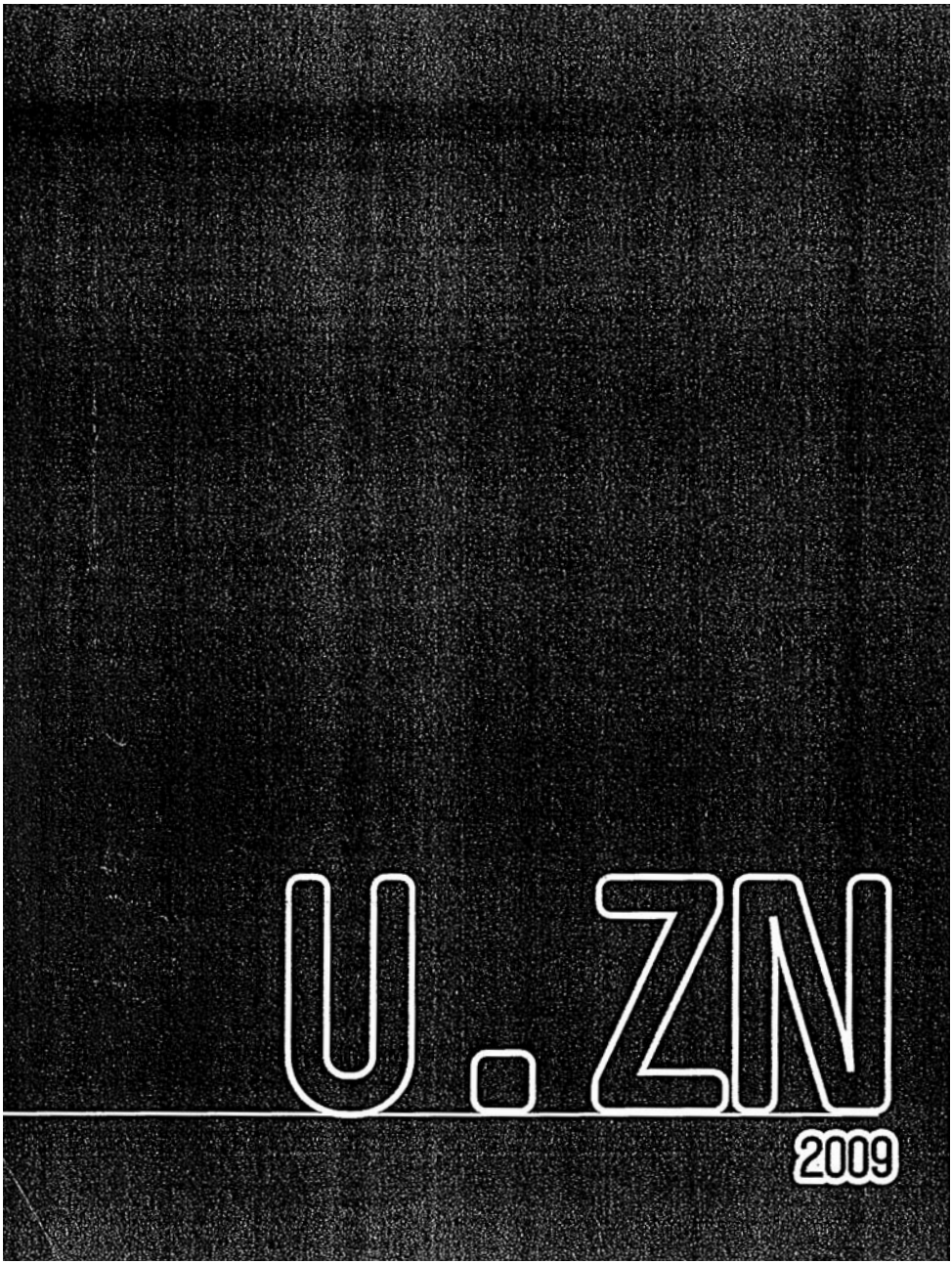
U.ZN
2009

U. ZN

L'Usine a 20 ans

1. Présentation:

L'Usine, fourmilière culturelle au centre-ville
Le projet

2. Contexte

L'Usine et le quartier
La place de l'Usine sur la scène culturelle
Compétences culturelles

3. Moyens:

Organisation

4. Exploitation :

La structure Exyzt
Exposition l'Usine et moi
Les vingt ans du Spoutnik
Et au milieu rugit l'Usine

5. Défis:

Enjeu symbolique
Retombées médiatiques

6. Contacts

7.Annexes :

Plans U.ZN

Budget prévisionnel

CD de présentation Exyzt

1. Présentation:

L'Usine, fourmilière culturelle au centre-ville

Grâce à la ténacité du collectif « Etat d'Urgence » et au soutien des autorités à la fin des années 80; le projet Usine a vu le jour. Depuis, la Ville de Genève compte parmi ses institutions culturelles un exemple remarquable d'autogestion et de collaboration entre une large palette de compétences culturelles et artistiques.

« L'Usine, ce n'est pas plusieurs c'est un. Disons que c'est plein qui font un. C'est un collectif, autogéré et ouvert, mais c'est surtout des dizaines, des centaines, voire des milliers, qui se sont succédés depuis le premier jour en 1989. » *-texte tiré du site internet de l'Usine-*

La réunion de différents acteurs culturels dans un seul bâtiment au sein d'une association faîtière, tout en leur laissant la possibilité de s'organiser par eux-mêmes, confère à ce lieu une dimension particulière et un rayonnement international. Cet aspect pluridisciplinaire, attaché à l'idée que la cohabitation, les discussions, débats et prises de bec constituent la source d'inspiration nécessaire pour créer, produire et se remettre en question est une approche exceptionnelle de la production artistique et se doit d'être mise en avant.

L'anniversaire des vingt ans sera également l'occasion d'asseoir la place de l'Usine en ville de Genève.

En effet, sa localisation en centre ville, loin d'être fortuite, constituait l'un des élements importants relatifs à l'idéologie d'Etat d'Urgences. Cela permettait d'insérer nos activités au cœur de la ville, d'y prendre place et de participer activement à son devenir. L'intégration au sein du quartier et l'ouverture la plus large possible des activités était également l'un des credo de départ, et c'est aussi dans ce sens que nous souhaitons aller avec ce projet innovant que nous vous soumettons aujourd'hui.

Depuis son ouverture, les activités développées à l'Usine ont attiré une quantité phénoménale de public, d'artistes et de visiteurs. Elles ont aussi permis à une multitude de créateurs et d'organisateurs d'acquérir de l'expérience et de pouvoir faire leur travail dans de bonnes conditions.

On ne compte plus les figures de la scène culturelle suisse, autant sur le point de la production que de la réalisation, qui ont perfectionné leurs compétences ou appris leur travail en oeuvrant au sein de ce bâtiment. Nous faisons office de lieu de formation. Des personnes avec peu de qualifications spécifiques dans le domaine du spectacle ont pu acquérir un savoir-faire qui leur a été ou leur sera utile tout au long de leur carrière. Les initiatives personnelles sont valorisées à travers des parcours permettant d'acquérir des expériences professionnelles reconnues.

Avec ses deux salles de concert, son restaurant, sa galerie d'art, son cinéma, son théâtre et ses ateliers; l'Usine tient une place essentielle et centrale dans l'offre culturelle genevoise.

De part l'affectation originale du bâtiment (une usine de dégrossissage d'or), l'architecture du lieu a été pensée de façon à ce que les interactions entre l'extérieur et l'intérieur soient extrêmement limitées.

Logique tout à fait légitime lorsqu'on manipule des centaines de kilos d'or à longueur de journée.

Cependant, depuis que le bâtiment a été réaffecté en centre culturel, ce parti pris architectural tend à faire de nous un organisme qui peut, de l'extérieur, paraître renfermé sur lui-même et quelque peu introverti. La porte est parfois difficile à ouvrir pour certains. Cet anniversaire offrira la possibilité de passer et de repasser la porte de l'Usine, de parcourir son histoire, de rencontrer les personnes qui ont vécu et vivent l'Usine encore aujourd'hui, vingt ans plus tard, alors que sa place et la place de la culture autogérée à Genève se précarise.

Mais pour l'heure, adieu aux parole pessimistes, bonjour à l'ambition, à la création et surtout, au partage.

Le projet

Ce projet « U.ZN. » a pour but de créer un espace transitoire éphémère avec un pied dans l'Usine et un autre dans la cité. Cela nous permettra de dépasser nos murs grâce à un espace multiple et modulable propice aux interactions et ouverte à tous ceux et celles désirant l'animer.

Une utopie pour permettre de dépasser le préjugé du "nous VS les autres".

Une façon de participer aussi à la vie du quartier, de lui apporter une plus-value.
Il s'agit de l'une de nos pistes pour faire évoluer le préjugé qui soutient que l'Usine apporte plus des nuisances que de points positifs.

Nous vous proposons un projet ambitieux, réfléchi, offrant plusieurs niveaux de lecture et qui amènera une visibilité plus grande à la scène culturelle genevoise. En tant que lieu « alternatif », l'Usine donne la parole aux artistes d'aujourd'hui et de demain, et se doit d'offrir des prestations de qualité à la population, pour pouvoir continuer à exister et innover.

Le pilotage de ce projet nous donne l'occasion, une fois de plus, de prouver notre légitimité au sein des scènes culturelles suisse et internationale.

Un collectif renommé d'architectes parisiens, ***Exyzt***, proposera une structure éphémère qui recouvrira une partie de la façade de l'Usine et dont l'accès par le public se fera par une tour située sur l'arête entre le quai du Rhône et la Place des Volontaires.

L'anniversaire se déroulera du 28 août au 31 octobre 2009.

2. Contexte:

L'Usine et le quartier

L'Usine souffre d'un gros problème d'image. En effet, pour certains des voisins et du public qui ne voient que l'extérieur, les environs peuvent leur sembler repoussants: insalubrité, discussions interminables sous les fenêtres, présence de dealers, éclairage insuffisant, insécurité sont des critiques souvent émises.

Ces aspects négatifs sont souvent imputés à l'Usine dans l'inconscient populaire.

Cela a tendance à occulter toutes les activités bénéfiques au quartier qui s'y déroulent. Un théâtre, une galerie d'art, un cinéma et des salles de concert sont des avantages indéniables pour la communauté résidant dans les environs ainsi que pour l'ensemble de la population résidant à Genève. Cela apporte de la vie, de l'animation et de la culture.

Au cours du processus de médiation engagé entre l'Usine, le BFM et le voisinage; il a été intéressant de remarquer que la plupart des griefs avancés par les voisins rejoignaient des réclamations que l'Usine avait déjà émises: nécessité de se réapproprier la place, amélioration de l'éclairage autour de l'Usine, mise à disposition d'un local de réunion dans les locaux de l'Usine à l'association « Pro-Coulouvrenière », diminution du sentiment d'insécurité etc... Les acteurs de l'Usine ainsi que les voisins ont souvent tendance à penser que les environs sont laissés à l'abandon; que tous les moyens ne sont pas mis en oeuvre pour permettre aux résidents de cohabiter en bonne harmonie.

La concept de cette installation s'inscrit dans l'idée que l'Usine n'est pas une nuisance mais plutôt une plus-value pour l'ensemble du quartier. Cette installation dynamiserait les activités culturelles tout en s'inscrivant dans le projet de donner un rayonnement international à la création d'Art contemporain dans les environs du quartier des Bains. Quoi de mieux que d'occuper le terrain avec une installation extérieure, proposant des activités artistiques de qualité pour faire diminuer ce sentiment d'insécurité, d'insalubrité: somme toute de ghetto ?

Il nous faut prendre possession de la place, l'occuper, mettre en avant nos atouts et favoriser la collaboration pour pouvoir changer ce sentiment.

<u>La place de l'Usine sur la scène culturelle</u>

L'Usine tisse le lien entre une culture institutionnelle et celle qu'on qualifie d' « underground ». Les artistes reconnus et ceux en devenir se côtoient, échangent et ainsi progressent.
De part la diversité des activités proposées au sein du bâtiment, l'Usine opère dans pratiquement tous les domaines de l'Art moderne.

Avec ses deux salles de concert, son restaurant, sa galerie d'art, son cinéma, son théâtre et ses ateliers; l'Usine tient une place essentielle dans l'offre culturelle genevoise.

Pour information, l'Usine vient en deuxième position dans la liste des lieux culturels de la brochure Easy Jet disponible sur tous leurs vols.

Ce projet propose de valoriser des institutions déjà en place et qui fonctionnent. L'anniversaire des vingt ans d'activité de l'association nous donne l'opportunité de démontrer notre savoir-faire trans-disciplinaire. Musique, théâtre, vidéo, expositions, ateliers sortent de leurs murs et se présentent en vitrine. Un « retour sur investissement » pour la population genevoise qui pourra assister aux spectacles, concerts, expositions et autres activités proposées pendant ces deux mois.

Une nouvelle possibilité pour nous de prouver notre légitimité au sein de la scène culturelle suisse et internationale.

Compétences culturelles

Aujourd'hui, l'Usine représente le fer de lance de la culture alternative genevoise. Les conditions d'accueil sont optimales, les programmations des différents lieux publics sont reconnues pour leur qualité et ceci à des prix défiants toute concurrence. Une place de choix est donnée à la culture « underground » d'aujourd'hui, qui deviendra la culture majoritaire de demain.

Au niveau suisse, nous tenons la dragée haute face à des lieux comme la Reitschule à Berne, le Fri-Son à Fribourg, la Rote Fabrik à Zürich ou encore la Kaserne à Bâle. Les festivals (Mapping, Electron) organisés ont acquis une renommée qui dépasse largement les frontières du Canton et de la Suisse.

La programmation de PTR et du KAB voit défiler semaines après semaines des groupes internationaux dont certains sont devenus mythiques; le Zoo s'est imposé en 7 ans comme une salle majeure dans la galaxie des lieux dédiés à la musique électronique; le Théâtre propose autant des créations que des spectacles invités au futur prometteur; la galerie Forde joue son rôle de défricheur dans le domaine de l'art contemporain et le Spoutnik contribue largement à la vitalité de la scène cinématographique genevoise.

Toutes les compétences créatives et organisationnelles sont à disposition pour mener à bien ce projet.

3. Moyens:

Organisation

Conception, plans, aménagement, activation, désactivation: Collectif Exyzt
Chef de projet: André Joye
Guides suprêmes: Albane et Marcelle / Permanence de l'Usine
Architecte Genève: André Köenig
Programmatrice: Stéphanie Gautier
Conseiller technique vidéo et lumières: Lumens 8

4. Exploitation:

La Structure Exyzt

L'axe central constitué de l'arête quai du rhône – place des volontaires est le noeud du projet. Les acteurs et visiteurs circulent dans la tour qui lui est accolée afin de pouvoir atteindre les modules. Fonctionnant comme des excroissances des espaces de compétences existants; ils seront animés par la même multi-disciplinarité propre à l'Usine. Outre les périodes d'activation, de pulsation et de désactivation qui seront des performances globales; les modules feront office de lieux d'expositions, de performances, de mini-concerts, d'ateliers et workshops. Un tel espace permettrait de mettre en place des collaborations entre artistes locaux et internationaux, permettant encore une fois de souligner la richesse de la scène culturelle genevoise et suisse et de l'enrichir en lui permettant cette expérience unique.

Vous trouverez dans le budget la liste des projets formant la colonne vertébrale de la programmation de cet événement, entre autres :

Exposition « L'Usine et moi »

A l'occasion de « Et des poussières, un anniversaire pas rond », premier anniversaire (fêté) d'Etat d'Urgences, de L'Usine et de PTR, une exposition retraçait le parcours des diverses associations, à travers des panneaux thématiques (L'Usine et le travail,…). Il s'agissait, entre autres, de remonter le cours de leurs histoires pour faire comprendre à un public qui l'avait peut-être oublié que L'Usine n'était pas apparue du néant, que les associations qui s'étaient battues pour la faire exister travaillaient au quotidien pour la faire perdurer. Cette exposition avait rencontré un vif succès et chaque visiteur était reparti avec des éléments de réflexion sur ce qu'est la vie d'un centre culturel autogéré.

Nous souhaitons, cette fois-ci, aborder L'Usine sous un autre angle, intime, personnel. Car il y a autant de visions d'Usine qu'il y a de visiteur-se-s (que ceux-ci aient ou non participé de façon active à la vie du lieu).

L'exposition se déploiera au travers des différents parcours d'individus ayant fait une halte plus ou moins longue à l'Usine, sous forme de témoignages, de photos et d'objets exposés en divers emplacements à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

« Du dedans, du dehors, L'Usine et Vous : racontez-nous »

Un questionnaire (en cours d'élaboration) sera diffusé, aussi bien à des personnes qui ont, de près ou de loin, participé à la vie de L'Usine, qu'à de « simples visiteurs », ceux et celles sans qui la vie de L'Usine n'aurait aucun sens. L'ensemble de ces récits nous permettra de mettre en lumière, au travers d'un récit ludique et imagé, le lien précieux qui unit chacun-e au lieu et les traces que celui-ci a imprimé dans les esprits.

L'exposition se veut également participative, c'est pourquoi un mur des lamentations, sorte de livre d'or, sera dressé, afin que chacun-e puisse laisser une trace, une impression, une marque de sympathie et pourquoi pas, une réelle lamentation. Disposées sur des socles et tout autour de ce mur, seront installées diverses maquettes. Un concours public sera lancé à cet effet, sur le thème : « redessinez-nous un quartier ». L'Usine au cœur d'un quartier utopique ; de la forêt vierge à une plage de sable fin et son port de plaisance, en passant par un village médiéval ou, qui sait, une fête foraine permanente ?
L'exposition sera annoncée par une fête d'ouverture et cloturée par un exceptionnel T dansant.

Les installations sonores de Fanny Garcier « *Fragments d'Usine* » viendront colorer les murs de l'Usine ainsi que les mots de Luc Portianucha.

Pour couronner le tout, des visites guidées seront organisées sous forme de tour initiatique animé par les trois organisateurs-trices de « l'Usine et ses amis » cabaret annuel mettant en scène les usiniens et usiniennes.

Les vingt ans du Spoutnik

Conjointement à la célébration des vingt ans de l'Usine, le Spoutnik sera amené à fêter son propre anniversaire : après ses années de fonctionnement itinérant, il prend ses quartiers dans l'ancienne usine de dégrossissage d'or en 1989. Le Spoutnik actuel est né, et tient donc à marquer ses deux décennies d'existence en liant étroitement sa programmation aux festivités prévues dans le reste du bâtiment.

Plusieurs pistes sont explorées pour marquer le coup en 2009, que ce soit dans le courant de l'année ou lors de la concentration d'activités relatives aux vingt ans de l'association Usine.

.. Une carte blanche aux anciens programmateurs, qui seront amenés à proposer chacun un film ayant particulièrement marqué les vingt ans du cinéma

0. L'organisation d'une projection de films réalisés par des cinéastes, amateurs ou non, sur les vingt ans de l'Usine

.. Des projections de films accordés aux événements se déroulant dans d'autres parties du bâtiment (concerts, expos)

.. Le retour du Spoutnik itinérant le temps de quelques films montrés dans les lieux encore existants qu'il a pu traverser dans les années 80

. La projection de films réalisés par des personnes ayant eu vingt ans en 1989, ou ayant vingt ans en 2009

Certaines projections demandant un certain effort de recherche ou des coûts un peu plus élevés que la moyenne (notamment pour des films plus anciens, en pellicule), il est prévu un budget supplémentaire qui viendra compléter la traditionnelle subvention allouée au cinéma.

Et au milieu rugit l'Usine

Clin d'œil

L'Usine n'existait pas encore et Etat d'Urgences conviait le public a des fêtes sauvages, ici et là, dans la Ville, lui donnant un premier rendez-vous pour le mener dans un lieu jusque là tenu secret. Un soir d'été, à Baby Plage, entre 2 concerts sauvages, un étrange spectacle prenait place: le Théâtre des Krostons. Décor de carton pâte, costumes et acessoires de récupération pour un conte médiéval et interactif. Drôle, absurde, décallé, un zeste d'humour noir pour soirée d'été.

Version 2009

Entre Molière, Ionesco et Gogol, l'Usine et ses ennemis.

Farce urbaine sur la place de l'Usine parmi tous ses opposants: les grands, les petits, les bébêtes, les vilains, les fourbes et les sans nez.

Mapping Festival

Sans-logis pour l'édition 2009, une collaboration entre les compétences audio-visuelles des

organisateurs du mapping et le projet U.ZN est une solution temporaire enthousiasmante.
Le Mapping Festival a pour but de promouvoir le travail de l'image en temps réel à travers soirées, installations, performances audiovisuelles, conférences et workshops.
Après quatre années d'existence, le festival a gagné un statut de référence incontournable dans la sphère des arts numériques et nouveaux média, tant auprès des artistes que du public et des professionnels.
Travaillant toujours à la croisée des disciplines, le Mapping festival est en perpétuelle quête d'innovation. Le succès de la dernière édition est plus qu'encourageant, et l'intégration du festival au projet U.ZN serait un tournant idéal pour marquer son cinquième anniversaire et proposer au public une expérience hors du commun.
0 jours seraient réservés aux programmateurs du Mapping.

5. Défis:

Enjeu symbolique:

Ce projet comporte un paramètre symbolique fort. De part sa taille et son ambition, il soulève des questions importantes:
Sommes-nous prêts à prendre plus de place sur la scène culturelle?
Qu'est-ce que notre institution peut apporter à la Cité?
Quel intérêt les autorités portent-elles à cette institution?
Comment penser la collaboration entre l'Usine et le gouvernement dans le futur?
Notre mode de fonctionnement est-il d'actualité?

Ces interrogations constituent les axes majeurs de ce projet. Certes le pari est ambitieux mais ce n'est qu'en se dépassant qu'on peut mettre à jour ses lacunes afin d'y remédier.
Nous nous devons de faire face à ces défis immédiats.

Les réunions de gestion, le fait de cohabiter dans le même bâtiment nous a appris à collaborer entre individus et collectifs venant d'univers différents. Des dizaines de personnes aux idéaux, intérêts parfois à l'opposé les uns des autres travaillent ensemble, s'embrassent et s'engueulent tout en partageant un but commun: l'essor d'une culture en marge d'une démarche purement commerciale.
Cette structure extérieure-intérieure est un lieu de rencontre entre plusieurs modes de vie et d'opinions divergentes; une « mise en vitrine » d'un pan de la culture; une manifestation susceptible de provoquer un débat d'idées animé et enrichissant.

Retombées médiatiques:

Actifs depuis 2003, Exyzt a depuis réalisé des projets d'envergure dans plusieurs villes d'Europe. Berlin, Paris, Barcelone, Karosta, ou Venise ont, entre autres, ouverts leurs portes à leurs constructions éphémères. Des références de qualité sont évidemment un des atout certains de ce collectif.

Ce projet est susceptible de focaliser une attention médiatique régionale et internationale sur Genève et de permettre à un large public d'en profiter. Un engagement fort de la Ville en sa faveur soulignerait la volonté de « soutenir les ***aventuriers*** de la culture, les défricheurs de formes et d'expressions nouvelles, et tous les talents qui permettent à notre ville de rayonner sur le plan culturel ». *-extrait tiré des objectifs de la législature concernant la politique culturelle de la Ville de Genève-*

6. Contacts:

Permanence de l'Usine: www.usine.ch / 022 781 34 90 / usine@usine.ch
Exyzt: www.exyzt.org / pier@exyzt.org / frz@exyzt.org
André Joye: andre@lezoo.ch / 078 811 37 94
Stéphanie Gautier: stef@lezoo.ch / 0033 6 2389 25 65

U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

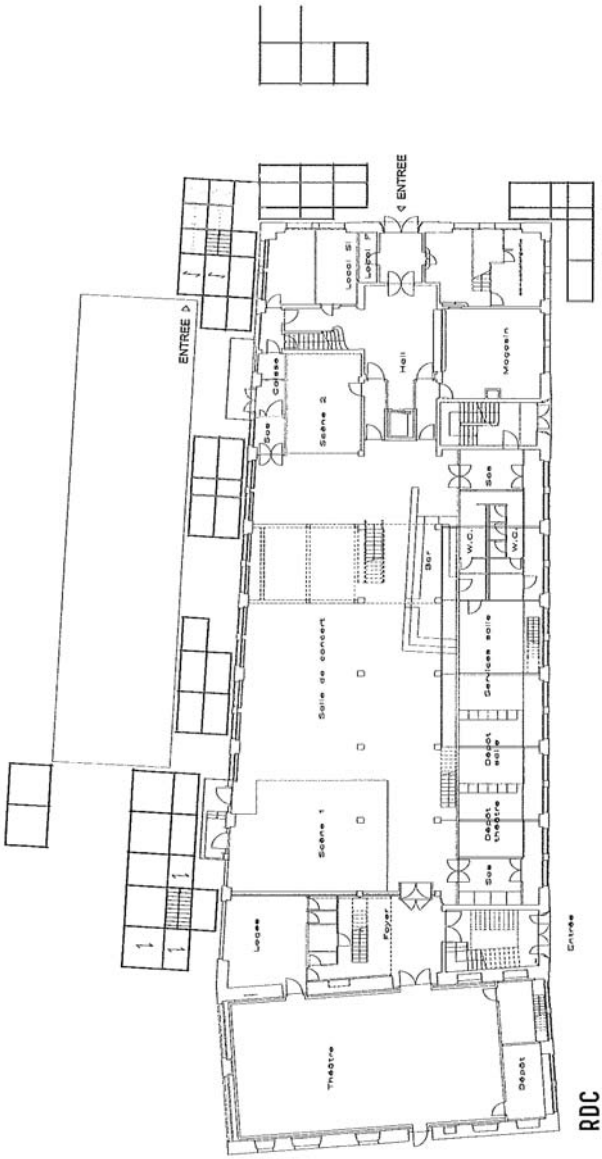

U.ZN USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

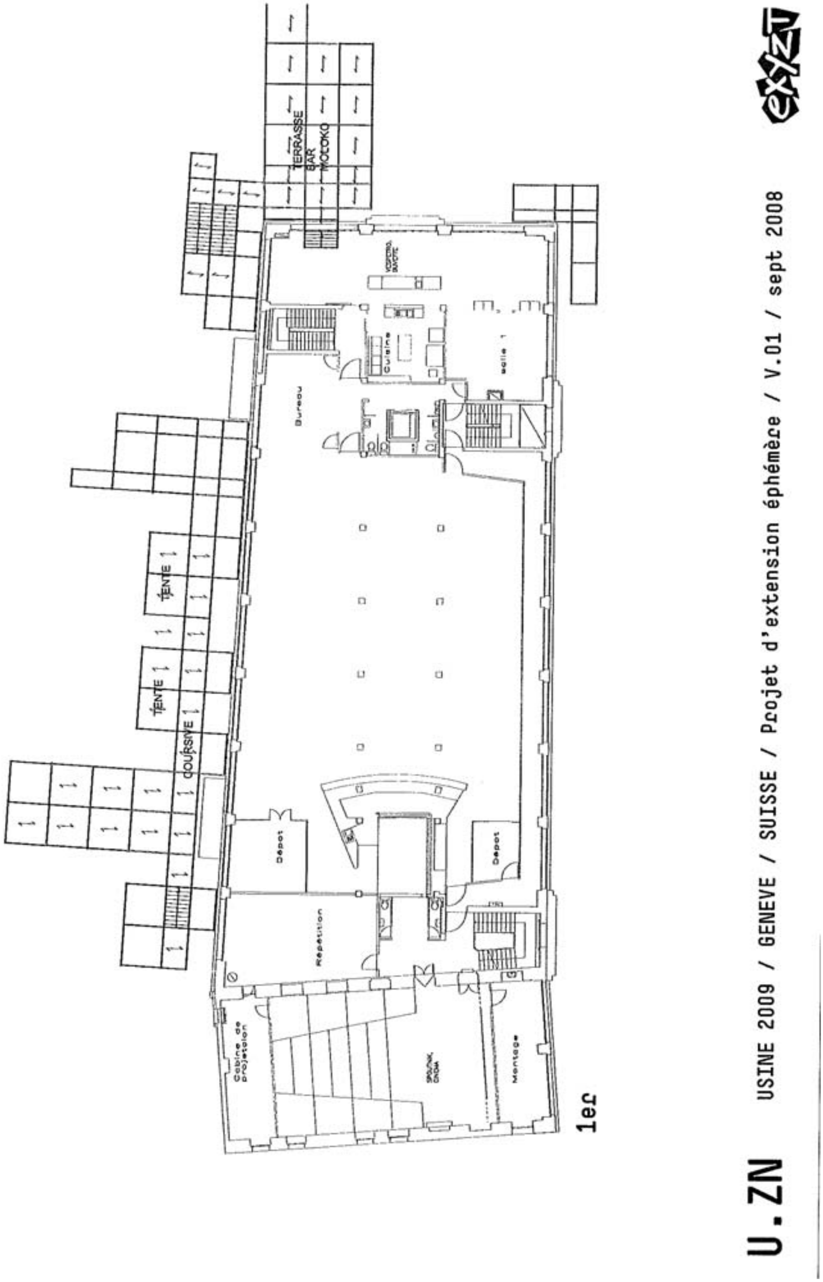
TERRASSE BAR MOLOKO
TENTE
TENTE
COURSIVE
Bureau
Cuisine
Salle 1
Dépot
Dépot
Répétition
Cabine de projection
Montage
1er
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

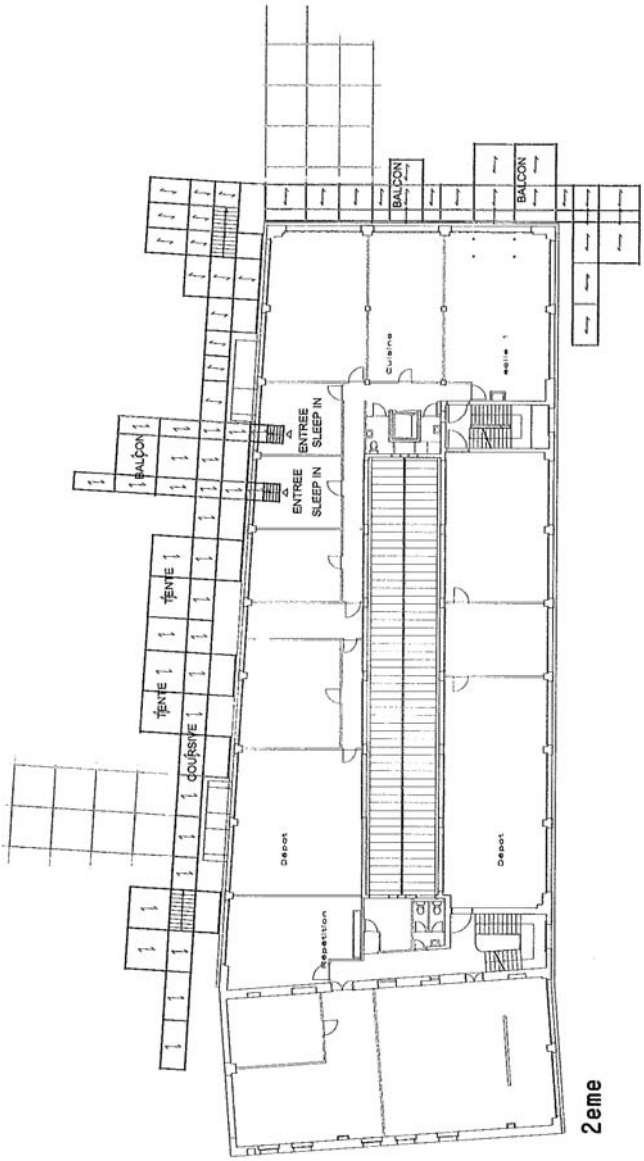

U.ZN USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

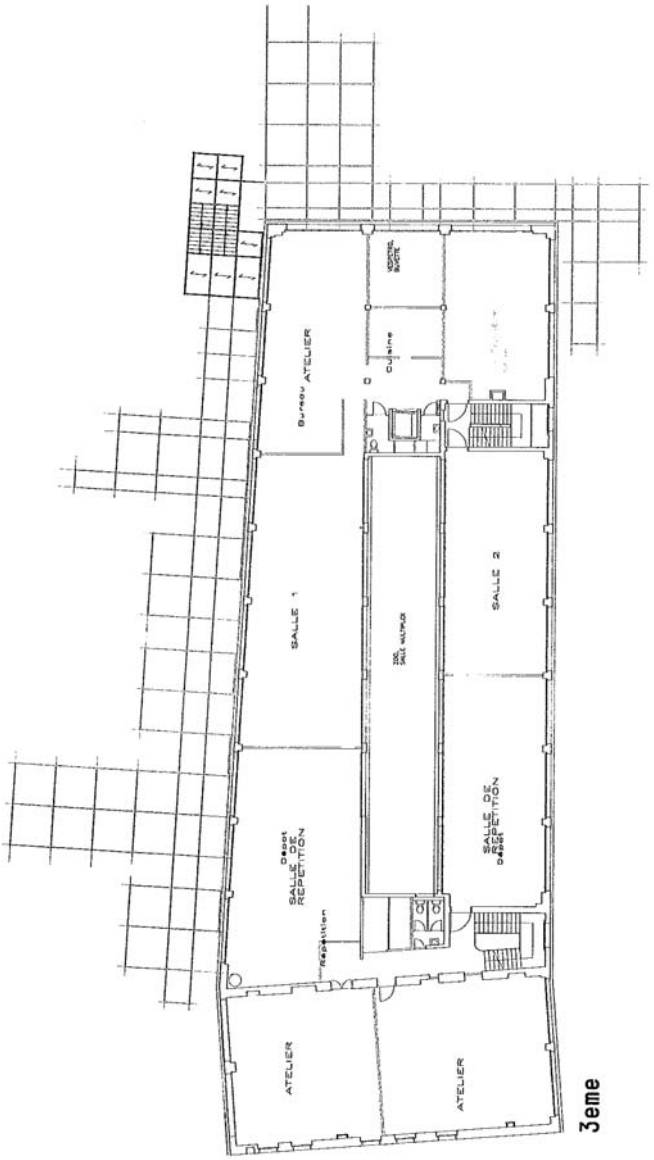

U.ZN USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

BAR
Toiture
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

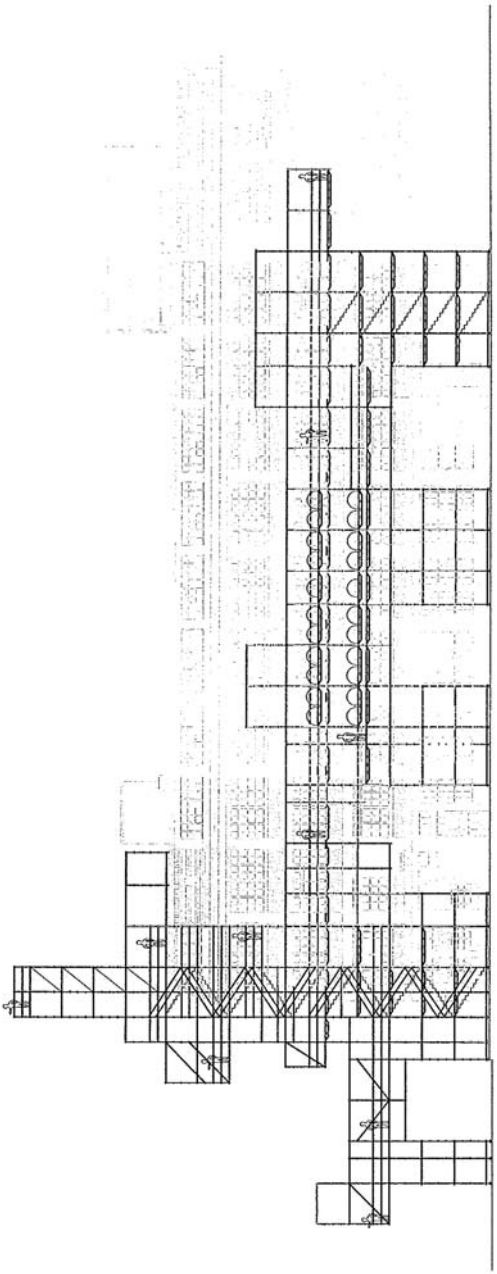
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

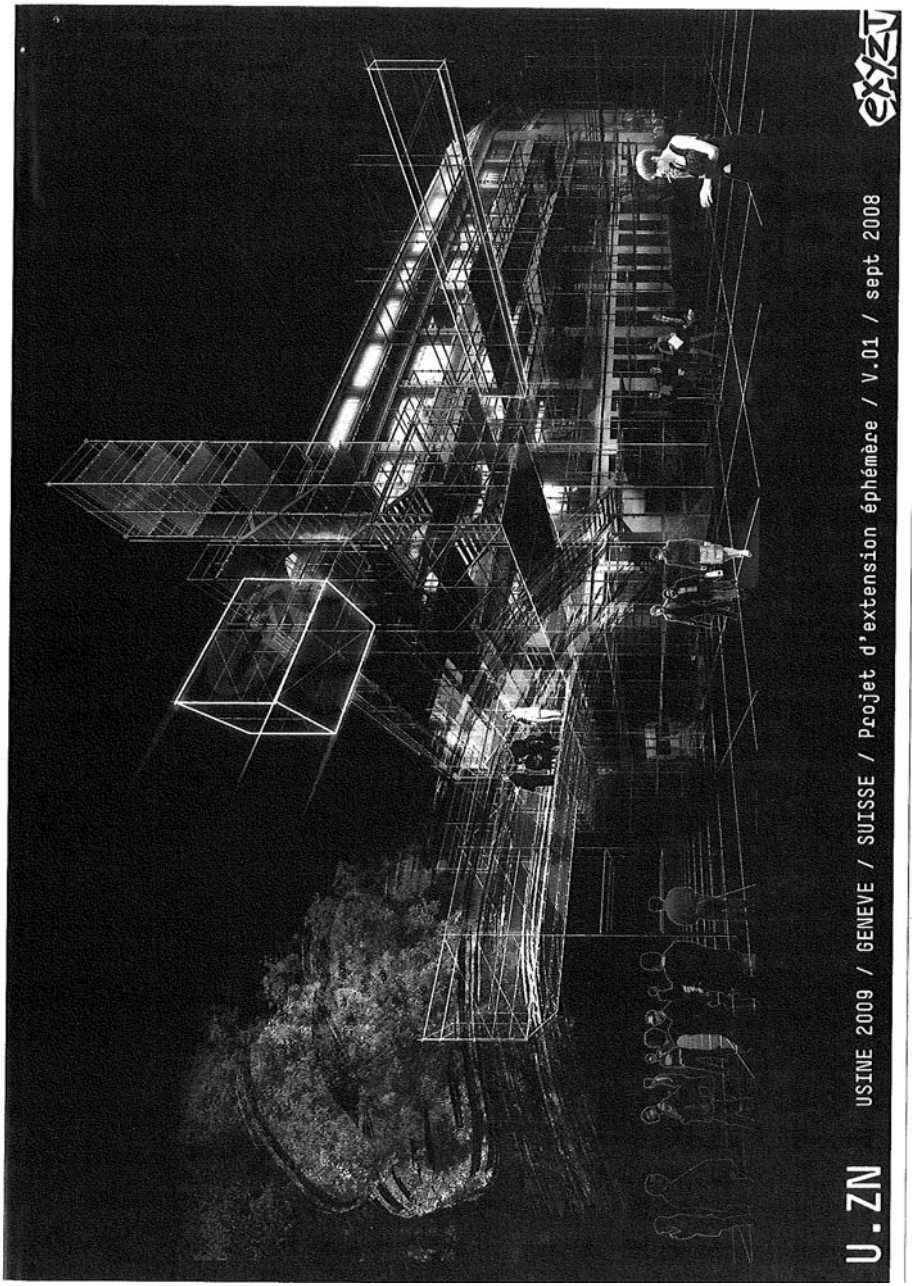
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

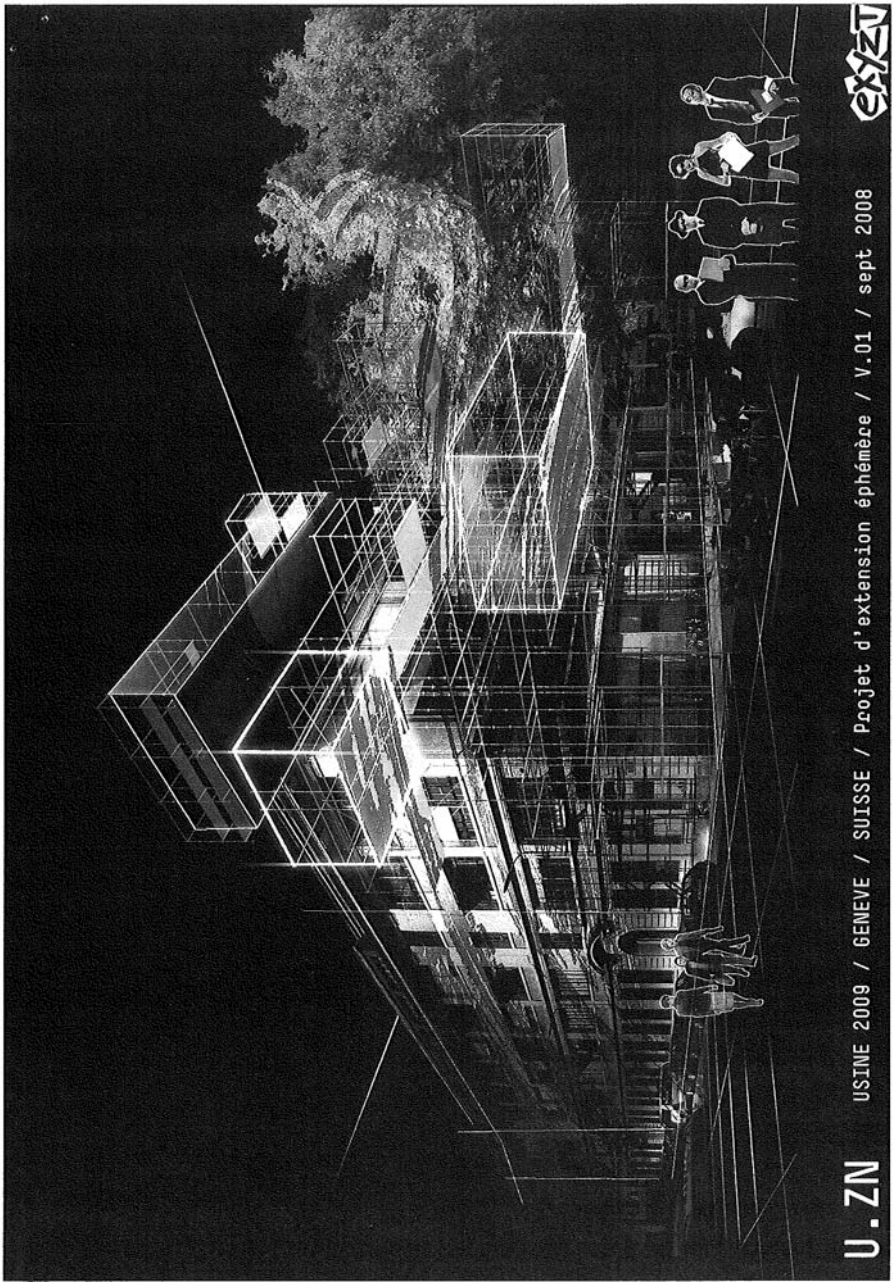
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

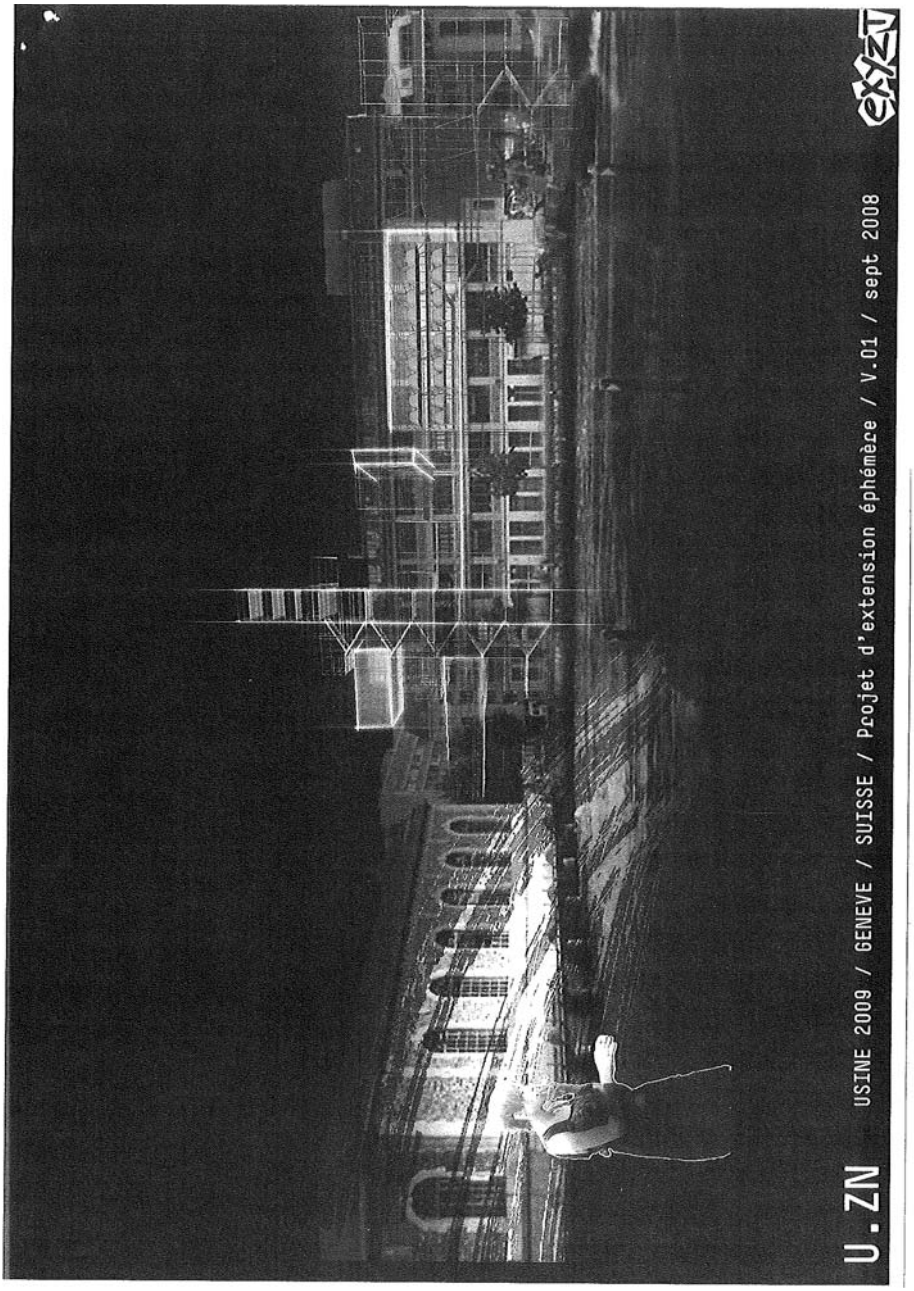
U.ZN
USINE 2009 / GENEVE / SUISSE / Projet d'extension éphémère / V.01 / sept 2008

L'USINE

U.ZN / Installation Exyzt / Usine / Septembre-Octobre 2009

Budget Prévisionnel

Type	Nature	Emetteur	Détail	Qtité	P.U.	Montant HT	TVA	Montant TTC
Honoraires								
Honoraires exyzt	Hono	Exyzt	Conception (j/h)	20	775	15500	3038	18538
	Hono	Exyzt	Conception (j/h)	20	775	15500	3038	18538
	Hono	Exyzt	Conception (j/h)	20	775	15500	3038	18538
					Total	46500	9114	**55614**
Installation								
Structure	Ingénierie	Layher	Note de calcul structure	1	2325	2325	176.7	2501.7
	Location	Layher	Structure échafaudage (T)	45	555.56	25000.2	1900.02	26900.2152
	Transport	Car go Location	Transport 1T	45	88.89	4000.05	304.004	4304.0538
	Main d'oeuvre	Layher	Montage / Démontage (T)	45	930	41850	3180.6	45030.6
					Total	73175.25	5561.32	**78736.569**
Habillage	Achat	Sm bois	Bois de coffrage + panneaux	1	12000	12000	912	12912
	Visserie	Plateforme du bâtiment	Visserie + petit matériel	1	1500	1500	114	1614
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage bois (j/h)	60	250	15000	1140	16140
					Total	28500	2166	**30666**
Habillage	Achat	Hexis	Bâche de façade (m2)	400	23.25	9300	706.8	10006.8
	Achat	Azur Scénic	Tendeur + kabliclic	1000	3.1	3100	235.6	3335.6
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage (j/h)	40	250	10000	760	10760
					Total	22400	1702.4	**24102.4**

Habillage	Achat	Bâche thermorétractable	Bâche de façade (m2)	400	15.5	6200	471.2	6671.2
	Achat	RS concept	Structure coque thermorétractable	1	3875	3875	294.5	4169.5
	Achat	Fixation	Matériel de fixation thermo	1	1550	1550	117.8	1667.8
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage thermo (j/h)	40	310	12400	942.4	13342.4
					Total	24025	1825.9	**25850.9**
Electricité	Location	Ligne élec	Ligne + biplit + plug	1	4000	4000	304	4304
	Location	petit matériel	Domino + connectique	1	1000	1000	76	1076
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage élec (j/h)	40	250	10000	760	10760
					Total	15000	1140	**16140**
Lumière	Achat	Plateforme du bâtiment	Tube néon type chantier	200	3.5	700	53.2	753.2
	Achat	Light UP	Eclairage LED par 30	20	350	7000	532	7532
	Achat	Plateforme du bâtiment	Gélule + Hublot étanche	100	12	1200	91.2	1291.2
	Achat	Informatique	Contrôleur DMX	1	350	350	26.6	376.6
	Achat	Elec	Câbles + connecteurs	1	750	750	57	807
					Total	10000	760	**10760**
Plomberie	Achat	Plateforme du bâtiment	Tuyau + connectique	1	1162.5	1162.5	88.35	1250.85
	Achat	Plateforme du bâtiment	Robineterie + lavabo	1	1162.5	1162.5	88.35	1250.85
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage elec (j/h)	40	250	10000	760	10760
					Total	12325	936.7	**13261.7**
Petit matériel	Visserie	Plateforme du bâtiment	Visserie + petit matériel	1	2325	2325	176.7	2501.7
Toiture	Achat	CTN	Bâche cristal de rétroprojection	1	3875	3875	294.5	4169.5
	Achat	Azur Scénic	Kabliclic (tendeurs + crochets)	500	2.33	1165	88.54	1253.54
Graphisme	Achat	Directeur général	Adhésif découpe	100	77.5	7750	589	8339
table	Achat	Directeur général	Marquage et T-shirt	100	31	3100	235.6	3335.6
	Main d'oeuvre	Directeur général	Pose et assemblage	15	310	4650	353.4	5003.4
					Total	22865	1737.74	**24602.74**

Vidéo / Interaction / Programmation

Vidéo	Location	Lumens 8	3 vidéos projecteurs 10000 lumens / 15 jours	15	2000	30000	2280	32280
	Location	Lumens 8	10 vidéoprojecteurs 3500 lumens / 15 jours	15	666.67	10000.05	760.004	10760.0538
	Location	Lumens 8	Régie vidéo	1	3000	3000	228	3228
	Mise en place	Lumens 8	Système d'accroche + protection vidéoprojecteur	10	0	0	0	0
Electricité	Location	Exyzt	Rallonges / Boîtier / Multiprise	1	387.5	387.5	29.45	416.95
	Location	Usine	Speakers 100Watts	6	310	1860	141.36	2001.36
	Location	Usine	Ampli sono 6 channels	1	775	775	58.9	833.9
	Location	Usine	Platine Technics + mixette	1	775	775	58.9	833.9
					Total	46797.55	3556.61	**50354.1638**

Activation / désactivation

Evenement ouverture / fermeture	Location	Exyzt	Dispositif vidéo	1	775	775	58.9	833.9
	Location	Exyzt	caméra live	1	775	775	58.9	833.9
	Main d'oeuvre	Exyzt	Mise en place	10	387.5	3875	294.5	4169.5
	Prestation	Exyzt	Prestation audio visuelle	2	3875	7750	589	8339
					Total	13175	1001.3	**14176.3**

Logistique

Transport	Transport	Car go Location	Véhicules / jour	20	186	3720	282.72	4002.72
	Transport	Essence + péage	Aller / retour Paris-Genève	6	232.5	1395	106.02	1501.02
	Transport	SNCF	Aller / retour Paris-strasbourg	30	232.5	6975	530.1	7505.1
	Per diem	Exyzt	Per diem	200	10	2000	152	2152
	Hébergement	Hôtel	Nuit (sleeping Usine)	30	0	0	0	0
					Total	14090	1070.84	**15160.84**
Entretien	Nettoyage	Usine	Nettoyages pour 2 mois	16	250	4000	304	4304
	Sécurité	Usine	jours durant 2 mois	60	200	12000	912	12912
					Total	16000	1216	**17216**
						Sous total 1		**376641.6128**

Communication / Promo

communication / promo	Programme papier	Usine	Programme	10000	0.3	3000	228	3228
	Promo internet	Usine	Présence sur la toile, site internet	1	4000	4000	304	4304
	Affichage	Usine	Affiches + affichage	5000	0.7	3500	266	3766
	Flyers	Usine		3000	0.85	2550	193.8	2743.8
					Total	13050	991.8	**14041.8**

Programmation

	Exposition	Usine	Exposition- performances	1		27'800	2112	29'912
	Concerts	Cave 12	Concerts	10	1200	12000	912	12912
	Concerts	PTR	Concerts	6	708.33	8500	646	9146
	Animation	Moloko	Spectacles, concerts, dj's	0	0	0	0	0
	Atelier	Le Poulpe et Usine	Sérigraphie	1	800	800	60.8	860.8
	Exposition	Azzuro Matto	Expo photo	1	0	0	0	0
	Théâtre	Théâtre de l'Usine, Terrasse du troc	Théâtre	4	600	2400	182.4	2582.4
	Performances	Cheveu sur la soupe + Usinéczamis	Poésie, lectures, performances	5	200	1000	76	1076
	Animation	Association Pro-Coulouvrenière	Animation	4	500	2000	152	2152
	Spectacles	Stéphanie Gautier	cirque, danse perfo, dj	20	500	10000	760	10760
	Animation	UECA		8	0	0	0	0
	Exposition	Forde	exposition	5	5000	25000	1900	26900
	Atelier	Akinetik	Tatouage	1	1000	1000	76	1076
	Radio internet	Radio Usine	Radio internet	1	0	0	0	0
	Reportages	Lachaîne	reportages audio et vidéo	1	1000	1000	76	1076
	Animation	Maison de quartier de la Jonction	Animation socio-culturelle	1	0	0	0	0

	Cinéma	Spoutnik	Projections	20	49.2	9840	747.84	10587.84
	Multimédia	Asso des VJ's de Genève	Performances multimédias	6	500	3000	228	3228
	Performances	Exineo	Performances artistiques	6	2000	12000	912	12912
	Performances	Greta Gratos	Musique, chant, théâtre, activisme	5	200	1000	76	1076
	Théâtre	Albane Schlechten	Pièce	1		3010	228.76	3238.76
					Total	120'350	9145.8	**129'496**

Publication

	Ouvrage	Usine	Brochure reliée quadricolor et noir/blanc	2000		23250	1767	25017

						Sous total 2		**168'555**
	Divers							5008
						Grand Total (ST1 + ST2+ Divers)		**550'204**

Plan de Financement

Organisme		Montant
Loterie romande		100'000
Pro Helvetia		15'160
Ville de Genève		300'000
Usine		35'044
DIP		100'000
Total		**550'204**

3.b) Motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Mmes Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la qualité et l'originalité du projet U.ZN;
– le soutien que la Ville de Genève a toujours apporté aux activités de l'Usine;
– l'importance que revêtent les activités culturelles de l'Usine pour la population genevoise;
– que le financement du projet doit être assuré au plus vite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'assurer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs (cent mille) concernant la réalisation par l'Usine de son projet U.ZN.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, lors de la dernière session, nous avons eu un débat sur l'Usine, si je ne dis pas de bêtises, d'environ deux heures et demie, entrecoupé par la pause. J'espère que, ce soir, nous ne réentendrons pas tous ces arguments. Le débat a eu lieu et, vous le savez très bien, nous poursuivons le travail de médiation en vue de faire évoluer ce dossier.

Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est une demande de subvention tout à fait particulière, puisque l'Usine a prévu un certain nombre de manifestations en septembre pour commémorer les vingt ans de son existence. Des gens peuvent légitimement se demander pourquoi j'arrive maintenant avec cette proposition en urgence. Je vais essayer d'expliquer comment les choses se sont passées.

A un moment donné, l'Usine, avec un certain nombre de partenaires, a eu l'idée de cette manifestation. Nous les avons rencontrés au département de la culture et nous avons été enthousiasmés par ce projet. Ensuite, nous avons étudié de quelle manière réunir l'argent. Je me suis engagé à venir devant le Conseil administratif et le Conseil municipal avec une demande de crédit extraordinaire, parce que vous imaginez bien que je ne dispose pas de ces montants sur des lignes

[1] Annoncée, 5400.

ordinaires. Vous connaissez le budget. Mais j'ai aussi dit aux organisateurs qu'ils devaient trouver un peu d'argent ailleurs.

Alors les responsables de l'Usine – c'est leur droit, on peut ne pas être d'accord avec eux – m'ont répondu clairement: «Nous, nous n'allons pas vers le privé, nous ne demandons pas d'argent au privé…» Peu importe, mais c'est la situation dans laquelle nous avons démarré la réflexion.

Ensuite, nous avons eu les premiers retours et nous avons découvert que, même si le budget prévoyait de demander près de 100 000 francs à l'Etat, l'Etat n'avait promis finalement que 15 000 francs. A ce moment-là, nous sommes entrés dans une tension, une tension dont vous êtes aussi en partie les partenaires, puisque des gens sont venus me dire avant ce débat: «Mais pourquoi mets-tu une condition à la demande de l'Etat et à l'octroi de la subvention de la Ville?»

J'ai exprimé très clairement la chose. Pourquoi? Parce que vous vous souvenez certainement des débats récurrents où, lorsque nous proposions des crédits uniques pour une manifestation ou une autre, on nous disait ici de manière quasi unanime: «Mais pourquoi vous n'allez pas demander aux communes ou à l'Etat?» Nous vous répondions que nous avions fait des démarches auprès de l'Etat, mais sans succès.

Cette fois-ci, nous avons décidé d'aller un peu plus loin. Pourquoi? Parce que, vous le savez, nous avons un débat avec pas mal d'artistes dans le cadre du Rassemblement des artistes et acteurs culturels, le RAAC. A l'occasion de ce forum, l'Etat et des représentants de communes nous ont dit très clairement vouloir s'engager beaucoup plus à fond, puisque la Ville met déjà beaucoup de sous. L'Etat, de son côté, avait pris un certain nombre d'engagements.

Quelques jours plus tard, engagés dans un certain nombre de débats, nous avons vu que chaque fois qu'il s'agissait de mettre de l'argent, la Ville seule était sollicitée. Cette fois-ci, j'ai pu arriver avec plusieurs propositions devant le Conseil administratif qui, après une longue discussion, en est arrivé à cette solution. Autrement, il aurait fallu mettre beaucoup moins d'argent, puisque l'Etat ne participait que pour 15 000 francs. J'avais plus ou moins l'idée d'accorder 300 000 francs à un moment donné. Mais cela aurait été demander encore plus à l'Etat que ce qu'on nous demande maintenant.

Nous avons trouvé une ligne médiane. Peut-être que ce n'est pas légal, qu'il faudrait mettre plus sans conditions, ou le montant proposé – 230 000 francs – sans conditions, ou plus avec une autre condition. C'est, dirais-je, le compromis auquel nous sommes arrivés dans le débat au Conseil administratif. Evidemment, la décision vous appartient, puisqu'il s'agit d'un crédit extraordinaire.

Ce qui est sûr, c'est que si la Ville ne met rien ou ne met que 100 000 francs – et je salue la motion socialiste pour ajouter une couverture de déficit – en l'état,

avec une seule couverture de déficit de 100 000 francs, ils n'arrivaient pas à réaliser le projet. Vous me direz peut-être qu'avec ce que nous réunissons aujourd'hui, ils n'y arriveront pas. Il me semble en tout cas que nous nous rapprochons du but et nous rendons l'option choisie au départ possible.

J'ouvre le débat en vous proposant cet arrangement. Nous espérons qu'il mettra la pression sur l'Etat. Vous pouvez amender cette proposition comme vous le souhaitez, mais, en tout cas, n'y voyez pas un arrangement bizarre. Elle résulte d'une série de compromis et de la volonté du Conseil administratif. Si vous décidez que la Ville est vraiment le partenaire essentiel, presque unique, et si vous acceptez que l'Etat ne mette que 15 000 francs, eh bien, vous admettez que, pour le moment et pour des années encore, nous sommes dans cette situation. Nous verrons les travaux de la Constituante, mais, compte tenu de la crise, vous pouvez imaginer peu probable que l'Etat mette des fonds considérables supplémentaires dans les années à venir…

Je le dis pour certaines personnes qui pourraient avoir ce sentiment, il ne s'agit pas là d'une attaque contre le magistrat en charge du Département de l'instruction publique. Pourquoi? Parce que nos relations sont bonnes et que, pour sa part, il joue sur les crédits qui lui sont affectés. Simplement, en mettant la pression, nous pourrions contraindre le parlement cantonal à aller plus loin. C'est un peu l'objectif de cette proposition PR-697.

Voilà, il n'y a pas de malice dans cette proposition, elle est claire, elle est franche. Après, vous pourrez l'amender. Je sais que des gens aimeraient la renvoyer en commission. Bien sûr, tout est possible! Simplement, j'ai dit que si elle reste un mois ou deux en commission, nous serons en septembre. Or il s'agit de projets qui doivent mûrir et être mis en route plusieurs mois à l'avance.

Je ne veux piéger personne et c'est votre droit le plus clair de la renvoyer en commission et de revenir au plus vite devant ce Conseil municipal. Simplement, une hypothèque supplémentaire pèserait sur la possibilité de réaliser ce projet. Pour cette raison, je propose la discussion immédiate et, si possible, une décision ce soir.

Voilà, je vous remercie. Je reprendrai probablement la parole au cours du débat.

(Le Collectif villa Freundler manifeste à la tribune du public, déployant une banderole et chantant.)

Le président. Mesdames et Messieurs, il est interdit de manifester à la tribune du public! Je suspends la séance du Conseil municipal!

(La séance est suspendue de 20 h 40 à 20 h 50, le temps que les perturbateurs évacuent la tribune.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous propose de reprendre place, avec un peu plus de sérénité… Monsieur Mugny, vous avez la parole.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il est un peu navrant que cette manifestation ait eu lieu maintenant et de cette manière-là, d'autant plus que vous avez peut-être lu le tract: il n'y a aucun lien avec aucun des sujets que nous traitons. Il ne s'agit pas des représentants de l'Usine, avec qui nous avons des rapports à mon avis tout à fait corrects. La manifestation n'avait rien à voir non plus avec les artistes relogés au Vélodrome, sujet dont vous allez discuter ce soir ou demain. Certes, ces gens se sont exprimés sans violence, mais ils ont perturbé le cours du Conseil municipal. Alors, quels que soient les points de vue des uns et des autres sur l'Usine, ne faites pas payer aux gens de l'Usine une manifestation que vous pouvez considérer comme perturbante.

Je tenais à insister là-dessus… *(Remarque de M^me^ Magnin.)* Madame Magnin, excusez-moi, la perturbation qui s'est produite là concerne un autre sujet et j'essaie juste de vous dire que je trouverais dommage qu'elle porte préjudice au débat sur l'Usine. Voilà, j'espère que ce débat sera tout de même serein et je propose de le reprendre.

Le président. Je passe la parole à une ou un motionnaire pour la motion M-854, qui est liée à la proposition PR-697.

M^me^ Christiane Olivier (S). Je voudrais situer le contexte de cette motion dans le débat de ce soir. Si nous avons déposé cette motion en date du 11 mars, c'est qu'à l'époque le Conseil administratif n'avait pas encore présenté la proposition qui nous est soumise ce soir. Or, ayant entendu l'Usine exposer son projet, le groupe socialiste a estimé qu'il était tout à fait intéressant, séduisant et valable et, pour qu'il se réalise, comme nous ne savions pas si le magistrat allait nous présenter une proposition, nous avons rédigé cette motion.

Maintenant, au vu de cette proposition visant à financer le projet, nous pensons que nous ne parlerons pas ce soir typiquement de la motion, mais que nous le ferons dans le cours du débat concernant la proposition de 230 000 francs présentée par le magistrat.

Le président. Mais vous maintenez votre motion?

M^me^ Christiane Olivier. Oui, nous la maintenons. Et pour le moment – je m'avance un peu concernant la proposition du Conseil administratif – le groupe socialiste demande que tant la motion que la proposition soient renvoyées à la commission des arts et de la culture pour une étude de tous les modes de soutien à ce projet. Je m'expliquerai plus longuement sur la proposition en tant que telle.

Préconsultation

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). Comme vient de le dire M^me^ Olivier, ce projet a été présenté aux différents groupes de ce Conseil municipal et, pour notre part, nous avons aussi trouvé qu'il était vraiment remarquable. Effectivement, l'Usine a fait et continue de faire un énorme travail pour Genève en matière d'espace socioculturel, avec un énorme pouvoir de rayonnement de notre ville auprès du monde entier.

Nous allons bientôt fêter l'anniversaire de Calvin et nous pensons qu'il est essentiel aussi de fêter cet anniversaire de l'Usine. Le projet consiste donc à mettre une structure à l'extérieur du bâtiment. Il y a réellement une volonté pour l'Usine de s'ouvrir vers l'extérieur, aux quartiers, aux habitants avec lesquels elle a quelques soucis en ce moment.

Pendant deux mois, il y aura une volonté d'échange mutuel avec toutes les personnes de cette ville. Autant l'Usine s'ouvrira sur la ville, autant elle espère que la ville s'ouvrira à l'Usine, grâce à cette structure d'échafaudage autour du bâtiment et aux activités qui s'y dérouleront et qui pousseront dans ce sens. Il y aura des spectacles, des expositions, des animations, et ces lieux de rencontre changeront peut-être l'image de l'Usine dans l'esprit de certaines personnes. Les gens se rendront compte que c'est vraiment un élément essentiel pour la culture à Genève.

Comme l'a dit M. Patrice Mugny, il est question aussi d'un financement de l'Etat dans cette proposition. Nous appuyons vraiment la demande que le conseiller d'Etat M. Beer soutienne cette manifestation assez largement. Nous avons pu entendre au RAAC que la culture était intimement liée à l'instruction publique et nous nous réjouissons de voir ce même magistrat aider maintenant les manifestations culturelles.

Nous savons également que l'Etat va soutenir par d'autres moyens la manifestation et nous en sommes ravis. C'est vraiment une excellente chose que tous les acteurs puissent travailler ensemble. Notre objectif final, évidemment, est que ce

projet puisse se faire et nous espérons que l'Etat y contribuera. De toute manière, nous ferons en sorte que ce projet se réalise, car, pour nous, il est tout à fait essentiel.

Nous souhaitons également que cette proposition soit votée sur le siège, parce qu'il n'y a pas lieu de retourner en commission. Ne faisons pas comme si cette proposition sortait de nulle part! Le projet a déjà été présenté à la commission des arts et de la culture, comme à tous les groupes, et tout le monde a eu le loisir de l'étudier en long et en large et a pu poser ses questions.

Pour nous, un retour en commission ne servirait à rien d'autre qu'à retarder la réalisation du projet et peut-être même à la mettre en péril. Surtout que nous savons tous maintenant ici que les autres acteurs subventionnaires de ce projet, notamment la Loterie romande, attendent que la Ville débloque la subvention et que l'Etat s'engage dans ce sens. Nous sommes donc certains que la municipalité débloquera quelque chose, étant donné qu'elle s'est engagée à le faire.

Mais si nous perdons du temps en commission et si nous revenons sans savoir encore qui subventionnera, et qu'il faille aller dire aux autres subventionnaires que la Ville subventionne… Bref, nous serons au mois de décembre, alors que la manifestation a lieu en septembre. Nous trouverions vraiment lamentable qu'un projet aussi magnifique pour notre Ville et pour ses habitants ne puisse pas se faire uniquement à cause des petites bisbilles politiques ou autres… *(Exclamations.)* Nous espérons que nous ne subirons pas cela.

La motion déposée par les socialistes en vue d'une garantie de déficit est louable, mais elle deviendrait totalement caduque en cas d'acceptation de la proposition PR-697, comme vient de le dire M^me^ Olivier. D'autre part, nous pensons que cette garantie de déficit n'est pas du tout la garantie de la faisabilité du projet, puisque la somme avancée par cette motion n'est pas suffisante, à notre sens. En plus, vu que les autres subventionnaires attendent que la Ville donne quelque chose, une garantie de déficit ne leur offrirait pas cette satisfaction. Pour nous, ce ne serait pas forcément un succès pour l'octroi des subventions à cette manifestation.

Pour résumer, nous espérons un large soutien, ce soir, et nous ne doutons pas que nous l'aurons pour voter cette proposition sur le siège.

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les libéraux, comme vous le savez, sont partisans de la diversité culturelle. Nous ne nous tromperons donc pas de débat ce soir. Nous accueillons avec l'ouverture qui lui convient la proposition qui nous est faite de fêter, comme les nombreux anniversaires que je vous ai annoncés lors du débat sur l'urgence – pourquoi pas? – les vingt ans de l'Usine.

Au demeurant, nous pensons, comme le magistrat M. Mugny, qu'il ne faut pas faire des amalgames entre la manifestation de tout à l'heure à la tribune du public et la proposition PR-697. Les promoteurs de ce projet de l'Usine ont été appelés à le présenter à l'ensemble de nos partis. Vous les avez tous reçus et les libéraux les ont reçus en caucus particulier, dans nos locaux.

Or nous n'avons pas pu nous empêcher de reconnaître, parmi les manifestants à la tribune du public, un certain nombre de ceux que nous avons reçus chez nous. Nous le regrettons infiniment, puisque les voies de la démocratie sont des voies qui permettent à chacun d'examiner – dans la paix, dans la sérénité, dans l'intelligence du débat – toutes les propositions qui nous sont faites.

Ceci étant, nous devons reconnaître que le projet qui nous est soumis a le mérite de susciter le débat, voire d'accrocher sur le plan purement culturel et esthétique, qu'il est un peu défrisant, décapant – et pourquoi pas? Toutefois, nous sommes sensibles aux remarques des uns et des autres par rapport à sa réalisation sur le plan simplement sécuritaire.

Nous ne savons pas exactement comment cet échafaudage à l'extérieur du bâtiment de l'Usine permettra vraiment l'accès à tout le monde, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pendant soixante jours, sans aucun accident. Nous ne voudrions pas en prendre les risques. C'est un élément.

Un second élément, c'est que nous sommes en train de débattre d'un projet éphémère, à l'heure où nous aimerions plutôt nous occuper de la défense du durable. C'est une question que nous pouvons nous poser: combien investissons-nous pour de l'éphémère à l'heure où nous voudrions défendre du durable?

En outre, nous avons cru comprendre, Monsieur Mugny, mais peut-être n'ai-je pas bien entendu, que vous aviez des réserves quant au montage financier. Pour nous, les libéraux, c'est la grande question. Comment se peut-il que des associations, quel que soit leur projet culturel mais par simple souci d'équité, doivent à tout prix et en tous les cas faire appel à des fonds privés pour que nous les subventionnions, alors que d'autres, pour des raisons philosophiques qui nous échappent, estiment que l'argent privé serait de l'argent sale? «On est plus libres quand on n'a pas les privés avec soi…» Là, nous les libéraux, nous nous pinçons… Pourquoi serait-on plus libres dans un cas que dans un autre? Nous avons une exigence de rigueur, à savoir que les projets culturels, quels qu'ils soient, aient un montage financier analogue.

Pour nous, le fait que l'Usine, pour ce projet qui, au demeurant, a un certain charme, ne veuille pas faire le pas de chercher des coups de cœur en dehors des collectivités publiques pose un problème, car ces coups de cœur pourraient éventuellement lui permettre d'aboutir. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous n'entrerons pas en matière sur cette proposition.

Mais nous avons un autre souci. Pour ces différents anniversaires, par principe d'équité une fois de plus, on nous demandait 100 000 francs pour Calvin et la motion socialiste, qui demande 100 000 francs de garantie de déficit pour l'Usine, mérite d'être égalitaire. Maintenant, nous pensons effectivement que lorsqu'on veut étudier des projets d'anniversaire en urgence, il s'agit d'avoir des principes cohérents les uns avec les autres.

En l'état, notre groupe ne peut pas entrer en matière, mais nous serons attentifs au développement de la discussion de ce soir.

M^me^ Christiane Olivier (S). Nous parlons donc maintenant de la proposition telle que présentée par le Conseil administratif. En premier lieu, je voudrais revenir sur l'intervention des Verts, qui mettaient en demeure le magistrat Beer, puisqu'il s'était engagé à soutenir la culture. Je tiens à dire que M. Beer n'a pas attendu ce soir pour participer au financement de manifestations ou pour subventionner la culture.

Par exemple, lors de la dernière commission des arts et de la culture, nous avons appris que le Département de l'instruction publique avait libéré 500 000 francs pour le Jubilé Calvin. Même si cela ne se sait pas au sein de ce Conseil municipal, nous voyons qu'il a libéré 500 000 francs, lesquels, je le dis tout de suite, ne vont pas à la proposition qui nous a été soumise mais à l'ensemble des manifestations célébrant le 500^e^ anniversaire de Calvin.

Deuxièmement, si nous demandons le renvoi à la commission des arts et de la culture, ce n'est pas en raison de bisbilles politiques, c'est simplement pour avoir des compléments d'information sur des points qui ont déjà été soulevés sur ces bancs.

Troisièmement, je voudrais dire que notre motion, du fait qu'elle demande une garantie de déficit et non un subventionnement unique, ne deviendra pas caduque, mais qu'elle fera l'objet d'une discussion au sein de la commission des arts et de la culture, étant donné qu'une garantie de déficit n'est pas la même chose qu'une simple subvention.

Maintenant, il y a encore d'autres raisons pour lesquelles nous demandons le renvoi à la commission des arts et de la culture, où nous avons reçu les représentants de l'Usine, qui nous ont présenté leurs activités et ce projet. Nous avons posé certaines questions, sans prendre aucune décision. Nous n'avions pas, à l'époque, une idée précise d'un montage financier avec la participation de l'Etat et nous aimerions l'étudier de façon un peu plus complète.

M. le magistrat nous a dit que l'Usine se refusait à faire appel à du mécénat ou à des privés. Pour notre part, nous aimerions soulever cet aspect à cette occa-

sion, parce que, en tout cas pour notre groupe, chaque fois qu'il y a une demande de subvention, nous demandons la participation des autres communes, de l'Etat et des privés. Nous voulons continuer dans ce sens.

Un autre point ne nous pose pas problème, mais nous devrions avoir des garanties à son sujet, du moment que la Ville subventionne ce projet, qui a enthousiasmé notre groupe. C'est un projet fort intéressant et séduisant, indépendamment du retard avec lequel il nous est présenté ce soir, en nous mettant la pression, sous-entendu: votez sur le siège, sinon rien ne se fera…

M. le magistrat s'en est expliqué, mais nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, que ce projet nous arrive aussi tardivement. Nous aimerions avoir des garanties quant à sa construction même, parce que, du moment que la Ville participera au subventionnement, elle sera responsable de tout problème de sécurité et des mesures qui devront être prises.

Une fois de plus, Monsieur le magistrat, nous sommes enthousiasmés par ce projet, qui est intéressant et séduisant, mais, pour toutes les raisons que je viens d'exprimer, nous demandons le renvoi de la proposition PR-697 à la commission des arts et de la culture, avec notre motion M-854, qui n'est pas caduque et que nous examinerons dans son entier.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord une toute petite remarque que j'aimerais que vous transmettiez, Monsieur le président, au groupe des Verts. La démocratie, ça prend du temps et la démocratie n'est pas à géométrie variable. Ce ne sont pas des petites bisbilles que nous avons en commission, mais simplement nous répondons au devoir de réflexion inhérent à notre charge et qui nous semble, à nous, indispensable.

Maintenant, je reviens à la proposition PR-697. Pour certains, cette proposition sera irréaliste et ne servira que les intérêts d'un petit groupe pas du tout représentatif et, compte tenu de nos difficultés à venir, nous devrions être budgétairement prudents. Pour les autres, l'Usine est une institution de Genève qui a pour but de promouvoir la culture alternative et qui ne demande que ce qui lui est dû pour faire la promotion de son travail. Tout le monde aura raison, enfin presque…

Ne définir l'Usine que comme un lieu de culture et de création artistique est tout aussi approximatif que de dire qu'elle n'est peuplée que de traîne-patins qui n'ont qu'un seul objectif, pourrir la vie des habitants du quartier. Ce n'est pas possible.

Pour A gauche toute! cet événement mérite tout autant d'être soutenu que d'autres qui ont ou auront lieu cette année dans cette ville. L'Usine, même si elle

a changé, reste un lieu symbolique et fort, et fort de ce qu'une certaine jeunesse espère encore, plus de convivialité, plus de liberté, plus de projets, en un mot, plus de rêve.

La culture, ce n'est pas seulement les grandes œuvres du passé, la musique symphonique ou le théâtre classique. D'ailleurs, tous les éléments culturels que je viens de citer sont ceux qui ont aussi nourri les jeunes et les moins jeunes qui fréquentent l'Usine et qui ont permis l'émergence d'autres œuvres, une autre manière de vivre ensemble et une autre musique, plus contemporaine peut-être, et dont je crois souvent que ce qu'on lui reproche principalement, c'est d'être populaire.

Cette année, l'Usine se tourne vers Genève et, à l'occasion de ses vingt ans, lui donne la preuve de sa maturité et, d'une certaine manière, de sa citoyenneté, en s'ouvrant sur la ville dans un projet dont personne, s'il le connaît et s'il a entendu les explications qui nous ont été présentées, ne peut nier la pertinence et une certaine élégance.

Il serait dommage de ne pas donner à l'Usine et à ceux qui la fréquentent l'occasion de montrer leur savoir-faire et leur talent. Tout comme notre groupe a soutenu la subvention pour le Jubilé Calvin, nous soutiendrons cette subvention pour les vingt ans de l'Usine, car, curieusement, ces deux projets, pour nous, ont le même but, s'ouvrir sur la cité et chasser les préjugés et les malentendus.

A mes collègues de droite, je dirai que le temps n'est plus à considérer la culture alternative comme marginale ou menaçante, de la même manière que je pense que le Jubilé Calvin sera l'occasion pour la gauche de sortir de ses stéréotypes. Il est probable que nous allons nous poser un certain nombre de questions, auxquelles je veux répondre tout de suite.

Oui, il y aura du bruit! Oui, des personnes boiront plus que de raison! Et, oui, le quartier sera dérangé! Mais n'est-ce pas la vocation de l'Usine que de chambouler le prêt à penser? D'empêcher que chacun se calfeutre dans ses certitudes? Et a-t-on jamais vu une fête qui soit discrète et qui se calfeutre? Non! Une fête honteuse et silencieuse, non!

Nous avons cette année l'occasion de profiter de plusieurs événements populaires et constitutifs de l'identité de Genève. Pourquoi n'en accepter que l'une des faces? Genève, que je connais, la Genève que nous connaissons tous est multiple et soutenir cet anniversaire serait faire preuve de l'ouverture dont se targuent tous les Genevois, et vous le savez tous.

Chacun, dans cette enceinte, est capable d'apprécier des cultures différentes, d'où qu'elles viennent. Mais il n'y aurait qu'une seule partie de notre assemblée capable de voir la modernité de ce projet et sa portée en termes d'imagination

et de vision… Et c'est ce qu'il y a de plus important dans le projet qui nous est présenté.

Alors, nous sommes aussi pour le renvoi en commission. Pourquoi? Parce que nous pensons que ce projet porte les défauts de ses qualités et que nous aimerions avoir plus de données. Il ne fait aucun doute pour le groupe A gauche toute! que nous devons absolument faire ce travail en commission et nous donner les moyens de le voter en toute connaissance de cause, mais, surtout, de le voter!

M. Adrien Genecand (R). Pour respecter le pragmatisme et l'efficience qui nous sont chers, à nous radicaux, je ne discuterai pas du sujet de fond qu'est l'Usine, dont nous avons très longuement débattu, ne serait-ce qu'à la dernière session. Nous sommes ici pour savoir si nous accorderons oui ou non plus de 250 000 francs sur le siège à cette institution. Cela mérite bien évidemment un renvoi en commission, puisque, comme les autres préopinants l'ont souligné, il y a notamment des questions de sécurité, d'aménagement et autres, que les commissaires se doivent de poser aux personnes qui nous présentent le projet.

Elles nous ont effectivement déjà présenté le projet, mais nous n'avons pas pu poser beaucoup de questions à la dernière séance de la commission. Il est donc normal que le projet revienne et il est normal que nous puissions poser les questions qu'il se doit.

Quant au vote sur le siège, c'est évidemment non, ne serait-ce que pour vous rappeler notre dernière discussion sur le Jubilé Calvin. Calvin, c'était 100 000 francs, et personne n'était pour l'urgence. Si, ce soir, nous votons l'urgence pour 250 000 francs sur l'Usine, demain je reviens et je vous fais voter proportionnellement sur Calvin ce que nous devrions donner aux organisateurs du jubilé, puisqu'ils présentent, eux, une manifestation bien avant l'Usine, c'est-à-dire 2 millions de francs! D'accord?

Respectez simplement la procédure! Cette proposition sera en commission le temps nécessaire. Pour Calvin, on s'en sortira très bien, alors que la manifestation a lieu bien avant, avec bien plus d'infrastructures et de logistique. Il n'y a donc aucun problème pour le projet de l'Usine. *(Remarque de M^me^ Wenger.)* Vous transmettrez à M^me^ Wenger, Monsieur le président, que son jeu populiste est très désagréable… Elle fatigue tout le monde. Nous sommes là pour discuter, ses arguments populistes, on commence sérieusement à en avoir plein le dos! *(Quelques applaudissements.)*

Le président. J'ai eu peur, Monsieur le conseiller municipal… Je transmets.

M. Adrien Genecand. Ne lui faites pas le plaisir de la sortir, elle n'attend que ça!

Pour revenir au vote sur le siège, c'est évidemment non. Nous demandons le renvoi à la commission des arts et de la culture pour étude.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Maintenant que les forces de l'ordre sont arrivées, ce sera plus facile pour sortir M^me^ Wenger… *(Exclamations et rires.)*

M^me^ Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, nous, démocrates-chrétiens, nous pensons qu'il n'y a pas à comparer les vingt ans de l'Usine au 500^e^ anniversaire de Calvin. Mais nous pensons également que le projet U.ZN, auquel toute la population genevoise sera conviée, est l'occasion de renforcer la visibilité des activités culturelles de l'Usine et de rendre à César ce qui est à César.

Un excellent travail se fait à l'Usine, travail méconnu ou occulté par les problèmes de bruit, de sécurité et de salubrité dans le quartier, qui ont largement été débattus dans cette enceinte. Ce travail, nous entendons bien le soutenir, car la culture alternative est une composante artistique au même titre qu'une autre. Cette culture alternative est actuellement fragilisée dans notre cité et nous devons prendre en compte, en tant qu'élus, les besoins de tous les publics.

Ce projet, Mesdames et Messieurs les conseillers, est un bon projet, ambitieux certes, mais original. Le principe de l'installation éphémère est séduisant et l'idée d'organiser dans des galeries fixées autour du bâtiment et sur la place des Volontaires des activités en fait un vrai projet de proximité, qui a tout lieu d'être encouragé dans les circonstances actuelles.

Pour nous, démocrates-chrétiens, c'est oui à ce crédit extraordinaire qui nous est demandé aujourd'hui, avec un bémol toutefois. Nous aurions, en effet, préféré que cette somme soit affectée à un crédit d'investissement pour un projet durable, lié à l'anniversaire de l'Usine.

A propos de l'article 2 de l'arrêté de la proposition PR-697, j'ajouterai que nous regrettons bien évidemment qu'il faille toujours conditionner les octrois de crédit en matière culturelle à une participation de l'Etat. Mais c'est là un autre débat. A ce sujet, nous espérons bien sûr que l'Etat en viendra à assumer un rôle plus important, qui serait rediscuté dans le cadre de l'élaboration du concept cantonal de culture annoncé par le magistrat en charge du Département de l'instruction publique.

Toutefois, des questions se posent, qui ont été soulevées par mes préopinants, et il nous semblerait pertinent de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture, où elle pourrait être traitée – je m'y engage en ma qualité de présidente de cette commission – en urgence, comme nous le faisons actuellement avec la proposition sur le Jubilé Calvin 09 – Genève, dont l'examen est en cours d'achèvement.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ceux qui me connaissent savent que je pratique un sport relativement dangereux, l'alpinisme, et c'est la raison pour laquelle j'accorde une grande importance à la sécurité.

Ici, je considère qu'il est tout simplement impensable que ce projet n'aille pas en commission pour examen, pour la raison que placer des échafaudages de cette hauteur, les ouvrir à des centaines de personnes, dans une zone en pleine bise, cela demande quelques cautèles.

Je ne suis pas contre l'Usine et je trouve ce projet intéressant, mais ce n'est pas pour autant que je foncerai là-dedans tête baissée. J'estime que ce projet doit être examiné de près, au plan de la sécurité, et c'est la raison pour laquelle j'aurais préféré que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux. *(Remarques.)* Apparemment, cela n'a pas l'air de faire l'unanimité, mais je le regrette.

Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux renvoyer ce projet dans cette commission, pour la raison qu'il tient essentiellement dans ses structures. Je considère que des échafaudages d'une pareille hauteur, fixés par des rivets, avec autant de monde dessus, face à la bise – et quand on voit ce qui s'est passé en France il n'y a pas très longtemps entre un quai et un bateau, où, sauf erreur, une trentaine de personnes ont perdu la vie – cela mérite un peu réflexion.

C'est la raison pour laquelle, je ne le cache pas, je préférerais que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux et je considère que c'est faire là acte de responsabilité.

Une voix. Bravo!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je partage tout à fait les préoccupations de notre collègue Zaugg. En préambule, le débat de la dernière session portait non sur l'activité de l'Usine, mais sur les comportements condamnables de certains sur la voie publique, faut-il vous le rappeler?

Les animateurs de l'Usine ont été reçus par la commission des arts et de la culture. Ils ont pu exposer leur projet, dont nous avons pu constater que plusieurs aspects n'étaient pas encore aboutis, notamment au plan de la couverture financière. Mon collègue Baud et moi-même, tout en vous rappelant que nous sommes pour la pluralité des expressions artistiques, nous avons été sensibles aux arguments développés. Mieux vaut tard que jamais.

Toutefois, nous sommes d'avis qu'un vote sur le siège n'est pas de bonne politique et nous préconisons le renvoi en commission, où l'échange des arguments pourra avoir lieu dans un cadre moins passionnel et sans surenchère. Notre groupe renverra cette proposition en commission.

Le président. Laquelle?

M. Jacques Hämmerli. La majorité du Conseil municipal en décidera, Monsieur le président. *(Rires.)*

Le président. Je vous remercie de cette proposition, Monsieur Hämmerli…

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). En préambule, je voudrais rassurer M^me^ Kraft-Babel… Elle a confondu deux groupes de personnes à la tribune du public, ce ne sont pas les mêmes, elle pourrait changer ses lunettes… *(Rires et brouhaha.)* Nous avons entendu ce soir des sportifs qui font de la grimpe, nous avons entendu des membres de la commission des travaux, nous avons entendu des personnes qui ont peur de la bise, du vent et de l'échafaudage…

Mais le collectif qui a mis au point cette structure est un collectif d'architectes parisiens. Je sais bien qu'il y a des gens ici qui siègent à la commission des travaux… *(Brouhaha.)* J'attends le silence, Monsieur le président! Je reprends donc. Je sais bien que des personnes ici siègent à la commission des travaux depuis de nombreuses années. Néanmoins, des architectes sont des professionnels et, s'ils nous disent que cette structure va tenir, c'est qu'elle va tenir! Ils ont réalisé des projets d'envergure dans plusieurs villes d'Europe – la proposition l'indique – et il n'y a jamais eu de problèmes.

De plus, pour un projet de cette nature, il faut forcément aller devant la police des constructions du Département des constructions et des technologies de l'information. C'est à elle de juger de la faisabilité ou non de ce projet et, forcément, elle se rendra compte que des professionnels l'ont monté correctement.

Nous ne voyons donc en aucun cas la nécessité de retourner en commission. De toute façon, la commission ne fera rien d'autre que de poser des questions auxquelles personne ne pourra répondre, sauf si on auditionne des personnes qui, elles, délivreront des autorisations par la suite, ce qui prouvera bien que le projet tient.

En plus, certaines personnes essaient de parler aussi de l'anniversaire de Calvin. C'est vrai que je l'avais fait aussi, mais les projets ne sont pas comparables et, effectivement, comme l'a dit M. Genecand, la somme pour Calvin était moindre. Mais je tiens quand même à rappeler ici que Calvin bannissait la fête et que je trouve assez rigolo que nous fassions des pieds et des mains pour permettre une grande fête en son nom!

M. Beer a donc libéré 500 000 francs, nous disent les socialistes. Alors, c'est très bien, mais il m'avait semblé, peut-être à tort, que ce budget n'était pas seulement pour Calvin, mais pour d'autres grandes manifestations. Les vingt ans de l'Usine me paraissent tout de même être une grande manifestation et on pourrait aussi faire quelque chose pour aider.

A propos de la motion socialiste, j'ai tout à fait compris l'argumentation de M^me^ Olivier. Si nous pensions, dans un premier temps, que cette motion n'avait pas lieu d'être, il est vrai qu'elle ne devrait pas être caduque pour autant, même si la proposition n'est pas suffisante. Nous pensions revenir par la suite s'il manquait de l'argent, mais cette motion en vue d'une garantie de déficit peut exactement poursuivre cet objectif. C'est tout à fait vrai. Nous ne nous y opposerons donc pas.

Par contre, il n'aurait pas fallu, dans ce cas, lier cette motion avec l'objet que nous traitons ce soir, mais, au contraire, la laisser dans l'ordre du jour normal, afin d'en débattre si cette garantie supplémentaire de déficit était nécessaire.

Ensuite, je voudrais reprendre certains propos de M^me^ Wenger. J'ai bien entendu qu'elle nous disait que la démocratie prenait du temps. Evidemment, nous en sommes tous conscients! Mais nous trouvons, nous les Verts, que, de la part d'une personne qui ne fait que déposer des projets d'arrêtés urgents pour des règlements, qui accepte des urgences pour des motions déjà votées le mois passé, c'est un peu fort de café! En effet, c'est là une démocratie qui prend du temps, c'est un blocage…

Le président. Vous n'êtes plus dans le sujet, Madame Klopmann…

M^me^ Sarah Klopmann. Si, je suis dans le sujet! Nous aimons aussi faire de la politique avec son groupe. Par contre, nous regrettons que M^me^ Wenger ait essayé

de relancer une polémique et nous ne souhaitons vraiment pas un sale *remake* de la précédente séance, où nous n'avons parlé que de *botellónes*, de l'Usine et du Vélodrome. Si nous pouvions avoir des débats de meilleure tenue, ce serait sympa! *(Exclamations et huées.)*

Le président. Si vous voulez que les débats avancent, soyez synthétiques… Il y a un droit de réponse pour Mme Kraft-Babel, qui, semble-t-il, a la vue courte, si j'ai bien compris les propos de Mme Klopmann…

Mme Florence Kraft-Babel (L). Monsieur le président, vous direz à la cheffe de groupe des Verts que les personnes à la tribune du public que j'ai peut-être nommées à tort étaient dans son dos, alors je ne sais pas très bien de quoi elle parle… En l'état, s'il y a eu une quelconque erreur, je vous prie de m'en excuser.

Si les responsables de l'Usine et l'association culturelle venaient plus souvent visiter les libéraux, il serait peut-être plus facile de se connaître, voire de se reconnaître… En tout cas, pour nous, il est complètement surréaliste d'entendre aujourd'hui la même personne nous dire que ce projet doit être voté sur le siège, puisque, de toute façon, nous n'aurions en commission aucune réponse à aucune question… Mesdames et Messieurs, au secours!

Je suis beaucoup plus sensible à l'argumentaire de M. Zaugg. Il a des questions et il dit que nous pourrions avoir des réponses, à condition de renvoyer la proposition à la bonne commission. Cela me paraît sensiblement plus raisonnable et, lorsque A gauche toute! devient raisonnable, les libéraux sont évidemment partenaires et preneurs, pour l'occasion en tout cas… *(Exclamations.)* Nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'un tel projet soit étudié jusqu'au bout, au moins sur le plan de la sécurité.

Nous aurions encore quelques questions au sujet du montage financier. Pour ce qui est de la commission des arts et de la culture, nous avons eu une présentation de ce projet et nous avons déjà reçu ses responsables. Les recevoir une nouvelle fois pour traiter de la même chose me paraîtrait un doublon.

Mais, en tous les cas, Madame la cheffe de groupe des Verts, ne nous dites pas que nous devons voter tout de suite, parce que nous ne pouvons rien savoir de rien et que nous votons encore une fois la tête dans le sac!

Le président. Je donne la parole à Mme Wenger, qui a été mise en cause…

M^me^ Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, ce n'est pas à M^me^ Klopmann que je voudrais répondre, mais à vous! Je suis parfaitement étonnée des propos que vous tenez à mon encontre et je regrette infiniment que vous pensiez qu'il faille faire venir la police pour me sortir de cette enceinte… *(Rires.)* Enceinte dans laquelle j'ai parfaitement le droit de siéger, comme vous d'ailleurs!

En outre, puisque j'ai la parole, j'en profite pour préciser la chose suivante: dans cette salle, des conseillers municipaux ne se rendent peut-être pas compte qu'il y a une majorité pour voter leurs projets, et ils s'ingénient à torpiller leurs propres projets!

M^me^ Christiane Olivier (S). Je serai extrêmement brève. Le groupe socialiste maintient sa demande de renvoi à la commission des arts et de la culture. J'ai bien entendu les arguments développés par M. Christian Zaugg pour A gauche toute! et, comme je l'ai dit dans mon intervention première, nous sommes aussi très préoccupés par l'aspect sécurité.

Lors d'une audition à la commission des arts et de la culture, nous avons posé un certain type de questions, mais nous en avons peut-être d'autres, que nous ne manquerons pas de poser à d'autres services, ou au Département des constructions et des technologies de l'information.

Pour rassurer le magistrat, nous nous engageons à traiter ce sujet le plus rapidement possible – et je suis sûre que la présidente fera de même – afin que ce projet auquel nous tenons nous aussi, groupe socialiste, puisse se réaliser.

M. Guy Dossan (R). Je serai aussi assez bref. C'est une proposition qui, en fait, intéresse la commission des arts et de la culture, les finances et les travaux… Il est vrai que la commission des arts et de la culture, à mon avis, n'a plus grand-chose à dire, parce que personne dans cette enceinte n'a parlé d'une programmation qui poserait problème.

Toutefois, comme M. Zaugg, le groupe radical se dit qu'il y a peut-être des problèmes structurels et de sécurité. J'ai juste à préciser à M^me^ Klopmann – vous transmettrez, Monsieur le président – que ce ne sont pas les architectes qui calculent une structure, mais les ingénieurs. Parce que si les architectes calculaient, ça se saurait… *(Exclamations.)*

En tant qu'ingénieur, quelque chose me surprend, Madame Klopmann, c'est quand je lis que la note de calcul pour une structure pareille ne coûte que 2500 francs… Je suis très étonné, parce que cette structure ne me semble pas être une structure qui a déjà été calculée et qu'on repose. Elle a peut-être été installée

dans une autre ville, c'est très possible, mais forcément différemment, parce que je ne pense pas qu'il y ait ailleurs qu'à Genève un bâtiment exactement pareil à l'Usine.

A mon avis, c'est devenu plutôt un problème de travaux, puisque nous voyons qu'un gros montant est quand même tributaire des travaux. Le groupe radical va faire comme l'a proposé M. Zaugg, il renverra cette proposition à la commission des travaux.

Je tenais quand même à relever quelque chose, mais c'est en mon nom personnel. Je suis étonné qu'une association puisse dire: «On ne va pas chercher d'argent dans le privé…» N'importe lequel d'entre nous, dans cette salle, qui est organisateur de manifestations doit à un moment donné aller chercher de l'argent, même un petit peu, dans le privé. Je trouve étonnant que, tout à coup, on nous dise: «Eh bien non, nous, nous n'allons pas en chercher…» C'est un peu arrogant de la part des organisateurs, cela me dérange un peu, je le dis en mon nom personnel.

En ce qui concerne cette proposition, nous suivrons la demande de renvoi à la commission des travaux.

Le président. Monsieur Dossan, vous avez parlé aussi de la commission des finances…

M. Guy Dossan. Oui, il faut renvoyer la motion M-854 à la commission des finances, puisqu'il s'agit d'une garantie de déficit.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je partage l'indignation de M. Dossan, en voyant qu'on se refuse à aller chercher de l'argent chez des privés, surtout lorsqu'on tient un record en termes de débit de boissons, de vente de bière en particulier, et qu'on ne s'adresse même pas à ses fournisseurs…

Ceci dit, je voudrais saluer le sens des responsabilités dont a fait preuve M. Zaugg tout à l'heure. Nous soutiendrons le renvoi à la commission des travaux et nous demanderons en plus l'appel nominal, parce qu'un jour on pourrait s'en souvenir…

M^me^ Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire que M. Zaugg n'intervenait qu'à titre personnel… *(Excla-*

mations.) Notre groupe ne soutiendra en aucun cas le renvoi en commission des travaux. Pourquoi? Parce que ni les uns ni les autres dans cette commission vous n'avez les compétences pour juger de si oui ou non.

Vous pourrez procéder aux auditions, mais il s'avère qu'à la commission des arts et de la culture aussi nous pouvons faire des auditions. Par conséquent, pour ce qui nous concerne, si ce projet devait être renvoyé en commission, nous serions pour qu'il le soit à la commission des arts et de la culture.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je me permets d'intervenir ici au nom du groupe socialiste pour deux raisons. Premièrement, il s'agit d'un projet de nature culturelle et, en ce sens, il doit être renvoyé en commission des arts et de la culture.

Le deuxième point concerne les aspects de la sécurité. Permettez-moi d'intervenir, puisque j'ai enseigné de nombreuses années dans une école d'architecture. Certes je ne suis pas architecte, mais c'est un métier que je connais bien. Dire que les architectes font un projet, que leur projet n'a aucune valeur statique et que seuls les ingénieurs le calculent, je ne peux que m'élever contre ce propos et rappeler que les choses ne se passent pas ainsi.

Mesdames et Messieurs, je pense que vous défendez très mal cette profession, largement représentée dans vos rangs. Il faut savoir qu'aujourd'hui le conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information demande aux architectes des garanties certaines pour la faisabilité des projets qu'ils déposent… *(Brouhaha.)* Et, même pour des installations, croyez-vous que le conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information va délivrer des autorisations de construire – car il s'agit au final d'une compétence cantonale – si elles ne sont pas conformes aux normes de sécurité?

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le fond d'une subvention au niveau culturel, autour d'un projet, c'est en cela qu'il est compétent, et les services délivrent ensuite les autorisations. En tout cas, au groupe socialiste, nous faisons tout à fait confiance à l'Office des autorisations de construire du Département des constructions et des technologies de l'information et, à partir de là, ce projet pourra se développer. C'est à ce niveau-là que vous pourrez obtenir des garanties.

Je rejoins tout à fait l'avis de M^me^ Wenger. Je ne pense pas que quiconque, dans cette enceinte, soit qualifié pour décider si un projet tient ou ne tient pas du point de vue statique. Les garanties peuvent être données par les services concernés, lesquels sont des services cantonaux, et il y a tout lieu de faire confiance. Je

suis quand même un peu stupéfaite de voir que c'est la droite qui se méfie le plus de ces services-là.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'un projet culturel. Le magistrat, tout à l'heure, nous disait qu'il y avait urgence de permettre à ce projet de démarrer et de se réaliser. La commission des arts et de la culture a déjà étudié cette problématique et je pense que, si nous voulons aller un peu plus vite, nous avons intérêt à passer par elle.

En effet, avec les commissaires des arts et de la culture, nous irons de l'avant et nous ferons en sorte que ce projet revienne dans ce cénacle. Nous pourrons le voter et donner aux organisateurs les moyens de faire leur travail.

M. Jacques Baud (UDC). Je vais vous parler en tant qu'architecte. Pour garantir la fiabilité de ce genre d'ouvrage, il nous faut les calculs d'ingénieurs et de spécialistes de la construction métallique. Le reste, c'est du vent!

Partant, il est mieux que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux où, je suppose, il y a plus de grands spécialistes qu'à la commission des arts et de la culture.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir dans ce débat, puisque ma collègue Florence Kraft-Babel et mon collègue M. Queloz ont déjà donné les positions du groupe libéral sur le fond du projet, avec toutes les réserves que nous avons déjà évoquées en matière artistique et, surtout, en matière de fonds publics-privés et de partenariat public-privé.

Je m'étonne aussi, je le dis à nouveau au nom du groupe libéral et aussi à titre personnel, du dogmatisme des personnes de l'Usine, qui refusent, par pure idéologie, des fonds privés éventuels pour cette manifestation. Je reconnais là le même souci des socialistes sur ce sujet.

Monsieur le président, vous indiquerez à M^me^ Wenger, qui est partie probablement à la buvette, et à M^me^ Valiquer Grecuccio, qu'on ne vient pas jouer sur la question des compétences lorsqu'il s'agit de sécurité des installations qui seront mises en place.

J'aimerais dire en tant que conseiller municipal que nous sommes là aussi pour poser des questions et entendre les experts, puisque c'est ce que font les commissions de ce Conseil municipal lorsqu'elles étudient un objet. Bien évi-

demment, ce Conseil municipal n'est pas un conseil d'experts en tous les sujets. D'ailleurs, il serait bien dommage que ce soit le cas et que la politique se fasse de cette manière.

Cette vision politique que nous amènent aujourd'hui les socialistes, par la voix de leur cheffe de groupe, nous déçoit très fortement et nous surprend. Nous sommes même un peu choqués de voir que, pour certains, il y aurait des supercommissaires, des sous-commissaires…

Nous ne sommes pas d'accord et nous considérons que des experts peuvent répondre à des questions. Nous considérons surtout que nous avons une responsabilité publique en tant qu'élus, une responsabilité politique, et cette responsabilité, c'est de chercher des réponses précises et claires à ces questions. Cette responsabilité, c'est aussi de prendre le temps de faire de la politique, cela a été rappelé ici, de nous assurer qu'il n'y ait pas d'accidents et que la Ville ne se défausse pas de ses responsabilités.

Pour toutes ces raisons, comme déjà dit, nous renverrons cette proposition à la commission des travaux et la motion socialiste à la commission des finances, puisqu'elle concerne uniquement une question budgétaire et financière de garantie de déficit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout ce débat autour de la sécurité est très important, parce que nous y tenons tous. Maintenant, j'aimerais quand même rassurer ce Conseil municipal. Nous sommes un certain nombre à siéger dans les deux commissions et, je regrette, nous ne sommes pas tous des architectes, des ingénieurs des ponts et chaussées ou des bâtisseurs d'édifices. Nous sommes des citoyens et des généralistes.

De plus, je crois savoir que le projet qui nous est présenté a déjà été monté ailleurs. J'imagine donc que les normes de sécurité ont été étudiées. Il s'agira, pour la commission, de s'en assurer. Nous avons bien compris le discours et, à mon avis, le lieu le plus efficace et le plus rapide pour faire progresser ce projet est vraiment la commission des arts et de la culture.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Tout à l'heure, j'ai bien entendu l'intervention libérale et je voudrais dire que nous sommes d'accord sur une chose: les experts sont là pour répondre aux questions et, comme l'a si gentiment dit M. Lathion, ces experts peuvent répondre aux commissaires des travaux. Pour le groupe socialiste, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit: il n'y a pas de supercommissaires, il n'y a pas de sous-commissions. Ce n'est pas notre vision du Conseil municipal, ni notre vision des rapports sociaux. De loin pas!

La seule chose que j'ai essayé de dire, c'est qu'il est faux de penser que les architectes ont si peu de compétences qu'il faille toujours leur adjoindre quelque chose. Si projet il y a, il est vérifié, et si compétences il y a, ce projet est vérifié par le département compétent. Or ce département compétent est dirigé, comme vous le savez, par M. Mark Muller. Le groupe socialiste a tout à fait confiance dans les fonctionnaires du service concerné, qui, normalement, vérifient aussi la sécurité.

Nous aimerions donc revenir à la proposition PR-697, qui est une proposition d'ordre culturel, et nous faisons confiance à nos commissaires, comme l'a dit M. Lathion, pour poser les bonnes questions.

M. Christian Zaugg (AGT). Je serai très court. J'ai un peu le sentiment d'un effet cascade, c'est-à-dire qu'on cherche toujours à passer le paquet à quelqu'un d'autre. Alors, si nous ne prenions pas pleinement nos responsabilités, le Département des constructions et des technologies de l'information, lui, les prendrait, et ainsi de suite… Pourquoi pas la Confédération, pendant qu'on y est?

Une autre chose me préoccupe énormément. A entendre le groupe démocrate-chrétien et M. Lathion en particulier, le côté intéressant du traitement par la commission des arts et de la culture est qu'il serait rapide.

Vous avez énoncé à plusieurs reprises le mot «rapide». Or un objet de ce genre traité avec célérité, autrement dit en une heure, en deux heures, permettez-moi, Monsieur Lathion, de ne pas vous suivre sur ce chemin, car je pense, voyez-vous, que ce projet mérite le temps d'une réflexion approfondie afin d'en mesurer tous les risques.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. L'Usine est un de ces thèmes qui fait toujours débat. Nous en débattrons encore puisque, si j'ai bien compris, la proposition ira en commission, quelle que soit celle que vous choisirez. Permettez-moi simplement de vous dire, mais sans aucun esprit tordu, que vous êtes un parlement démocratique, un parlement politique. Vous n'êtes pas un parlement d'experts et, de ce point de vue là, vous pouvez renvoyer la proposition dans n'importe quelle commission. A la fin, comme l'a dit M^me^ Valiquer Grecuccio, des fonctionnaires professionnels, payés pour cela, trancheront sur l'autorisation de construire.

Peu importe, vous déciderez ce que vous voulez. J'aimerais juste faire une remarque et demander une chose. Dans tout ce débat, une chose n'a pas été dite: ce projet de l'Usine – accueilli très favorablement par la plupart d'entre vous, je crois – va à la rencontre de la population.

Cela signifie que, après des pétitions et des débats difficiles – je ne dis pas que les gens de l'Usine ne discutaient pas avant – il y a enfin un projet. Ce projet offre une entrée sur l'Usine un peu différente – pas forcément s'asseoir à sa place un soir de concert – une entrée où l'Usine se met à disposition pour permettre à la population de venir la découvrir.

Quelle que soit la commission que vous choisirez, on peut me promettre ici qu'on ira vite, mais je connais quand même la vie des commissions pour lire les procès-verbaux. Vous le savez, il y a des demandes d'auditions que les gens n'osent pas refuser, puis, d'auditions en auditions, cela prend des mois. Le meilleur moyen de tuer ce projet, c'est de faire durer les auditions et les débats tellement longtemps que l'argent ne servira plus à rien, parce que le projet sera devenu caduc.

J'ai entendu tout à l'heure l'engagement pris par M^me^ Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture, et j'espère que le président ou la présidente de la commission des travaux prendra le même engagement. Je vous en conjure, que cette proposition revienne à la prochaine session, si possible! Nous serons en mai et il ne restera pas beaucoup de temps à l'Usine pour mettre son projet en route, mais cela lui laissera encore un certain espace. En revanche, si vous le traitez en juin, cela commencera à faire sacrément court!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition PR-697 est acceptée par 64 oui contre 10 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 59 non contre 15 oui.

Le président. Monsieur Queloz, vous avez demandé le vote à l'appel nominal pour le renvoi en commission. Etes-vous suivi? *(Plus de quatre conseillers lèvent la main.).*

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté par 40 oui contre 30 non (3 abstentions).

Ont voté oui (40):

M^me^ Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^me^ Anne Carron-Cescato (DC), M^me^ Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^me^ Diana Duarte Rizzolio (S), M^me^ Hélène Ecuyer (AGT), M^me^ Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^me^ Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^me^ Nelly Hartlieb (DC), M^me^ Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^me^ Sarah Klopmann (Ve),

M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), Mme Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), Mme Charlotte Meierhofer (AGT), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Christiane Olivier (S), Mme Mary Pallante (S), Mme Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (AGT), Mme Annina Pfund (S), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (AGT), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), Mme Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (30):

Mme Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), Mme Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), Mme Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), Mme Florence Kraft-Babel (L), Mme Sophie Kuster (UDC), Mme Danièle Magnin (L), M. Georges Queloz (L), Mme Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (3):

Mme Valérie Bourquin (Ve), Mme Sandrine Burger (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

Mme Ariane Arlotti (AGT), Mme Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), Mme Marie Chappuis (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Laetitia Guinand (L).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-854 est acceptée par 54 oui contre 18 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 28 non.

4. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Sécurisation des sorties de garage suite au drame de la rue de l'Avenir» (I-191)[1].

M. Simon Brandt (R). Cette interpellation a été déposée à la suite du drame de la rue de l'Avenir et aux articles de presse qui se sont ensuivis, et elle vise à poser quelques questions à M[me] Salerno et à M. Pagani. Je ne sais pas quel magistrat se sentira concerné par cette affaire.

Je veux d'abord demander, car les journaux n'étaient pas très clairs, si, le jour de l'accident, le feu rouge qui annonce la sortie des voitures était fonctionnel ou non? Un premier article a affirmé que non, puis un suivant que oui. Ensuite, je souhaite demander de manière plus générale ce qu'il en est des lettres des riverains et des locataires qui, nous le savons de manière certaine, appelaient à la sécurisation de ce lieu. Car, d'après ce que nous avons cru comprendre également, la Gérance immobilière municipale (GIM), responsable de l'immeuble, a reçu des courriers qui ne seraient apparemment pas parvenus au Service des bâtiments, qui est compétent pour procéder à tous les travaux.

Je pose donc trois questions. Qu'en était-il, au jour de l'accident, de la sécurisation de cet endroit? Qu'en était-il des demandes des habitants de sécuriser davantage l'endroit? Et, surtout, est-on certain qu'il n'y aura pas, à l'avenir, de renvoi de balle entre un service et l'autre et qu'on évitera tous les problèmes de ce genre, tout simplement parce que, apparemment, les services ne se parlent pas?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je le redis une nouvelle fois, après ce drame qui a secoué tout le quartier, nous devons adresser nos condoléances à cette famille plongée dans le deuil. J'espère que vous vous associerez au Conseil administratif pour exprimer à cette famille toute notre sympathie après ce qu'elle a vécu.

Cela étant, il est effectivement légitime de se poser des questions pour garantir la sécurité dans les immeubles dont nous sommes propriétaires, comme c'est le cas à cet endroit. Je peux vous répondre, après avoir fait une enquête au sein de l'administration municipale, qu'en ce qui concerne la gestion de ce garage, nous avons, comme d'ailleurs pour tous les garages de la municipalité, mandaté une entreprise qui entretient les portes de ces garages et les feux rouges. En l'occurrence, le feu rouge est destiné uniquement aux voitures qui entrent dans le garage depuis la rue de l'Avenir, ou qui en sortent.

[1] Annoncée, 5617. Motion d'ordre, 5635.

Comme le garage n'a qu'une seule entrée et que cette entrée est limitée à une seule voiture, deux voitures ne peuvent pas se croiser et le feu indique si l'entrée du garage est occupée par une voiture. D'ailleurs, il est placé légèrement en contrebas dans l'entrée du parking, si bien qu'il ne joue aucun rôle au niveau des piétons qui passent sur le trottoir.

Nous avons affaire ici à ce que nous constatons dans beaucoup de rues en ville de Genève: la sortie du parking débouche sur le trottoir, puis sur la rue. Pour entrer dans le parking, on franchit d'abord le trottoir et on descend la rampe d'accès. En conséquence de quoi, l'entreprise mandatée a procédé régulièrement aux entretiens d'usage prévus par son cahier des charges et nous avons vérifié la porte du parking et le feu rouge, qui a été changé avant l'accident.

Il a été question de mettre un miroir à la suite de la demande légitime de la lettre dont vous faites état. Une étude a été réalisée sur la nécessité de poser ce miroir et les spécialistes qui se sont rendus sur place, dans le courant de la fin de l'année passée, se sont aperçus que cette installation était plus dangereuse que n'importe quoi d'autre.

Effectivement, on lève la tête en direction du miroir et, en fait, on ne regarde pas sous ses roues. C'est la raison pour laquelle la législation fédérale ne rend pas obligatoire ce type de miroir à la sortie des parkings. Ce sont là les constatations des services et nous en avons déduit – et j'en ai déduit – que la responsabilité de la Ville de Genève n'était pas engagée, très clairement, et qu'il s'agit maintenant de voir le rapport de police quant au respect du code de la route.

Au sujet de la collaboration entre services, il n'y a pas, à ma connaissance, de constatation d'une non-transmission. Vous disiez: «On ne se parle pas…» Ce n'est pas vrai! En l'occurrence, sur ce dossier, les personnes à charge du point de vue de la GIM comme du point de vue des bâtiments ont fait leur travail dans les règles de l'art.

Voilà, je crois avoir répondu une nouvelle fois. J'ai déjà donné ces informations à la journaliste, parce qu'il me paraît évident que les médias ont le droit de savoir ce qui se passe et de poser des questions. Je pense que les réponses que je vous ai données mettront un terme à cette problématique.

Le président. Monsieur Brandt, vous avez le droit de répliquer.

M. Simon Brandt (R). Oui, Monsieur le président, et j'en use. Je vous remercie, Monsieur Pagani, d'avoir répondu à mes questions, mais vous n'avez pas répondu à la principale: que comptez-vous faire pour éviter qu'un tel drame ne se

reproduise? C'est une chose de dire que les aménagements sur place étaient aux normes, mais il y a quand même eu un accident!

Qu'imaginez-vous faire? Les miroirs, ce n'est pas une bonne idée… Vous ne pouvez pas nous dire ici que c'était aux normes et qu'on s'en lave les mains… Que comptez-vous faire de plus pour aménager les sorties de parking pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise?

Le président. Monsieur le magistrat, pour la duplique, dernière prise de parole…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Excusez-moi, j'avais oublié de répondre à cette question-là… Bien évidemment, nous allons lancer une étude. Mais, je vous le rappelle, si vraiment on voulait sécuriser l'accès aux parkings, cela voudrait dire qu'on devrait passer sous les trottoirs pour entrer et sortir des garages. Je ne vois pas comment faire autrement.

Vous avez l'exemple typique du parking de Plainpalais où, auparavant, on passait sur le trottoir pour entrer dans le parking. Puis, cela a coûté à ce parlement beaucoup d'argent pour faire en sorte de ne plus passer sur le trottoir, mais sous le trottoir pour sortir directement sur la rue. Avec ce type de technique, on peut sécuriser définitivement l'accès.

A Paris, par exemple, une alarme signale la présence de voitures à la sortie des parkings. Nous pouvons envisager une telle solution et nous l'étudierons, parce que nous voulons réunir toutes les conditions possibles pour que ce type de drame ne se reproduise plus, comme je l'ai aussi déclaré à la presse. Mais à l'impossible nul n'est tenu, Monsieur Brandt…

L'interpellation est close.

5. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Des leçons à donner ou à ne pas donner aux banques» (I-190)[1].

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je tiens à vous dire avant tout que je suis peut-être ici sous le coup de l'article 30 de notre règlement, puisque je fêterai demain mes vingt-cinq ans de maison comme employé de banque chez un banquier privé genevois et que, en même temps – cela fera peut-être sourire les uns ou les autres – je marquerai mes vingt-cinq ans d'appartenance au Parti libéral, puisque j'ai commencé les deux activités en même temps!

Ceci étant dit, la raison pour laquelle je vous ai demandé d'accepter cette interpellation urgente était une réaction je dois dire assez au fond de mon être à la lecture de la lettre que le maire a adressée au Groupement des banquiers privés genevois ou à Genève Place financière, je n'ai plus exactement le souvenir du libellé de cette lettre lue tout à l'heure.

Cette lettre faisait mention du fait que le représentant de Genève Place financière avait été un peu loin dans ses assertions en disant que Genève était une Ville dépensière… Je comprends que M. le maire prenne cette position-là, puisqu'il passe son temps à nous expliquer que Genève devrait être plus dépensière pour bien des aspects de sa gestion courante.

Mais là où j'ai réagi, c'est lorsqu'il a dit que la Ville de Genève n'avait pas de leçons de gestion à recevoir de la part des banques, vu leur manière de gérer leurs affaires récemment. J'ai trouvé que cette argumentation était, j'aurais voulu dire électoraliste, parce qu'elle était tellement spontanée qu'on avait l'impression qu'elle voulait faire l'unanimité autour d'elle. Elle était tellement naïve qu'elle ne se rendait pas compte à quel point elle pouvait heurter certains qui l'écoutaient, quels que soient d'ailleurs les rangs sur lesquels se placent ces personnes qui ont entendu ces paroles de notre maire.

Pour cela, j'aimerais juste vous dire qui sont ces gens à qui on s'adresse de la sorte, qui sont des banquiers, et je pense en particulier à ceux qui sont des banquiers privés – mais je sais que leurs valeurs sont souvent partagées par ceux qui sont au service de banques sociétés anonymes – et qui sont ces gens à qui on parle avec autant d'esprit hautain, avec presque du mépris quand on leur adresse les mots que j'ai entendus tout à l'heure.

Qui sont ces banquiers? Oui, c'est vrai, ces gens sont à Genève depuis longtemps, ils sont des immigrants, comme certains maintenant; simplement, ils sont des immigrants d'il y a cinq cents ans. On a donc l'impression que, pour eux, la

[1] Annoncée, 5617. Motion d'ordre, 5633.

vie a toujours été facile. Cela n'a pas vraiment été le cas, néanmoins ils occupent maintenant des positions enviables et, à ce titre, ils sont devenus des figures incontournables de la vie genevoise.

Incontournables sur le plan économique, et c'est là où une première chose – très opportuniste dans les écrits de M. le maire – me choque, à savoir que ces banquiers, dans leur ensemble, si on prend l'environnement banques et finance, ainsi que tout ce qui est négoce, sont des gens qui contribuent à hauteur de 1 franc sur 5 à la manne fiscale genevoise. Ainsi, chaque fois que Genève dépense 5 francs, 1 franc provient de la place financière genevoise et des banquiers privés genevois. A ce seul titre, je trouve qu'une certaine reconnaissance et une certaine retenue dans les propos sont de circonstance lorsqu'on s'adresse à des gens à qui on doit tant au quotidien.

Il y a également certaines choses qui, pour moi, sont au moins aussi importantes que ce côté purement fiscal, purement comptable, purement pécuniaire des banquiers et de la place financière genevoise. Quelles sont, et croyez-moi je les connais bien, ces valeurs que les banquiers privés genevois et les banquiers en général véhiculent à Genève? Ce sont des valeurs d'initiative individuelle, de prises de risque individuelles, des valeurs d'indépendance de gens qui, farouchement, essaient de se maintenir dans une situation qui leur permet de décider par eux-mêmes.

C'est là où, à l'heure actuelle, les banquiers privés ont plus de réussite probablement que les banquiers en sociétés anonymes, parce qu'ils ont su ne pas obérer leurs fortunes par des engagements qu'ils ne comprenaient pas. Ils les ont gardées pour faire des affaires qu'ils savaient faire!

Mais une autre valeur devrait vous toucher en tant que personnes investies dans la vie publique, c'est la responsabilité que tous ces chefs d'entreprise cherchent à avoir à l'égard, d'une part, du personnel assez nombreux qu'ils occupent et, d'autre part, envers la société dans laquelle ils vivent, cette société genevoise pour laquelle, vous et moi, nous consacrons autant de temps pour en faire un environnement agréable et dans lequel chacun trouve sa place.

Au-delà de cet engagement et de cette responsabilité qu'ils assument, ce sont aussi des gens qui savent voir à quel point ils ont été privilégiés par le sort, à quel point leur situation est enviable et à quel point, à un certain moment, il faut savoir rendre à la Ville, au Canton, une partie de ce qui leur a été donné. L'exemple le plus récent est celui des négociations autour du Stade des Charmilles et du Stade de Genève, qui donnera l'occasion à la Ville de pouvoir offrir, sans bourse délier, à la population des Charmilles, un parc qui manquait énormément à cet endroit.

Il y a eu beaucoup d'autres exemples qui peuvent vous toucher ou ne pas vous toucher, mais qui ont à voir de près ou de loin avec la finance. Il s'agit de ces gens qui ont fait des dons extraordinaires à Genève. Je parlerai du Palais Eynard, je

pourrais vous parler de la villa La Grange, que Mme Salerno aime tant en sa qualité de responsable des finances, puisqu'elle y réunit sa commission une fois par année.

Je peux vous parler également des responsabilités que prennent tous ces gens au titre du mécénat, au niveau du Grand Théâtre, du Victoria Hall, de l'Orchestre de la Suisse romande et dans beaucoup d'autres manifestations.

Là où je voulais en venir, Monsieur le maire, c'est que la préoccupation que le monde de la finance et de la banque à Genève peut avoir à l'égard de la politique, c'est la crainte non pas de ne pas être entendu – parce qu'il se trouve que les banquiers, très souvent, ont affaire à d'autres structures et à d'autres domaines que celui qui touche typiquement la Ville de Genève – mais de cette espèce de tendance à l'éloignement, à parler un discours complètement autre.

Ce discours est celui des entreprises extrêmement concernées par l'international, qui sont soumises à une concurrence très rude et qui sont obligées de se poser des questions en termes de rentabilité et de compétitivité. Ces questions demandent des prises de position très délicates et des efforts énormes. Ces gens, à qui on demande de plus en plus de professionnalisme, sont de moins en moins compris et ont de moins en moins la possibilité de se faire entendre auprès des autorités politiques.

Pourquoi? Parce que les autorités politiques ont un autre type de discours, le discours de miliciens qui occupent la plupart des postes dans la vie politique genevoise, municipale ou cantonale. Il y a dichotomie entre des miliciens et des professionnels de la finance. Or les miliciens ne sont pas soumis aux mêmes règles que les professionnels de la finance et ces deux mondes finalement s'écartent et n'arrivent plus à s'entendre.

Quand vous dites aux gens de la banque, Monsieur le maire, que la Ville n'a pas de leçons à recevoir de leur part en matière de gestion, je vois le monde de la politique se boucher les yeux et s'éloigner du monde de la finance, du monde des professionnels. Pourtant, Monsieur le maire, vous dépendez intimement de l'avenir de ce monde-là, et vous le savez.

A différentes occasions, vos prises de position sont allées au-delà de votre pensée et de votre analyse, et vous avez dû formuler par écrit des explications. Je ne vous en veux pas, néanmoins cela m'a rendu particulièrement sensible aux paroles que vous pouviez avoir sur ce monde, auquel, encore une fois, Genève doit tant. Les financiers ne demandent rien en échange, ils ne demandent pas une quelconque considération, ils demandent simplement qu'on les laisse exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles.

Voilà, Monsieur le maire, ce que je voulais vous dire. Je pense que, dans cette affaire, personne ne doit donner des leçons de gestion à l'autre, mais personne ne

peut se permettre de ne pas observer ce que fait l'autre et de ne pas tenir compte de ce qui se passe dans le monde, pour ne pas considérer les bonnes décisions de gestion qu'il devrait prendre lui-même. Il n'y a pas de leçons à donner, mais il y a beaucoup de leçons à recevoir.

M. Manuel Tornare, maire. J'aimerais d'abord souhaiter un bon anniversaire à M. Barbey… *Happy Birthday, Mister Barbey!* Vingt-cinq ans de parti, vingt-cinq ans de banque… mais c'est là le problème! *(Rires.)*

M. Cuendet a le même syndrome que vous: il est le représentant de certains banquiers et il est député libéral. Cet amalgame qui est acceptable ne l'est plus quand il y a cette confusion des genres et une attaque portée contre ma collègue Salerno. J'ai vu le journal de TV Léman bleu à trois reprises, avec des attaques inadmissibles au-dessous de la ceinture, que ce Monsieur avait déjà opérées contre certains d'entre nous il y a quelques années, et il récidive.

Le problème, Monsieur Barbey, ce ne sont pas les banques. Nous n'avons pas de problèmes avec les banques qui font bien leur métier. Nous sommes très contents des retombées fiscales des banques pour faire du social, du sport, de la culture, quand ces retombées fiscales sont d'origine honnête. Je l'ai toujours dit, je n'ai jamais eu deux discours.

Mesdames et Messieurs, j'ai dénoncé, il y a six ans, l'affaire Maluf, cet ancien maire de Sao Paulo qui avait détourné 80 millions de francs suisses, pillant dans la caisse municipale de la Ville de Sao Paulo, cité où, sur 20 millions d'habitants, 17 millions vivent dans les conditions de pauvreté que vous connaissez. Cet argent était placé à Genève et à Jersey.

Mon intervention auprès de M^me^ Calmy-Rey et de M. Couchepin a fait que cet argent a été confisqué. La Ville de Sao Paulo a pris un avocat, un homme politique très connu de la place, orienté plutôt à gauche, et nous avons gagné ce combat! L'argent a été restitué à la Ville de Sao Paulo. Chapeau, la Suisse! Chapeau, le Conseil fédéral! Chapeau, l'ancien maire de Genève, qui a pu faire cela!

Nous ne faisons donc pas un amalgame. Le problème est là. Nous avons besoin bien évidemment de l'argent des banquiers pour mener ces politiques que je viens de décrire. Mais, attention, nous n'allons pas mesurer les efforts! Il y a aussi beaucoup de gens modestes qui paient régulièrement leurs impôts, qui participent aussi, depuis des décennies, voire des siècles – vous avez cité la villa La Grange – au développement de notre ville de Genève, de notre canton et de notre pays.

Vous avez dit, et j'aimerais de votre part un peu plus de rigueur, que j'avais écrit cette lettre à Ivan Pictet. Eh bien non! J'ai mangé avec Ivan Pictet pour dis-

cuter de Shanghai il y a quinze jours et je lui ai parlé de cette lettre. Je ne vous dirai pas quelle a été sa réponse, parce que je n'aime pas faire parler les absents. Mais ma lettre a été écrite à Grégoire Bordier, président du Groupement des banquiers privés genevois – vous devez le connaître, vous êtes banquier et libéral.

Cette lettre a été signée non pas par Manuel Tornare uniquement, mais, au nom du Conseil administratif, par Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, un fonctionnaire, et par le maire Manuel Tornare. Elle a été approuvée par l'ensemble du Conseil administratif. Car, quand il y a de l'exagération, il y a bien évidemment une unanimité contre ces excès.

Je veux bien reconnaître que, avant la crise du mois de juillet, il y a eu peut-être des excès au sujet des banques, à gauche comme à droite. C'était un peu manichéen. Je le reconnais, la gauche critiquait parfois trop vertement certaines banques et la droite les encensait un peu trop.

Aujourd'hui, le débat ne porte pas sur les banques, mais sur l'arrogance d'un personnage dont, personnellement, je demande la démission. Je pense que ce monsieur représente mal les milieux que vous défendez, et il faudrait peut-être s'adresser à des gens plus charismatiques et qui mesurent beaucoup plus leurs paroles.

J'ai beaucoup d'amis qui sont employés d'UBS, du Crédit suisse, de Julius Baer, et ils souffrent de ce qui se passe à l'heure actuelle. Je suis d'accord avec vous, ils sont des victimes et ils ont très peur. Quand, aujourd'hui, l'affichette de la *Tribune de Genève* annonce le renvoi de 1000 employés d'UBS, je comprends bien évidemment leur angoisse et je la partage. Cela ne doit pas être très drôle. Je peux vous le dire, nous ressentons cela à leur place. Mais là n'est pas le problème.

Le problème, c'est que, depuis le mois de juillet, nous sommes dans un autre temps. Venez vendredi au colloque Pierre Mendès France! Nous vous l'expliquerons et le président Couchepin encore mieux que moi! Nous sommes dans un autre temps et je me réjouis, en discutant avec certains banquiers, de constater qu'ils l'ont compris.

On ne doit plus parler avec cette arrogance, on doit tourner la page et faire en sorte de reconstruire plutôt que de tenir ce discours dépassé qui est le vôtre. Vous me faites penser au premier roman de Marguerite Yourcenar. Vous le connaissez? *Alexis ou le traité du vain combat*! Vous êtes dans cette logique-là.

En plus, vous ne savez pas lire… Excusez-moi de vous donner une leçon: quand on dit «certaines banques», c'est un adjectif démonstratif indéterminé, vous l'avez appris au Collègue Calvin, comme moi! Ce n'est pas un adjectif démonstratif déterminé. Ce ne sont pas les banques, mais certaines banques!

Ces derniers temps, qui a parlé d'une manière souvent beaucoup plus excessive des banques que votre serviteur et ses collègues, dont le champ lexical, à mon avis, est très *soft* concernant les banques? Des Merkel, des Sarkozy et, en Suisse, des Hayek. Vous avez entendu ce que M. Hayek a dit des banques suisses? Si j'avais dit cela, Monsieur Barbey, je crois que je ne pourrais plus être maire de Genève… Vous l'avez entendu? Bon, lui, il a sa liberté de parole, il est un indépendant, un privé.

Pour cette raison, je vous demande d'être un peu plus compréhensif et de répercuter – j'espère qu'il nous écoute – auprès de M. Cuendet ce discours qui est le discours du Conseil administratif, et de faire en sorte qu'à l'avenir il ait un peu plus de respect pour notre ministre des finances, M^me^ Salerno. *(Applaudissements dans la salle et à la tribune du public.)*

Le président. Je rappelle aux personnes à la tribune du public qu'elles n'ont pas l'autorisation de manifester tant leur approbation que leur désapprobation! Madame Wenger, vous avez la parole.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il m'est totalement impossible de ne pas prendre la parole… Je demande donc l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 42 non contre 19 oui (1 abstention).

Le président. Par conséquent, l'interpellation est close.

Nous passons à la motion M-856 concernant le site du Vélodrome. Le groupe A gauche toute! demande de lier cette motion M-856 au projet d'arrêté PA-94.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 30 oui contre 20 non (11 abstentions).

6.a) Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de M^mes^ Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève» (PA-94)[1].

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

– les efforts de la Ville en matière de durabilité sociale et environnementale;

– la nécessité d'une mise en conformité du règlement d'attribution des baux commerciaux et des places de parc avec le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève;

– le manque de précision du règlement d'attribution des baux commerciaux, adopté par le Conseil administratif le 20 septembre 2006, qui laisse une trop large marge d'interprétation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de son groupe A gauche toute!,

arrête:

Article unique. – Le règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève est adopté.

Chapitre I – **Dispositions générales**

Art. 1 Champ d'application

[1] Le présent règlement s'applique à la location des locaux commerciaux et des places de stationnement du patrimoine financier de la Ville de Genève.

[2] La liste exhaustive de l'ensemble des locaux commerciaux, des établissements publics et des places de stationnement de la Ville de Genève est publiée.

---

[1] Annoncé, 5617. Motion d'ordre, 5636.

Art. 2 Définitions

[1] Un local commercial est un objet des patrimoines financier ou administratif qui n'est pas destiné au logement ou au stationnement de véhicules. Il s'agit d'arcades, d'établissements publics, de bureaux, d'ateliers, de dépôts, etc.

[2] Une place de stationnement est un emplacement destiné au parcage de tout type de véhicules. Il s'agit de cases extérieures, de cases souterraines ou de box fermés.

[3] Un établissement public est un café-restaurant, une buvette, un bar, un salon de thé, ou tout autre local exploité en tant que débit de boissons et ouvert au public.

Art. 3 Compétences et objectif

[1] La Gérance immobilière municipale (ci-après «la GIM»), sur délégation du Conseil administratif, gère l'ensemble des locaux commerciaux et des places de stationnement de la Ville de Genève.

[2] Elle dispose d'un plein pouvoir de négociation avec les futurs locataires, dans le cadre fixé par le présent règlement et des directives du conseiller administratif s'agissant des conditions de location.

[3] Les directives du Conseil administratif concernant les conditions de location sont publiées.

Art. 4 Rapport d'activité

La GIM publie chaque année un rapport d'activité indiquant notamment de manière chiffrée et détaillée les contentieux, d'une part, et les pertes locatives portant sur les locaux restés vacants et les défauts de paiement du loyer, d'autre part.

Chapitre II – **Dispositions applicables aux locaux commerciaux**

Section 1 **Dispositions générales**

Art. 5 Cadre de gestion

[1] Le patrimoine financier commercial de la Ville de Genève est composé d'immeubles de rapport. La GIM est chargée de le valoriser dans le respect des dispositions légales en vigueur.

[2] Elle peut conclure des baux commerciaux d'une durée maximale de douze ans sous la forme juridique permettant une gestion efficiente du patrimoine. Pour

les contrats supérieurs à cinq ans, l'assentiment de la direction du département des finances et du logement est requis.

[3] La GIM s'oppose, dans les limites du droit du bail:

– aux remises de commerces visant à valoriser des actifs ne correspondant pas à une valeur économique, en particulier les pas-de-porte;
– aux contrats de gérance libre à caractère abusif.

Section 2 **Publicité**

Art. 6 Principe

Les objets vacants font l'objet d'une publication sur internet et, si nécessaire, dans la presse écrite.

Art. 7 Exception

La GIM est autorisée, selon les situations, à accepter une remise de commerce de gré à gré, sans publication.

Section 3 **Inscription**

Art. 8 Conditions

[1] Les dossiers d'inscription des demandeurs doivent notamment être constitués des documents suivants:

– formulaire d'inscription;
– photocopie d'une pièce d'identité (personnes physiques), statuts et/ou extraits du Registre du commerce (personnes morales);
– extrait du registre des poursuites;
– documents attestant de la solvabilité (déclaration d'impôts, bilan et PP, autres);
– type d'activité envisagée et plan financier;
– pour un établissement public: certificat de capacité, concept d'exploitation.

[2] En l'absence d'une ou plusieurs pièces, un bref délai est octroyé au demandeur pour compléter son dossier.

Section 4 **Attribution**

Art. 9 Procédure

[1] Les dossiers remplissant les conditions d'inscription sont évalués par la GIM et présentés à la Commission d'attribution. Une enquête commerciale peut être commandée avant l'attribution.

[2] L'attribution des locaux commerciaux répond à l'étude des besoins prépondérants du quartier par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, dans le cadre du projet de plan directeur communal.

[3] La Commission d'attribution est seule compétente pour attribuer les locaux.

[4] La Commission d'attribution est un organisme interne à l'administration, composé de cinq membres désignés par le Conseil administratif. Sa composition est revue périodiquement.

[5] Les membres du Conseil administratif ne peuvent siéger dans la Commission d'attribution.

[6] Le Contrôle financier contrôle quand bon lui semble, mais au moins une fois par législature, l'application de l'attribution des locaux commerciaux et des emplacements de stationnement.

Art. 10 Critères

[1] Un local commercial est notamment attribué selon les critères suivants:

– affectation des locaux en fonction des besoins de la population du quartier, étant précisé que les arcades, sur les rues passantes, doivent êtres attribuées à des commerces ou des activités sociales ouvertes au public, selon un strict respect de l'article 9 du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, avec une priorité pour les commerces de proximité;
– solvabilité et moralité du candidat;
– rentabilité de la location;
– garantie de respect des conventions collectives de travail.

[2] La décision d'attribution prise par la commission ne constitue pas une décision administrative susceptible de recours.

Art. 11 Transfert de bail

[1] Lors d'un transfert de bail, la GIM s'enquiert des informations requises à l'article 7 et de la solvabilité du repreneur. En cas d'insolvabilité ou de justes motifs au sens de l'article 263, alinéa 2, du Code des obligations, la GIM refuse son consentement au transfert.

[2] La GIM exige du locataire sortant et du repreneur:

– un exemplaire de la convention de remise de commerce;
– un inventaire valorisé des biens et marchandises justifiant le montant de la transaction; les pas-de-porte et le droit au bail ne sont pas considérés comme des justificatifs;

– les états financiers du cédant pour les deux derniers exercices;
– un courrier sollicitant formellement le transfert du bail;
– la constitution d'une garantie bancaire au nom du repreneur.

3 Le locataire sortant reste solidairement responsable des obligations du repreneur aux conditions de l'article 263, alinéa 4, du Code des obligations.

Section 5 **Gestion**

Art. 12 Type de contrat et durée

[1] En règle générale, la GIM conclut avec le candidat choisi un bail de cinq ans au maximum, renouvelable. Il peut s'agir d'un contrat de bail à loyer, à ferme non agricole ou de toute autre forme de contrat adaptée à la nature de l'exploitation.

[2] Exceptionnellement, notamment lorsque le futur locataire doit assumer le financement d'investissements importants, une durée plus longue peut être convenue.

Art. 13 Loyer

[1] Le loyer est un montant fixe avec clause d'indexation.

[2] S'agissant des établissements publics, le loyer peut être calculé comme un pourcentage du chiffre d'affaires, avec un minimum convenu. Dans ce cas, le locataire s'engage à fournir tous renseignements utiles à l'établissement du montant du loyer annuel.

[3] S'agissant de locaux commerciaux situés dans le même immeuble ou dans le même groupe d'immeubles, le niveau des loyers doit respecter le principe d'égalité, sous la seule réserve de l'application des règles du Code des obligations.

Art. 14 Matériel d'exploitation et fixe

[1] Sauf exception, le matériel d'exploitation des locaux est propriété du locataire. Selon les circonstances, notamment s'agissant du mobilier occupant le domaine public, la Ville de Genève peut édicter des normes obligatoires faisant partie intégrante du contrat de bail.

[2] En cas d'investissements lourds réalisés par le locataire pour des équipements fixes faisant partie intégrante de l'objet loué, la GIM peut, suivant les accords contractuels conclus, compenser une part de ces investissements avec le loyer sur la durée du bail, au titre d'amortissement. Dans ce cas de figure, au terme du bail, lesdits équipements restent propriété de la Ville du Genève.

Section 6 **Résiliation**

Art. 15 Motifs de résiliation

En sus des cas prévus aux articles 253 et suivants du Code des obligations, le contrat de bail peut être résilié, après une mise en demeure préalable, si le locataire ne respecte pas:

– la législation de droit du travail en vigueur et les conventions collectives de travail de sa branche d'activité;
– la législation et les directives sanitaires;
– les termes du contrat de bail et les conditions générales;
– les conditions légales et jurisprudentielles d'établissement d'une gérance légale, notamment en surévaluant la redevance réclamée au sous-locataire.

Chapitre III – **Dispositions applicables aux places de stationnement**

Section 1 **Principes généraux**

Art. 16 Principes de gestion

[1] La GIM est chargée de valoriser les places de stationnement dont elle a la gestion.

[2] Elle adapte les loyers en fonction du quartier et de la demande.

[3] Afin de favoriser la mobilité douce, les places de stationnement ne sont pas louées à des automobilistes pendulaires.

[4] Les places de stationnement sont réservées aux habitants de l'immeuble, subsidiairement aux habitants du quartier. Les commerçants de l'immeuble peuvent également se voir attribuer une place de parking, mais exclusivement pour un véhicule professionnel.

[5] La sous-location est interdite.

Section 2 **Inscription**

Art. 17 Conditions

Les dossiers d'inscription des candidats à une place de stationnement sont constitués des documents suivants:

– formulaire d'inscription indiquant notamment le parking souhaité;
– photocopie d'une pièce d'identité (personnes physiques), statuts et/ou extraits du Registre du commerce (personnes morales);
– copie du permis de circulation.

Section 3 **Attribution**

Art. 18 Procédure

[1] Les dossiers remplissant les conditions d'inscription sont présentés à la Commission d'attribution.

[2] La Commission d'attribution est compétente pour attribuer les places de stationnement. Elle peut toutefois déléguer sa compétence à la GIM, laquelle rendra compte, à intervalles réguliers, de sa gestion.

Art. 19 Critères

[1] Une place de stationnement est attribuée en application des critères prévus par l'article 15. Il sera aussi tenu compte de l'ancienneté de la demande.

[2] La décision d'attribution prise par la Commission d'attribution ne constitue pas une décision administrative susceptible de recours.

Chapitre IV – **Dispositions finales**

Art. 20 Droit applicable

Le Code des obligations régit les relations contractuelles découlant du présent règlement.

Art. 21 Entrée en vigueur et abrogation

[1] Le présent règlement entre en vigueur le ……

[2] Il abroge dès cette date toutes les normes antérieures relatives à la location des locaux commerciaux et des places de stationnement.

Art. 22 Dispositions transitoires

Le présent règlement s'applique à toutes les relations contractuelles conclues après sa date d'entrée en vigueur ou lors du renouvellement des contrats conclus antérieurement.

6.b) Motion du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?» (M-856)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le Conseil municipal a fait part de son soutien au commerce de proximité à de nombreuses reprises et ce de manière unanime;
– que le Conseil administratif a relogé les occupants illicites du site d'Artamis sur le site artisanal du Vélodrome, cela en changeant l'affectation de l'endroit et en lieu et place des occupants actuels;
– que la décision de réaffectation a privé des petits commerces de leur outil et lieu de travail;
– les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces petites et moyennes entreprises (PME) sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
– l'inégalité de traitement qui voit les artistes occupant le site du Vélodrome payer un loyer moindre par rapport aux artisans ayant pu rester sur le site;
– que le Conseil municipal a voté, le 16 mars 2009, une motion (M-809) sur le même sujet et que la magistrate chargée du dossier, par ailleurs absente lors du débat, a annoncé par voix de presse son refus d'entrer en matière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
– d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
– de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome;
– de faire part à la magistrate chargée du dossier, suite à sa déclaration par voie de presse, de sa volonté de voir appliquées les décisions du Conseil municipal sur ce dossier.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai eu l'occasion, en défendant l'urgence, d'expliquer le fond de cette motion nouvellement déposée. Nous y voilà, la magistrate est là ce soir, elle pourra donc répondre, puisqu'elle semblait, si je puis dire,

[1] Annoncée, 5618. Motion d'ordre, 5640.

attristée, pour ne pas dire plus, de ne pas avoir pu participer au débat sur le Vélodrome lors de notre dernière session.

Cette motion a aussi tout son sens, puisqu'une majorité du Conseil municipal – faut-il le rappeler? – avait voté par 40 voix contre 21 la première motion sur le Vélodrome. Cette motion M-809 demandait très clairement que le Conseil administratif, et notamment la magistrate en charge de la Gérance immobilière municipale (GIM), prenne en compte tout d'abord que la méthode utilisée, qui n'était pas la concertation pour le cas du Vélodrome, ne soit pas utilisée à l'avenir dans des cas similaires.

La motion demandait ensuite de faire en sorte qu'il y ait une équité, une égalité de loyer entre les artisans expulsés de leur local et de leur commerce sur le site d'Artamis et transférés au Vélodrome et ceux qui ont pu rester, pour ne pas dire ceux qu'on a pu maintenir. Qu'il y ait au moins, dans ce nouveau Vélodrome recomposé par la volonté du Conseil administratif, et notamment de la magistrate en charge de la GIM, une égalité dans les loyers!

Cette volonté a été claire, la majorité était limpide. Malheureusement, il semble que cette majorité ne convienne pas à la magistrate, compte tenu de sa réponse par le biais de la presse, selon laquelle cette motion ne retenait pas son intérêt et qu'elle n'appliquerait pas ce qui était demandé.

J'aimerais rappeler, au nom du groupe libéral, qu'une majorité est une majorité, quelle que soit sa composition. C'est ce qui fait la beauté du système démocratique dans lequel nous vivons. Cela veut dire qu'il n'y a pas de dogmatisme gauche-droite, mais des majorités qui se constituent selon l'importance des sujets et, bien évidemment, selon les affinités politiques des uns et des autres et dans le respect du sentiment de justice.

Nous sommes choqués, pour ne pas dire outrés, de voir que l'on passe pardessus une majorité parce qu'elle ne correspond pas au groupe parlementaire de la magistrate en question. Nous le déplorons et cette nouvelle motion M-856 vient rappeler que nous aimerions avant tout que soient respectées la démocratie et la séparation des pouvoirs.

Certes, une motion n'est pas un projet d'arrêté, mais une motion est un signe clair. Je connais un conseiller administratif qui, il y a quelques mois, a écouté ce Conseil municipal lorsqu'il défendait, il est vrai unanimement, les petits commerces et les restaurants au centre-ville, notamment dans le cas du Restaurant UGS. La magistrate en question a eu la clairvoyance et l'intelligence d'écouter le Conseil municipal.

Nous croyons donc que la majorité qui a largement voté cette motion M-809 mérite d'être écoutée. Si la magistrate n'a pas pu assister au débat du 16 mars,

elle est là ce soir, et nous espérons qu'elle comprendra cette fois-ci le message. Le Conseil municipal ne veut plus jamais une telle méthode, ce type de confrontation entre deux populations!

Les gens d'Artamis l'avaient dit très clairement, ils ne voulaient pas être confrontés aux artisans du Vélodrome. Pourtant, la politique menée sous la responsabilité politique de ce Conseil administratif, en particulier de la magistrate en charge de la GIM, a conduit à cela. C'est déplorable et c'est le premier message que ce Conseil municipal entend faire entendre au Conseil administratif.

Le second message, Mesdames et Messieurs, consiste à dire que nous voulons une équité entre les uns et les autres, et nous insistons là-dessus.

Il est trop tard pour cette fois-ci, mais nous aimerions que, pour la suite, comme il a déjà été relevé en commission, notamment par les libéraux, un principe de bonne foi s'applique, avec un peu de concertation. Nous avons entendu, nous les libéraux, des choses assez hallucinantes le mois dernier lorsque nous avons discuté de ce sujet… En fait, certains représentants de la gauche sont venus nous apprendre qu'ils étaient les rois de la concertation et que nous n'avions pas de leçons à leur donner. Ceci me fait sourire, lorsque nous voyons comment le sujet a été traité, notamment la réponse qui a été obtenue.

Enfin, j'aimerais dire ici, au nom du groupe libéral, que des procédures et des règlements existent et il arrive donc un moment où les réponses se donnent, Madame la magistrate, au Conseil municipal et non à travers la presse.

(La présidence est momentanément assurée par M^me^ Vera Figurek, vice-présidente.)

M^me^ Maria Pérez (AGT). Je vais présenter le projet d'arrêté PA-94 et rebondir sur les propos du préopinant libéral. Comme l'a dit précédemment ma collègue Salika Wenger, A gauche toute! regrette le mépris du Conseil administratif pour le travail et les décisions du Conseil municipal. C'est vraiment à se demander si nous servons à quelque chose…

Cela dit, je crois qu'il est bon de répéter la position d'A gauche toute! dans ce dossier. Un artisan de l'Association du Vélodrome m'a téléphoné aujourd'hui, inquiet de voir les artistes mis sur la sellette. Apparemment, quelqu'un leur a donné de fausses informations.

A gauche toute! a demandé le relogement des artistes et artisans d'Artamis, et c'est à l'initiative du magistrat Pagani que ce relogement a été initié. La Ville s'est donc engagée à fournir 2000 m^2 pour leur relogement, l'Etat prenant à sa charge

également 2000 m^2. A ce moment-là, 1500 m^2 étaient disponibles sans qu'il n'y ait besoin d'expulser les artisans qui animaient la vie du quartier, certains depuis près de vingt ans. Cette surface était donc disponible sur le site du Vélodrome.

Des expulsions ont tout de même eu lieu. Pourquoi cet excès de zèle? Fort heureusement, ces personnes ont toutes fait opposition en entamant une procédure judiciaire, et elles ont ainsi contraint la Ville à la négociation. Nous répétons que les artisans et artistes d'Artamis ne sont absolument pas mis en cause ici, mais ce sont bien les méthodes du Conseil administratif dont nous entendons parler.

Pour dédouaner tout à fait les artistes d'Artamis, nous devons dire qu'ils ont toujours été opposés à des expulsions pour permettre leur relogement. Je crois savoir qu'aujourd'hui la cohabitation artisans d'Artamis et artisans du Vélodrome se passe tout à fait bien et que ceux d'Artamis voient d'un très bon œil le fait que les artisans puissent rester.

Outre la brutalité de la méthode exercée par le Conseil administratif, un autre élément nous est apparu en commission, à savoir la disparité des loyers sur une surface à vocation artisanale. Et si nous pensons que, sur le terrain du droit, cette disparité sur une même surface est fort discutable, elle est politiquement indéfendable.

Dans un souci de réparation envers les artisans malmenés, nous avons présenté un amendement visant à baisser le loyer des artisans et à l'aligner sur celui des artisans ex-Artamis. Nous déplorons, nous l'avons déjà dit, la décision du Conseil administratif, qui passait outre aux décisions des conseillers municipaux. Nous présentons donc aujourd'hui un arrêté de portée générale qui nous paraît être autrement plus contraignant qu'une motion.

Je parle du règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et des places de stationnement de la Ville de Genève. Ce règlement était interprétatif et il nécessitait une mise en conformité avec le plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève. Evidemment, nous avons essayé d'y insuffler davantage de transparence.

A gauche toute! demande le renvoi du projet d'arrêté et de son règlement en commission du logement et, bien sûr, votera la motion de l'Entente, puisqu'elle reprend à son compte notre amendement.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'aurais voulu ne pas faire la même intervention que la dernière fois, mais je pense malheureusement y être contrainte, car nous

avons exactement le même débat. Je ne comprends absolument pas pourquoi tout le Conseil municipal, hormis les Verts, a accepté l'urgence sur une motion déjà votée par une grande majorité de ce Conseil municipal, dont la seule nouveauté est la volonté de demander aux conseillers administratifs de remonter les bretelles à une de leurs collègues.

La motion M-809 déplorait que les artisans et artistes d'Artamis, ou en tout cas une partie d'entre eux, aient été relogés au site artisanal du Vélodrome, ce qui avait entraîné le déplacement d'autres artisans. Effectivement, des artisans ont été déplacés, mais il est faux de dire que tous ont fait recours; un seul d'entre eux a fait recours.

En l'occurrence, les artisans ne pouvaient pas rester au Vélodrome en raison de problèmes de sécurité. C'était une exigence de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). *(Remarque.)* Si, c'est vrai, l'OCIRT nous l'a dit lors de son audition dans une commission où vous ne siégez pas, Madame!

Nous avions donc trouvé judicieux, vu que ces locaux seraient de toute façon libres, de profiter d'y reloger d'autres personnes qui peuvent, elles, y travailler, puisqu'elles n'ont pas les mêmes activités. Par exemple, elles n'utilisent pas les produits chimiques des premiers artisans.

Je rappelle en outre que le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif – donc à la magistrate en charge de la GIM – de faire tout ce qui était en son pouvoir pour reloger les artistes et artisans d'Artamis. Cela a donc été fait et c'est très bien.

Maintenant se pose la question de l'équité. Nous avons déjà vu la dernière fois A gauche toute! venir avec un amendement pour demander que tous les loyers soient fixés de la même manière. Nous avons refusé cet amendement et nous avons perdu. Mais nous allons relancer cette discussion et essayer de supprimer cette clause.

Pour nous, ce qui est équitable, ce n'est pas un prix fixe pour tout le monde. Pour nous, ce qui est équitable, c'est de payer en fonction de ses moyens. D'ailleurs, A gauche toute! est d'accord avec ce principe dans certains cas, mais pas dans le cas du Vélodrome, nous ne savons pas pourquoi…

Certaines personnes ont des activités à but lucratif et elles ont un revenu. Elles paient donc un loyer normal. D'autres personnes ont des activités non lucratives et il est normal qu'elles puissent bénéficier d'ateliers et payer un loyer moins élevé. Comme je l'ai déjà dit lors de la dernière session, tout le monde est d'accord ici pour que les personnes qui gagnent moins d'argent bénéficient de logements sociaux, donc subventionnés. Mais je ne vois pas pourquoi c'est difficile à comprendre quand on parle d'ateliers…

J'espère que nous n'allons pas réentendre le discours selon lequel les personnes qui pratiquent un hobby ne méritent pas les loyers moins élevés que la Ville leur accorderait et que, si elles n'arrivent pas à gagner d'argent, elles ne servent à rien… De tels propos vont absolument à l'encontre de tout ce que nous défendons et nous ne pourrons jamais être d'accord.

Il faut aussi rappeler que les artisans qui étaient au Vélodrome avant l'arrivée de ceux d'Artamis ne se sont pas plaints de leur loyer. Ils n'ont pas de difficultés particulières à le payer. Tout va bien pour eux! Je ne vois alors pas pourquoi, sous prétexte qu'il y a maintenant à côté d'eux des personnes qui ont moins de moyens avec des loyers plus bas, on devrait rééquilibrer les prix, avec la conséquence que les personnes dont les activités ne sont pas spécialement lucratives devraient tout simplement s'en aller. C'est vraiment aberrant! Ces personnes n'ont plus aucun endroit où aller.

Une dernière invite a été ajoutée à la motion M-856 par rapport à la motion M-809 acceptée lors de notre dernière session. Il aurait été dommage qu'il n'y ait pas une petite nouveauté à discuter aujourd'hui… Cette invite demande au Conseil administratif de faire la leçon à la magistrate. Or, nous les Verts, nous pensons que nous sommes ici pour défendre des idées et non pour dire au Conseil administratif à qui il doit ou non remonter les bretelles! Il le fait très bien lui-même quand il le juge utile.

Nous déposons donc un projet d'amendement. Il vise à supprimer la troisième invite – «de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome» – et la quatrième invite qui demande au Conseil administratif «de faire part à la magistrate chargée du dossier, suite à sa déclaration par voie de presse, de sa volonté de voir appliquées les décisions du Conseil municipal sur ce dossier».

Projet d'amendement

Supprimer les troisième et quatrième invites.

Nous pensons qu'il est totalement aberrant de demander à chaque personne de payer la même chose, sans prendre du tout en considération son activité. En outre, nous entendons bien le conseiller municipal Chevalier quand il nous dit que le Conseil administratif n'a pas à nous répondre par voie de presse. C'est vrai, mais nous pourrions aussi ne pas faire notre ordre du jour en fonction de la presse!

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviendrai tant sur la motion M-856 que sur le projet d'arrêté PA-94. Le groupe socialiste a accepté l'urgence pour

cette motion parce qu'il était demandé à la magistrate de répondre. Par gain de paix et par souci d'éthique, nous étions d'accord de lui donner cette possibilité, et elle répondra tout à l'heure.

Je rappellerai tout d'abord que nous n'avons pas à revoter sur cet objet, puisque nous l'avons accepté lors de notre dernière session. Très clairement, le groupe socialiste ne peut pas soutenir cette motion et il aimerait souligner deux points principaux.

Premièrement, si les travaux que nous voterons demain pourront démarrer sur le site d'Artamis, c'est bien parce que la Ville a trouvé – et a bien trouvé – une solution de relogement pour l'ensemble des personnes, d'ailleurs à la satisfaction des parties.

Comme moi, vous lisez la *Feuille d'avis officielle (FAO)* et vous vous souviendrez très certainement de la une qui mettait en évidence une conférence de presse commune du conseiller d'Etat Mark Muller, de la magistrate Sandrine Salerno et d'un représentant du collectif d'Artamis. Tous trois se félicitaient des solutions de relogement choisies et d'avoir travaillé main dans la main. En conséquence, nous sommes un peu surpris ce soir, en tant que socialistes, du procès qui est notamment fait par le groupe libéral à la magistrate, étant donné que leur propre conseiller d'Etat s'est trouvé tout à fait sur la même longueur d'onde qu'elle.

Le second point concerne la question de l'équité. Vous êtes nombreuses et nombreux ici à l'avoir soulevée. Bien sûr que nous sommes pour l'équité! Il ne s'agit pas du tout, pour les socialistes, d'opposer les besoins des artistes à ceux des artisans – ou d'autres formes de salariat – car ce ne sont pas des catégories d'activités ou de personnes qui sont en jeu ici. Pour les socialistes, il s'agit bien plutôt de dire que le distinguo opéré était entre des activités lucratives et non lucratives et que, de ce fait-là, elles n'étaient pas traitées de la même façon.

Mais je crois que nous avons eu le temps de développer amplement ces arguments la dernière fois, et notamment avec ma collègue Diana Duarte Rizzolio, et nous n'y reviendrons pas. En conséquence, le groupe socialiste refuse cette motion M-856 de l'Entente et de l'Union démocratique du centre.

Le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur le projet d'arrêté PA-94 sur le règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement. Non pas parce qu'il trouve que ce point ne doit pas faire débat, mais tout simplement au vu de l'ampleur des chantiers déjà ouverts à la GIM.

Je vous rappelle que nous venons de voter le nouveau règlement de la GIM, qu'il s'agit maintenant pour les fonctionnaires en place de gérer le passage des cinq règlements qui régissent les locataires de la gérance à un seul règlement, et que cela nécessite, nous l'avons entendu tant en commission des finances qu'en commission du logement, des moyens énormes en termes de ressources humaines.

Au fond, il s'agit de créer une culture d'entreprise pour mettre en œuvre efficacement ce nouveau règlement. Je vois ici M. Baud qui m'écoute avec attention, car il a entendu en commission du logement, comme moi et les autres commissaires, que ce chantier-là prendra énormément de temps et d'énergie de la part des fonctionnaires, et je pense que nous n'avons pas à surcharger le bateau en termes de capacité interne.

Je dirai aussi qu'un travail a été effectué parallèlement sur la question des parkings et de leur location. Ce travail-là fait aussi l'objet aujourd'hui de décisions et de mises en œuvre au sein de la GIM.

Un autre chantier nécessite aussi l'intervention du département des constructions et de l'aménagement, c'est celui du calcul de rendement par immeuble, que nous avons tous et toutes appelé de nos vœux. Ce chantier est énorme et il nécessitera des collaborations étroites entre le département de M. Pagani et celui de M[me] Salerno, pour arriver à une nouvelle méthode de fixation des loyers. Nous en étions aussi convenus et nous devons avoir les moyens, en termes humains, de le mettre en œuvre.

Enfin, il convient de mentionner les locations des arcades commerciales. Tant M. Pagani que M[me] Salerno ont fait valoir qu'ils mettraient en œuvre un vœu que nous avions émis – en tout cas à gauche, mais je crois aussi à droite – qui était de dire que ces arcades pouvaient être louées pour une politique de proximité et que nous devions lutter contre ce qu'on a appelé les vitrines froides, c'est-à-dire des arcades qui ne s'ouvrent pas sur la rue, à l'image des accords intervenus à Saint-Gervais.

En l'occurrence, nous devons faire en sorte que le règlement sur les PUS soit révisé, pour permettre la maîtrise des arcades et, surtout, pour empêcher leur changement d'affectation, comme nous l'avons tous et toutes soulevé ici, notamment dans le cas emblématique du Café Cristallina.

Je pense donc que suffisamment de chantiers sont ouverts et que nous devons les terminer à la satisfaction des locataires en place. Je suis sûre que, lorsque le règlement de la GIM sera vraiment sur les rails dans l'intérêt des locataires et que nous aurons revu le règlement sur les PUS, alors nous aurons l'énergie, en termes de ressources humaines, pour ouvrir ce nouveau chantier.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M[me] Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas sur l'amalgame entre artistes et artisans fait par cette motion, que notre groupe ne soutiendra pas pour les raisons évoquées par M[me] Klopmann. Quant à la perti-

nence de modifier le règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et des places de stationnement, pourquoi pas? C'est peut-être utile, mais quel dommage!

Le groupe A gauche toute! a tellement bien travaillé ce projet d'arrêté d'importance qu'il en a oublié de consulter, et même d'informer, ses partenaires de l'Alternative. C'est vraiment dommage, parce que, du coup, notre groupe, n'ayant pas eu le temps de l'étudier et n'ayant pu que le parcourir rapidement, n'a pas été vraiment convaincu par l'utilité de modifier ce règlement. En tout cas pas dans l'urgence, qui plus est, comme l'a dit, M^me^ Valiquer Grecuccio, au vu du travail de titan qui occupe la GIM après l'adoption de son nouveau règlement.

Nous refuserons donc ce projet d'arrêté. Mais c'est dommage, parce que les membres d'A gauche toute! vont encore penser que nous ne les soutenons pas, même quand ils déposent des projets qui parlent de durabilité sociale et environnementale, d'équité de traitement, des mots qui sonnent si doux à nos oreilles quand ils sont rattachés à des actes.

C'est dommage aussi parce que, dans cette précipitation, les gens – nous autres, mais aussi les électeurs, les médias – pourraient bien penser qu'A gauche toute! cherche uniquement à agiter la République, sans se soucier des résultats obtenus. *(Protestations.)* Je passe sur d'autres motivations imaginables, mais qui sont certainement loin de l'intention des signataires de ce projet d'arrêté.

Aussi les Verts invitent le groupe A gauche toute! à remettre cet ouvrage sur le métier en prenant le temps de convaincre un maximum de membres de ce Conseil municipal de son bien-fondé. Notre groupe se joindra volontiers à ces réflexions pour que règnent l'équité ainsi que la durabilité sociale et environnementale.

M^me^ Anne-Marie Gisler (R). Comme l'a dit ma préopinante du groupe des Verts, nous sommes ici pour défendre des idées et, avec la motion urgente déposée une nouvelle fois ce soir, notre objectif, à nous radicaux, était de redire très clairement notre désaccord sur le fond quant à ce dossier, à savoir le délogement de locataires qui n'avaient rien demandé à personne pour permettre le relogement d'occupants qui étaient des occupants à titre précaire d'un site dont l'évacuation était nécessaire.

Cette décision de relogement, comme il a également été dit préalablement, relevait de la responsabilité de la Ville et c'est, ma foi, effectivement de sa compétence. En revanche, ce que nous, radicaux, nous ne pouvons pas admettre, c'est que l'exercice de cette responsabilité ait des impacts négatifs sur des tiers qui n'étaient absolument pas concernés par la problématique. C'est là notre premier point de désaccord.

Notre deuxième point de désaccord est un désaccord sur la forme, et nous avons déjà eu l'occasion de le dire, puisque la magistrate en charge de ce dossier a procédé d'abord à une résiliation abrupte de l'ensemble des baux et ensuite seulement, après certaines oppositions de la part de locataires, à une négociation.

Il nous semble également que proposer cette solution aux anciens occupants d'Artamis qui avaient clairement émis le souhait de ne pas prendre la place d'autres n'est pas la manière la plus correcte de procéder en la matière.

Nous souhaitons également à ce stade rappeler que si la Ville a pris la décision de procéder à ce relogement de cette manière-là, elle n'était pas seule à trouver des solutions pour régler la problématique du site d'Artamis, puisque l'Etat a également fait des démarches qui se sont soldées par le relogement d'une partie des anciens occupants d'Artamis dans l'immeuble de la rue Ernest-Pictet et que des privés – la Fondation Hans-Wilsdorf, pour ne pas la nommer – ont également contribué, à hauteur de 6 millions de francs, pour permettre de baisser les loyers de cet immeuble. Certes, la Ville a pris ses responsabilités, mais elle n'était pas la seule à le faire.

Pour revenir à notre position en la matière, notre désaccord porte encore sur la problématique du traitement réservé aux anciens locataires et des indemnisations qu'ils ont reçues pour certains d'entre eux. Le cas nous avait été cité en commission d'un locataire qui avait décidé, ayant dépassé l'âge légal de la retraite, de cesser son activité. Il a donc reçu de la part de la Ville une indemnité de l'ordre de 25 000 francs alors que, quelque vingt ans au préalable, lorsqu'il avait pris possession de ses baux, il avait dû payer une somme de 150 000 francs pour entrer dans ses locaux.

Il nous semble qu'il y a là une absence de prise en considération de la réalité économique des petits commerçants. La problématique des pas-de-porte et des remises de commerce a complètement échappé à la Ville et, là encore, il nous semble que c'est faire preuve d'une indifférence énorme par rapport à la réalité vécue par nombre de nos concitoyens.

Il a déjà été dit dans cette enceinte que notre désaccord porte aussi sur la situation d'inégalité de traitement créée à l'égard des nouveaux locataires, qui voient leur environnement assaini, alors que les précédents, ma foi, n'avaient que les locaux dans l'état dans lequel ils étaient depuis des années.

De surcroît, des loyers de l'ordre de 50 francs le mètre carré ont été proposés à ces nouveaux locataires, et cela encore à l'issue de l'échelonnement des loyers qui est prévu, alors que le seul locataire qui a été maintenu dans l'ancienne garniture du Vélodrome, si vous me passez l'expression, doit débourser, lui, une somme de l'ordre de 170 francs le mètre carré pour son activité. A l'évidence, si le traitement subi par les locataires nous paraît déjà choquant, cette inégalité de traitement, elle, est tout à fait inadmissible.

Pour répondre aux Verts, nous avions déjà eu des désaccords particulièrement profonds, et nous refusions de subventionner le temps partiel qu'ils appelaient de leurs vœux dans le cadre du calcul du loyer pour les logements sociaux. De la même manière, nous ne pouvons pas imaginer de subventionner, de manière souterraine qui plus est, des activités culturelles, et en tous les cas pas dans le cadre de bâtiments censés être des bâtiments d'apport, qui doivent théoriquement créer du revenu, ne serait-ce que pour couvrir les frais nécessaires à leur entretien.

Il est alors évident que, vu l'inégalité de traitement, nous sommes obligés de demander la baisse de loyer pour tout le monde, plutôt que l'augmentation pour chacun. En l'état, nous ne pouvons admettre qu'une seule distinction, à savoir des loyers différents pour les locaux de stockage.

Enfin, les radicaux souhaitent rappeler que tant le Conseil administratif que le délibératif ont partie liée dans le cadre de la gestion de notre Ville. Aussi bien vous, les magistrats, que nous, les conseillers municipaux, nous avons été élus pour mener les discussions et prendre des positions et des décisions au sein de ce plénum, en application de la démocratie qui nous est si chère. Vous, Madame la magistrate, particulièrement dans ce cas-là, vous n'avez pas été élue pour suppléer à votre absence le lendemain dans la presse, ou les jours qui suivent par courrier électronique adressé au bureau ou aux personnes qui ont pris la parole sur la motion originale.

Aussi, pour remettre le débat là où il doit se dérouler, nous souhaitons renvoyer cette motion M-856 au Conseil administratif. Il est clair que nous soutenons le renvoi du projet d'arrêté PA-94 présenté par A gauche toute! à la commission du logement – nous croyons d'ailleurs savoir qu'elle ne croule pas sous un ordre du jour débordant – avec la demande que la GIM obtienne les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un règlement révisé, comme le souhaite la majorité de ce plénum.

M. Alexandre Chevalier (L). Je prends la parole, Monsieur le président, au nom du groupe libéral pour dire que nous soutiendrons bien évidemment le renvoi à la commission du logement du projet d'arrêté d'A gauche toute! sur le règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et des places de stationnement de la Ville de Genève. Nous considérons, comme tout à l'heure pour un sujet précédent, que les commissaires de la commission du logement ont et le temps et les compétences pour traiter de ce sujet et aller à fond dans l'étude de ce règlement.

Bien évidemment, les commissaires libéraux apporteront une touche à ce règlement qui nous est proposé par un groupe, comme vous le savez, Monsieur le président, qui n'appartient pas à l'opposition de droite. Mais nous n'avons pas

besoin de faire partie de la majorité Alternative pour reconnaître l'excellent travail présenté par Mme Pérez.

Le groupe A gauche toute! a présenté cette proposition de règlement en urgence parce qu'il est nécessaire aujourd'hui, pour ce Conseil municipal et sa commission du logement, de se pencher sur ce problème, étant donné ce qui s'est déjà passé au Vélodrome.

Mme Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, peu de personnes ont survécu au «tsunami» du Vélodrome… Mais j'aimerais rappeler, quels que soient les propos entendus dans cette enceinte, que le groupe A gauche toute! continue, comme il l'a toujours fait, à soutenir la culture alternative. Et pas seulement la culture alternative, mais ses acteurs. Nous pensons, comme il a été dit précédemment, que ces personnes et cette culture sont très importantes et participent aussi de l'identité de Genève.

Or je veux ici dire très clairement que notre propos n'est pas du tout de stigmatiser les personnes d'Artamis relogées dans cet espace. Je suis certaine que ce ne sont pas elles qui ont imposé cette solution. D'ailleurs, cette solution était bienvenue au moment où elle est arrivée.

Néanmoins, ce qui a choqué notre groupe, c'est la méthode. Cette méthode nous semble un tout petit peu excessive et nous ne pensons pas, en tout cas avec la majorité dont nous disposons, qu'elle soit légitime. Il reste peu d'anciens artisans encore en place. Le fait d'aligner leurs loyers sur ceux des artistes et des personnes d'Artamis relogés au Vélodrome ne créera pas un trouble financier tellement important dans notre ville qu'il provoquera un tollé.

Je crois que cet acte serait symbolique. Il serait de dire que l'équité n'est pas seulement un mot, c'est un fait, et qu'il paraît impensable aux uns et aux autres, dans notre démocratie, aussi lente soit-elle, que nous puissions accepter une différence de traitement de cet ordre-là. Que l'on ait baissé les loyers au Vélodrome nous semble évident. Ce qui ne l'est pas, c'est les loyers pratiqués avant, alors que les travaux n'avaient pas été réalisés et que les artisans travaillaient dans des conditions qui étaient, je dirais, presque indignes. C'est un véritable scandale!

Les travaux auraient dû être refaits. Aujourd'hui, les travaux réalisés pour recevoir les personnes d'Artamis sont des travaux minima et là, encore une fois, on peut se poser la question: effectivement, il s'agit d'artistes et d'activités pas toujours lucratives. Néanmoins, pour ce qui concerne mon groupe, peu importe l'activité réalisée au sein d'un espace. Tous méritent des conditions et des conditions de salubrité non pas minimales, mais normales.

J'entends dire que notre groupe s'oppose à la culture alternative et que nous voulons augmenter les loyers des artistes… Tout cela est une immense fantaisie!

Nous ne voulons pas non plus remonter les bretelles de la magistrate, ce n'est pas notre propos! Notre propos, lorsque nous présentons un règlement, est de traiter d'un problème important. L'actuel règlement est ancien, mal appliqué, mal adapté aux situations, et il est indispensable de le revoir.

Quant à l'argument selon lequel nous avons peu de fonctionnaires et que nous n'y arriverons pas, j'ai envie de dire: à quoi nous sert de voter des budgets et à quoi nous sert de voter des postes? Pas seulement à désigner des responsables de la communication, en tout cas pas! Il nous semble important aujourd'hui de faire ce travail, de manière collective, et pas seulement pour les artisans, pas seulement pour les commerçants, mais pour tous, pour les personnes qui ont besoin d'espace pour faire leur activité, quelle qu'elle soit!

Il n'y a pas de bon et de mauvais travail et, comme vous le savez, il n'y a que des mauvais salaires… Mais, en dehors de cette plaisanterie, nous pensons que ce travail se fera au bénéfice de tous et de chacun. C'est pourquoi nous pensons qu'il est temps de revoir ce règlement, comme nous pensons qu'il est temps de dire au Conseil administratif qu'il y a une règle non écrite que nous connaissons tous dans cette enceinte: les motions, quand elles sont renvoyées au Conseil administratif, sont mises en pratique à la seconde. Parfois, on prend une partie de la motion et on oublie l'autre. D'autres fois, on n'en prend aucune et d'autres fois on prend le tout.

Aujourd'hui, en renvoyant cette motion au Conseil administratif, nous disons très clairement que nous avons tous dans cette enceinte sacrifié une partie de notre vie personnelle pour faire ce travail. Et dire publiquement que le travail qui a été réalisé ne sert à rien est une insulte, et est une insulte à plusieurs titres. J'ai d'autres choses à faire dans la vie qu'à venir siéger tous les soirs, ici ou en commission… *(Brouhaha.)* Et je suis certaine que, dans cette assemblée, bien des personnes sont dans mon cas. Venir nous dire que notre travail ne sert à rien et que, tout simplement, on n'en tiendra pas compte, je trouve cela insultant, pour nous, pour les gens qui nous ont élus, et pour l'idée que je me fais d'un pouvoir démocratique.

C'est pourquoi nous soutiendrons le renvoi de cette motion au Conseil administratif et nous espérons que tous, vous ferez le travail que nous attendons. En tout cas, pour notre part, nous nous engageons à refaire le plus honnêtement possible, avec les compétences qui sont les nôtres, un règlement qui soit à la hauteur de la ville dans laquelle nous vivons et, surtout, des conditions de travail que nous voulons donner aux uns et aux autres – aux artisans, c'est certain, mais aux artistes aussi! *(Applaudissements.)*

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce débat tardif va me donner l'opportunité de reposer le cadre sur le centre artisanal de la Jonction, dit

du Vélodrome. Je le sais, vous en avez abondamment parlé lors de la précédente session, mais un petit rappel intéressera tout le monde.

Ce site, situé au centre-ville, je dirais même très proche de l'hypercentre, mesure un peu plus de 4000 m^2. Ce n'est pas un espace bien équipé et qui accueillait moult artisans et petites et moyennes entreprises, mais un espace vétuste. Il doit être rénové, parce qu'il n'est plus praticable pour un certain type d'activités. Pour vous en convaincre, je peux vous fournir des courriers de l'OCIRT.

Il y a quelques semaines, nous sommes allés avec l'OCIRT refaire une visite *in situ* pour voir dans quel état était le Vélodrome. M. Pagani était présent, avec une délégation de ses services, et il y avait des représentants de mon département. Je viens d'avoir un échange avec mon collègue M. Pagani, qui me dit que, d'ici à un mois, un mois et demi, le Conseil administratif et le Conseil municipal devraient être saisis d'un crédit qui aurait dû arriver depuis de nombreuses années et qui concerne une partie infime des travaux qu'on aurait pu faire au Vélodrome, à savoir l'étanchéité de la dalle supérieure. Je remercie mon collègue et ses services du travail qui sera fait dans le cadre de cette proposition.

Le site du Vélodrome n'était plus adéquat pour une partie de l'affectation d'origine qui était la sienne. C'était un site pour un tiers vide, pour un tiers occupé par des dépôts et, effectivement, pour un tiers loué à des personnes dont nous n'avons pas cassé le contrat de bail à loyer, mais dont le contrat de bail à loyer – hormis quelques artisans, et notamment un des rares qui s'y trouve encore, un carrossier-garagiste – était à courte durée, à durée déterminée. Nous n'avons pas eu à les casser. Ils étaient tous arrivés à l'échéance. Cette politique-là est la politique voulue par le Conseil administratif – pas l'actuel Conseil administratif, mais le précédent.

Je veux vous donner un exemple de l'utilisation du Vélodrome, en termes de dépôts. Il concerne mon département. Mon département avait une arcade de 300 m^2 au Vélodrome, où, Mesdames et Messieurs, on stockait des dessins d'enfants. Je suis maman de deux petites filles, je sais que les dessins d'enfants sont précieux, mais enfin, de là à avoir un dépôt de 300 m^2 en plein cœur de la ville pour stocker des dessins d'enfants, excusez-moi! En termes d'utilisation rationnelle de l'espace et en termes locatifs, pécuniaires – puisque visiblement cela intéresse une très grande partie de ce Conseil municipal – ce n'est vraisemblablement pas la meilleure des affectations…

La décision prise par le Conseil administratif a été la réaffectation. Vous le savez, nous avions plusieurs impératifs. Nous avions l'impératif de libérer la parcelle d'Artamis. C'était un engagement que vous nous aviez demandé de prendre, un engagement que l'Etat et la Ville ont pris. Nous avions un autre impératif, à savoir proposer des espaces de création pour des artistes et, là aussi, ce n'était pas uniquement la volonté du Conseil administratif, mais une réponse à des motions.

Vous êtes venus, en tout cas une majorité démocratique, pour reprendre les termes de M. Chevalier, dire au Conseil administratif que la Ville s'appauvrit, qu'on ferme des espaces, qu'il faudrait en rouvrir et travailler avec les communes, notamment les communes suburbaines, pour trouver d'autres espaces de création.

Il y a de cela à peu près une année et demie, un forum réunissait au Grütli l'ensemble des milieux artistiques. Vous étiez nombreuses et nombreux à y participer. Il y avait une forte présence des politiques, notamment de ce Conseil municipal, mais aussi de l'Etat, en présence du magistrat Mugny et du conseiller d'Etat Charles Beer. Tout le monde s'accordait, main dans la main, sourire aux lèvres, pour dire: «C'est vrai, il faut vraiment fournir des espaces bon marché, pour permettre à des artistes d'avoir des espaces de création, de vivre et d'avoir une production artistique.»

Le Conseil administratif, dans cette décision de réaffectation, avait donc vraiment le sentiment d'avoir été à l'écoute des revendications du Conseil municipal. Aujourd'hui, ou plutôt demain, lorsque le site sera en partie rénové, en tout cas mis aux normes de sécurité pour ce qui est de l'étanchéité de la dalle supérieure, et que les membres du collectif du Vélodrome, aujourd'hui une soixantaine d'artistes, à terme une centaine, seront tous installés, ce sera un lieu où la circulation automobile est interdite, comme elle aurait dû l'être depuis des années. Alors, expliquez-moi comment vous faites quand vous êtes garagiste, avec un atelier au milieu du Vélodrome, où la circulation est interdite… Ce sera un espace piétonnier et ouvert sur une partie bien spéciale du quartier de la Jonction, qui a aussi besoin d'être revalorisé. Vous l'avez vu dans les plans financiers d'investissement, des crédits sont prévus à terme pour les rénovations de l'espace des Minoteries.

On nous dit: «Oui, mais le Conseil administratif, en fait plutôt la conseillère administrative Sandrine Salerno, a eu une attitude brutale vis-à-vis des artisans du Vélodrome. On leur a résilié les baux…» Nous ne les avons pas résiliés! On nous dit aussi que nous les avons expulsés. Nous n'avons expulsé personne! Concrètement, l'acte d'expulsion fait suite à une procédure devant les tribunaux, avec la volonté du propriétaire de signifier au procureur général, M. Zappelli, qu'on procède à l'expulsion. Or nous n'avons procédé à aucune expulsion, Madame Pérez, et nous n'avons pas agi dans la brutalité.

Dans le rapport M-809 A, à un moment donné, deux artisans du Vélodrome disent, en gros, que M^me^ Salerno est un monstre, qu'elle s'est présentée devant eux en disant: «Je suis la propriétaire, c'est moi qui décide, je fais comme je veux et j'ai décidé que j'allais réaffecter.» Là, c'est la force du mal, le côté noir: c'est moi… Et ensuite, on a le côté blanc, le côté pur, le côté beau et gentil, c'est la GIM, c'est M^me^ Piscetta, puisqu'on dit dans le rapport que M^me^ Piscetta est un ange…

Voyez-vous, tout le travail de relogement des artisans d'Artamis, ce n'est pas le côté obscur de la force qui l'a fait, c'est Mme Piscetta. Personnellement, je n'ai pas vu les artistes et les artisans du centre artisanal de la Jonction pour leur dire: «Je suis la propriétaire, c'est moi qui décide…» Les gens qui vous ont dit que j'avais tenu de tels propos ne sont jamais venus dans les locaux de la GIM et nous ne les avons jamais vus. A ce jour, même le directeur du département, qui continue à travailler sur ce dossier-là, ne les a jamais rencontrés.

Par conséquent, je n'ai jamais vu la personne qui vous a dit: «Mme Salerno est venue et elle nous a dit qu'elle était la propriétaire, qu'elle faisait comme elle voulait…» Je vous prie de croire que si j'avais tenu de tels propos, il vaudrait mieux qu'ils soient rapportés par des personnes qui étaient en séance. En l'occurrence, de séance, avec moi, il y en a eu une! C'était une séance de présentation, où j'ai expliqué les décisions du Conseil administratif et dans quel cadre elles avaient été prises.

J'ai dit que, pour les personnes qui avaient des contrats à durée déterminée, quand bien même nous n'avions plus d'obligations légales puisque nous n'avions plus de contrats de bail à loyer avec elles, nous avions une obligation politique à les reloger et que nous trouverions, avec elles, des solutions de relogement satisfaisantes. Ce travail-là a été fait par le directeur de mon département et par Mme Piscetta. Je salue ici le travail qui a été le sien, qui a d'ailleurs visiblement été bien fait, puisque les personnes qui sont venues vous voir en commission de l'aménagement et de l'environnement vous ont dit que Mme Piscetta était un ange!

Maintenant, j'aborde la question de l'inégalité de traitement, puisque le débat consiste à demander pourquoi nous les traitons différemment. A mon avis, nous les traitons différemment parce que, aujourd'hui, concrètement, il y a un garagiste qui n'a rien demandé, des services de l'administration – de M. Tornare, de M. Pagani – qui n'ont rien demandé, et des personnes sans activité lucrative.

Les gens de l'association du Vélodrome n'ont pas une activité lucrative. Et encore, le cadre que nous leur avons posé – quand je dis nous, c'est l'Etat et la Ville – n'est pas un cadre particulièrement clément, parce que nous aurions pu être beaucoup plus généreux, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, nous aurions même pu nous dire: «Après tout, nous faisons comme pour beaucoup d'ateliers en ville de Genève, nous ne faisons rien payer. Nous payons tout, y compris les charges.» Mais ce n'est pas le choix que nous avons fait avec l'Etat et ce n'est pas la discussion que nous avons eue avec les gens du Vélodrome.

Si on veut comparer, on compare des choses comparables. On compare la qualité de l'espace attribué à l'association du Vélodrome et les conditions du contrat de bail à loyer avec ce que nous faisons ailleurs en ville de Genève, au Grütli par exemple. Vous verrez que, s'il y a une inégalité de traitement ou s'il y a peut-être un combat à mener, c'est un combat qui, à mon avis, est vain. C'est mon

jugement. Je ne vous méprise pas en vous disant cela. Mais il s'agit de comparer les artistes entre eux et non les artistes avec le garagiste…

Quand un journaliste de la presse locale m'a interpellée sur les discussions qui avaient été les vôtres, je n'ai pas dit que je ne vous écoutais pas, Monsieur Chevalier. Je vous écoute très attentivement. Quand vous me dites qu'il faut libérer la parcelle d'Artamis parce qu'on veut la décontaminer dans un premier temps et construire du logement dans un deuxième temps, j'écoute, avec le Conseil administratif. Quand vous me dites qu'il faut des espaces de création, j'écoute, avec le Conseil administratif.

Nous ne sommes pas dans un dialogue de sourds, mais quand vous, le Conseil municipal, ou une majorité de ce Conseil municipal, une majorité à laquelle désormais je me suis bien habituée, à savoir la droite avec A gauche toute!… *(Protestations de M^me^ Wenger.)* Mais oui, Madame Wenger… *(Brouhaha.)*

M^me^ Salika Wenger (AGT). C'est très malheureux d'entendre cela!

Le président. S'il vous plaît, laissez finir la magistrate!

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est malheureux à entendre, mais ce sont vos votes, ceux que vous avez faits sur le logement social, et cela continue ce soir, il faut assumer… *(Remarque de M^me^ Wenger.)* Je vous remercie de m'écouter jusqu'au bout et vous pourrez reprendre la parole si vous le souhaitez.

Lorsque cette majorité-là dit: «Nous voulons que le Conseil administratif fasse payer les mêmes prix…», pour ma part, je réponds que la loi sur l'administration des communes (LAC) nous confère la compétence de décider à quel prix nous louons les objets. Cette compétence revient au Conseil administratif. C'est ainsi, c'est la répartition. Certes, on peut modifier la loi cantonale, mais aujourd'hui cette compétence nous revient.

Je ne vous méprise pas en vous disant qu'on ne devrait pas comparer ce qui est lucratif et ce qui ne l'est pas. Et si on commence ces comparaisons, il faudra que vous me donniez les critères, parce que j'avoue que je n'y arriverai pas… Sur quels critères vais-je commencer à les taxer? Sur le chiffre d'affaires… sur la production artistique… sur la qualité de l'œuvre et à combien elle reviendra sur le marché de l'art… Je pense qu'avec ce débat-là nous nous perdrons!

Sur l'essentiel, j'ai le sentiment que le Conseil administratif vous a écoutés, à savoir donner des lieux pour que les milieux culturels et artistiques puissent

s'exprimer en ville de Genève. Sur le fait que nous avions besoin d'une parcelle vide pour pouvoir la décontaminer et y construire, nous vous avons écoutés aussi.

Sur le prix de location des objets, là, je vous ai écoutés, mais je ne partage pas votre sentiment. Nous en avons discuté au Conseil administratif et, unanimement, nous entendons utiliser les prérogatives qui sont les nôtres de par la LAC pour continuer à fixer le prix des loyers des arcades commerciales et, le cas échéant, des espaces qui sont réservés à la production artistique. Il ne s'agit pas là de mépris, de dédain, mais juste d'une répartition des compétences.

Pour le reste, même si j'étais absente lors de la dernière session, j'ai suivi avec étonnement l'ensemble de vos débats et de vos prises de position sur la politique générale, et sur mon attitude en l'occurrence. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Le président. Avant de voter, je vous annonce la naissance de la petite Margot Carasso. Nous félicitons Céline et Grégoire, notre collègue municipal. *(Applaudissements.)*

Mis aux voix, l'amendement de M^me^ Klopmann à la motion M-856 est refusé par 53 non contre 14 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-856 est acceptée par 42 oui contre 28 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
– d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
– de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome;
– de faire part à la magistrate chargée du dossier, suite à sa déclaration par voie de presse, de sa volonté de voir appliquées les décisions du Conseil municipal sur ce dossier.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-94 et son renvoi à la commission du logement sont acceptés par 42 oui contre 28 non.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5658

2. Communications du bureau du Conseil municipal 5658

3.a) Proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-697) 5658

3.b) Motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Mmes Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854) 5698

4. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Sécurisation des sorties de garage suite au drame de la rue de l'Avenir» (I-191) . . 5722

5. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Des leçons à donner ou à ne pas donner aux banques» (I-190) 5725

6.a) Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de Mmes Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève» (PA-94) 5731

6.b) Motion du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?» (M-856) 5738

7. Propositions des conseillers municipaux 5756

8. Interpellations 5756

9. Questions écrites 5756

La mémorialiste:
Marguerite Conus